

Version | 2019

Guide santé mentale

TERRITOIRE MESSIN

Annuaire et fiches pratiques à destination des professionnels, élus et membres des associations



Guide santé mentale
territoire messin



Version simplifiée
sur votre téléphone



www.sante-mentale-territoire-messin.fr

ÉDITO



Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé mentale se définit comme « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté. »

L'OMS, par ailleurs, indique qu'une personne sur cinq rencontrera au cours de sa vie un trouble psychique, qu'il soit mineur et passager à type de dépression ou plus sévère et aigu avec risque de suicide.

La ville de Metz, à travers le diagnostic de terrain établi pour le Contrat Local de Santé (CLS), visant à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, à repérer des besoins spécifiques en santé mentale sur le territoire messin. Un des axes stratégiques du CLS est de promouvoir le bien-être psychique, grâce à la création du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) par l'ARS Grand-Est et le Centre Hospitalier de Jury et le soutien de la municipalité.

Cette promotion de la santé mentale vise toutes les personnes, mais aussi plus spécifiquement les populations vulnérables, touchées par des déterminants de santé mentale défavorables. Elle repose sur des actions tendant à créer des conditions de vie et un environnement qui favorisent la santé mentale et permettent d'adopter et de conserver un mode de vie sain.

Le CLSM fédère les principaux acteurs locaux de la santé mentale. Il est un véritable outil de prévention, un lieu d'information, d'échanges et de mises en œuvre d'actions partenariales et adaptées aux besoins de terrain et à destination des acteurs locaux, des usagers et des aidants et plus largement au grand public.

3 objectifs stratégiques ont été définis pour le CLSM :

- L'inclusion dans la cité en améliorant l'intégration sociale des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.
- L'amélioration des parcours de santé, de soins, de vie de ces personnes.
- La coordination en développant un dispositif intersectoriel des différents acteurs du territoire en matière de santé mentale.

L'élaboration d'un guide de santé mentale rentre dans le troisième objectif stratégique du CLSM et va permettre à tous de connaître les droits et les informations sur les structures de soins, les professionnels de santé, les organismes et les associations locales présentes sur le territoire et favoriser l'accompagnement des professionnels concernés pour leur faciliter l'accès à l'information concernant les procédures à suivre et plus particulièrement en cas d'urgence.

Il est le point de départ de la mise en réseau de tous les acteurs de l'agglomération messine en lien avec la santé mentale.

Catherine MERGEN-MOREL

Adjointe à la Santé et prévention des risques sanitaires de la ville de Metz.

PRESENTATION DU GUIDE

A. POURQUOI UN GUIDE SANTE MENTALE ?

Le guide santé mentale a pour but d'aider les professionnels, élus et bénévoles d'associations à mieux connaître le champ complexe de la santé mentale. Il fournit des informations utiles pour repérer les structures et dispositifs disponibles sur le territoire messin. Il répond également au besoin exprimé dans le cadre du Conseil local de santé mentale (CLSM) d'améliorer l'interconnaissance entre les acteurs locaux autour des questions de santé mentale.

B. CONTRIBUTIONS ET ACTUALISATION DU GUIDE

Le guide santé mentale a été réalisé avec les partenaires du CLSM. Dans un souci de l'adapter au plus près des besoins de ses utilisateurs, les contributions sont les bienvenues.

Une mise à jour globale du contenu sera réalisée chaque année. Les contributions et demandes de modification sont à adresser à Stéphane Tinnes-Kraemer, coordonnateur du CLSM :

- par mail : stephane.tinnes@ch-jury.fr
- par tél. : 03 87 56 27 68.

C. INFORMATIONS DISPONIBLES

Le guide santé mentale est composé de 3 parties :

- [Partie 1 – L'annuaire thématique](#) présente une centaine de structures qui sont autant de ressources disponibles selon les besoins repérés en santé mentale des publics accompagnés.
- [Partie 2 – Les fiches pratiques](#) aident à comprendre l'organisation et le fonctionnement du champ de la santé mentale et donnent des repères sur certains aspects spécifiques à l'accompagnement des personnes dans ce domaine.
- [Partie 3 – Les fiches des partenaires](#) présentent en détail les structures spécifiques au champ de la santé mentale dans les trois domaines du social, du sanitaire et du médico-social.

D. ACCES AUX FICHES

14 FICHES PRATIQUES CLASSEES EN 4 THEMES

A.	Fiche n°1 – Portrait social du territoire messin _____	33
B.	Fiche n°2 – Santé publique et parcours de soins, de santé et de vie des personnes	34
C.	Fiche n°3 – Observation de la santé mentale sur le territoire messin _____	38
A.	Fiche n°4 – La protection sociale en France _____	44
B.	Fiche n°5 – Ouverture des droits de protection de la santé _____	46
C.	Fiche n°6 – Droits des personnes présentant des troubles mentaux _____	50
A.	Fiche n°7 : Qu'est-ce que la santé mentale ? _____	55
B.	Fiche n°8 – Mesures de protection des personnes _____	59
C.	Fiche n°9 : Prise en charge des troubles mentaux et de la souffrance psychique _	62
D.	Fiche n°10 : Soins et prévention des conduites addictives _____	75

E. Fiche n°11 : Perte d'autonomie et santé mentale	81
F. Fiche n°12 : Famille, parentalité et santé mentale	85
A. Fiche n°13 : Accès au logement	94
B. Fiche n°14 : Alternatives à l'hospitalisation	99

37 FICHES DES PARTENAIRES DISPONIBLES DANS LA 3^E PARTIE

1. ASH (Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap)	102
2. Association ACTIVE : Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs	104
3. Association PADEM BIPOL	105
4. Association tutélaire de Moselle (AT57)	106
5. Bureau d'aide psychologique pour les étudiants (BAPÉ)	108
6. Café des aidants - service action sociale PRO BTP Grand Est	109
7. CCAS de la ville de Metz – Mairie de Metz -	110
8. Centre d'examens de santé et de médecine préventive de Moselle	112
9. Centre de psychogériatrie	114
10. Centre Édison	115
11. Centre Médical des addictions (CMA)	116
12. Centre médico psycho pédagogique (CMPP)	117
13. Centre Pierre Janet - Université de Lorraine	118
14. Clinique Tivoli	121
15. CMP (pôle 3 – Metz-devant-lès-Ponts)	122
16. CMP/CATTP (pôle 5, 1 ^{er} secteur, rue Gambetta)	124
17. CMP/CATTP (pôle 5, 2 ^e secteur, route de Thionville)	125
18. CMP (pôle 5, 3 ^e secteur, Montigny-lès-Metz)	126
19. CMP - centre de santé mentale Paul Langevin (pôle 5, 4 ^e secteur)	127
20. Centre psychothérapeutique Winnicott	128
21. CSAPA / CAARUD les Wads	129
22. École des Parents et des Éducateurs	130
23. Groupe d'entraide mutuelle « L'Albatros »	132
24. Groupe d'entraide mutuelle Camille Claudel	133
25. Informelles	134
26. Mairie de METZ – Pôle tranquillité publique, prévention, commerce et réglementation	135
27. Mairie de Metz – service hygiène et risques sanitaires	136
28. Maison de santé Sainte Marguerite	137
29. Maison des Adolescents 57	139
30. Mission Locale du Pays Messin	140
31. Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)	141
32. Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)	142
33. Point d'accès au droit de la ville de Metz – Mairie de METZ – Pôle politique de la ville Cohésion territoriale et insertion	143
34. Réseau de santé de Metz arrondissement (RSMA)	144
35. Service psychiatrique de l'hôpital Sainte-Blandine – HP de Metz	145
36. Service Droits des Femmes et à l'Égalité (DDCS)	146
37. UNAFAM Moselle	148

GLOSSAIRE DES SIGLES

A

AAH	Allocation adulte handicapé
ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé
AF	Allocations familiales
AFMSP	Association francophone des médiateurs de santé pairs
AIEM	Association d'information et d'entraide mosellane
AMAPA	Aide maintien accompagnement des personnes âgées
AME	Aide médicale d'État
AMELI	Assurance maladie en ligne
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APL	Aide personnalisée au logement
ARS	Agence régionale de santé
ASH	Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap
ASUD	Groupes auto-support des usagers des drogues
AT57	Association tutélaire de Moselle

B

BAPÉ	Bureau d'aide pour les étudiants
------	----------------------------------

C

CAARUD	Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues
CAC	Centre d'accueil et de crise
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAMSP	Centres d'actions médico-sociales précoces
CASF	Code de l'action sociale et de la famille
Caso	Centres d'accueil, de soins et d'orientation de l'association
CATTP	Centres d'accueil à temps partiel
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAD	Conseil départemental d'accès aux droits de la Moselle
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDC	Caisse des Dépôts et consignations
CDIP	Cellule départementale des informations préoccupantes
CDSP	Commission départementale des soins psychiatriques
CES	Centre d'examen de santé
CHR	Centre hospitalier régional
CH	Centre hospitalier spécialisé
CIM-10	Classification internationale des maladies 10 ^e version
CJC	Consultations jeunes consommateurs
CLS	Contrat local de santé
CLSM	Conseil local de santé mentale
CMP	Centre médico-psychologique
CMPP	Centre médico psycho pédagogique
CMS	Centre solidarité Moselle
CMSEA	Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes

CMU-C	Couverture maladie universelle complémentaire
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPN	Centre psychothérapeutique de Nancy
CRA	
	Centres ressources autisme
CSAPA	Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
CSG	Contribution sociale généralisée
CSP	Code de la santé publique
CUMP	Cellule d'urgences médico-psychologiques
D	
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
Dress	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DSM	Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux
E	
ELSA	Équipe hospitalière de liaison et de soins en addictologie
EMPP	Équipe mobile psychiatrie précarité
EPE	École des parents et des éducateurs
EPS	Équipe de prévention spécialisée
EPS	Examen de prévention santé
ERAH	Équipe réseau des alternatives à l'hospitalisation
F	
FASTT	Fonds d'action sociale du travail temporaire
Fnapsy	Fédération nationale des patients des services psychiatriques
FSL	Fonds de solidarité logement
G	
GEM	Groupe d'entraide mutuelle
H	
HAS	Haute autorité de santé
HIA	Hôpital d'instruction des armées
HPMetz	Hôpitaux privés de Metz
I	
IMP	Institut médico-pédagogique
Inpes	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
IREPS	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
J	
JLD	Juge des libertés et de la détention
L	
LAPE	Lieux d'accueil parents-enfants
M	
MAIA	Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie
MAJ	Mesure d'accompagnement judiciaire
MAS	Maisons d'accueil spécialisées
MASP	Mesure d'accompagnement social personnalisé

MDA	Maison des adolescents
MHT	Metz habitat territoire
MPH	Maison des personnes handicapées
O	
OMS	Organisation mondiale de la santé
ORS	Observatoire régional de la santé
P	
PAD	Point d'accès aux droits
	Points accueil écoute jeunes
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PASS	Permanence d'accès aux soins de santé
PCH	Prestation de compensation du handicap
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PEP	Pupilles de l'enseignement public
PES	Programme d'échange de seringues
PMI	Protection maternelle et infantile
PRS	Programme régional de santé
PUMa	Protection universelle maladie
Q	
QPV	Quartier politique de la ville
R	
RP	Recensement de la population
RESAM	Réseau de solidarité des associations messines
RSA	Revenu de solidarité active
RSMA	Réseau de santé Metz arrondissement
S	
SDRE	Soins psychiatriques à la demande d'un représentant de l'État
SDTU	Soins psychiatriques à la demande d'un tiers en cas d'urgence
SESSAD	Services d'éducation spéciale et de soins à domicile
SISM	Semaines d'information sur la santé mentale
SPDT	Soins psychiatriques à la demande d'un tiers
SPI	Soins psychiatriques sans tiers en cas de péril imminent
SPUL	Service de psychiatrie d'urgence et de liaison
T	
TED	Troubles envahissants du développement
U	
UDAF	Union départementale des associations familiales
Udapei	Union départementale des associations de parents et amis de personnes déficientes intellectuelles
UHA	Unité d'hospitalisation pour adolescents
UNAFAM	Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
Unapei	Union nationale des associations de parents et amis de personnes déficientes intellectuelles
UNEDIC	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
U.S.3.A.	Unité intersectorielle de soins pour adultes autistes et apparentés

TABLE DES MATIERES

Édito	2
Présentation du guide	3
A. Pourquoi un guide santé mentale ?	3
B. Contributions et actualisation du guide	3
C. Informations disponibles	3
D. Accès aux fiches	3
Glossaire des sigles	5
Table des matières	8
Partie 1 : Annuaire	9
I. Utilisation de l'annuaire	9
A. Présentation de l'annuaire	9
B. Version mobile de l'annuaire	9
C. Classement thématique des structures	10
II. Annuaire des structures	14
Partie 2 : Fiches pratiques	31
I. Territoire messin et action de santé publique	33
A. Fiche n°1 – Portrait social du territoire messin	33
B. Fiche n°2 – Santé publique et parcours de soins, de santé et de vie des personnes	34
C. Fiche n°3 – Observation de la santé mentale sur le territoire messin	38
II. Protection de la santé et droits des personnes	44
A. Fiche n°4 – La protection sociale en France	44
B. Fiche n°5 – Ouverture des droits de protection de la santé	46
C. Fiche n°6 – Droits des personnes présentant des troubles mentaux	50
III. Accompagnement et santé mentale	55
A. Fiche n°7 : Qu'est-ce que la santé mentale ?	55
B. Fiche n°8 – Mesures de protection des personnes	59
C. Fiche n°9 : Prise en charge des troubles mentaux et de la souffrance psychique	62
D. Fiche n°10 : Soins et prévention des conduites addictives	75
E. Fiche n°11 : Perte d'autonomie et santé mentale	81
F. Fiche n°12 : Famille, parentalité et santé mentale	85
IV. Habitat et santé mentale	94
A. Fiche n°13 : Accès au logement	94
B. Fiche n°14 : Alternatives à l'hospitalisation	99
Partie 3 : Fiches des partenaires	101
I. Liste des structures	101
II. Fiches de présentation détaillées	102

PARTIE 1 : ANNUAIRE



I. UTILISATION DE L'ANNUAIRE

A. PRESENTATION DE L'ANNUAIRE

L'annuaire thématique permet de repérer un acteur en capacité d'apporter un soutien ou d'assurer l'accompagnement d'une personne en souffrance psychique ou présentant des troubles mentaux.

Pour faciliter la recherche, les 103 structures et dispositifs repérés sont classés dans 9 thématiques (un acteur peut figurer dans plusieurs thématiques) :

1. Accompagnement social.
2. Addictions.
3. Dispositifs de coordination.
4. Droits et protection des personnes.
5. Famille/Jeunes.
6. Hébergement/Habitat.
7. Perte d'autonomie.
8. Soins et prévention.
9. Soutien associatif.

B. VERSION MOBILE DE L'ANNUAIRE

La version mobile de l'annuaire disponible sur le site internet du CLSM est consultable sur tout type de terminal numérique. Elle permet de localiser les structures, d'avoir accès aux coordonnées et de calculer un temps de parcours.



www.sante-mentale-territoire-messin.fr

C. CLASSEMENT THEMATIQUE DES STRUCTURES

1. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- Centre communal d'action sociale de Metz - CCAS
- Centre Moselle Solidarité « Europlaza » (rue Claude Chappe à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité « Les Conquérants » (avenue André Malraux à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (avenue de Thionville à Woippy) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (place St Thiébault à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (route de Thionville à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue de Tivoli à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue du Limousin à Metz) – CG57

2. ADDICTIONS

- Centre Edison
- Centre médical des addictions – CH JURY
- Clinique des addictions - CH Jury
- Club Sanzal Plamat à Montigny-lès-Metz
- Croix bleue de Metz
- CSAPA / CAARUD les Wads - CMSEA
- Groupe de parole « Alpha » de l'association Alcooliques anonymes
- Groupe de parole « Ma liberté » de l'association Alcooliques anonymes
- HPMetz - hôpital Sainte-Blandine - service de psychiatrie
- Maison de santé Sainte-Marguerite
- Maison des adolescents de Moselle (MDA) – CH Jury
- Mouvement « Vie libre », section de Metz
- Programme d'échange de seringue (PES) - AIDES
- Service de psychiatrie de l'Hôpital d'instruction des armées Legouest

3. DISPOSITIFS DE COORDINATION

- Conseil local de santé mentale du territoire messin (CLSM) – CH Jury
- Contrat local de santé du territoire messin (CLS) – Ville de Metz
- Réseau de santé Metz arrondissement
- Service de gestion de cas de la MAIA du Sillon mosellan – CG57

4. DROITS ET PROTECTION DES PERSONNES

- Association Active - Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- Association tutélaire de Moselle
- Centre départemental d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF)
- Informelles (AIEM)
- Maison de la Justice et du Droit
- Point d'accès au droit (PDA) – Ville de Metz
- Service droits des femmes et à l'égalité - DDCS
- Tribunal de grande instance (TGI)
- Union départementale des associations familiales (UDAF)

5. *FAMILLE/JEUNES*

- Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) - Éducation nationale
- APSIS Émergence
- Bureau d'aide psychologique pour les étudiants (BAPÉ) – PEP57
- Cellule départementale des informations préoccupantes – CG57
- Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- Centre médico psycho pédagogique (CMPP) – PEP57
- Centre Moselle Solidarité « Europlaza » (rue Claude Chappe à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité « Les Conquérants » (avenue André Malraux à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (avenue de Thionville à Woippy) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (place St Thiébault à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (route de Thionville à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue de Tivoli à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue du Limousin à Metz) – CG57
- École des parents et des éducateurs de Moselle (EPE 57)
- Équipe de prévention spécialisée du CMSEA (EPS)
- IMP Espérance du CMSEA
- Lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)
- Maison des adolescents de Moselle (MDA) – CH Jury
- Mission locale du Pays messin
- Mission parentalité – Ville de Metz
- Planning familial 57
- Point accueil écoute jeunes du CMSEA (PAEJ)
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) – Université de Lorraine
- Unité d'hospitalisation médecine et psychologie de l'adolescent de l'hôpital mère-enfant du CHR Metz-Thionville
- Unité d'hospitalisation pour adolescents (UHA) – CH Jury

6. *HEBERGEMENT/HABITAT*

- 115 Moselle
- Accueil du pont des Grilles - LeRelaisFomal
- ARELOR
- Association Carrefour
- Centre d'hébergement L'ABRI de l'AIEM
- Centre d'hébergement pour couple - LeRelaisFomal
- Centre maternel « Le nid »
- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) – Préfecture de la Moselle
- Foyer des jeunes ouvriers – Étap'habitat
- Gîte des hauts de Sainte Croix – AIEM
- La Maison de Trèves – AMLI
- Le passage – Armée du Salut

- Pôle asile – AIEM

7. PERTE D'AUTONOMIE

- Association France Alzheimer Moselle
- Café des aidants - ProBTP groupe
- Centre de psychogériatrie - CH Jury
- Centre Moselle Solidarité « Europlaza » (rue Claude Chappe à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité « Les Conquérants » (avenue André Malraux à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (avenue de Thionville à Woippy) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (place St Thiébault à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (route de Thionville à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue de Tivoli à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue du Limousin à Metz) – CG57
- CMSEA IMP Espérance
- Comité mosellan de l'association France Parkinson
- Groupe d'entraide mutuelle « Camille Claudel » (GEM)
- Groupe d'entraide mutuelle « L'Albatros » (GEM)
- Groupe d'entraide mutuelle « Le Sillon » (GEM)
- Maison départementale des personnes handicapées de Moselle (MDPH)
- Plateforme de répit PR57
- Service de gestion de cas de la MAIA du Sillon mosellan – CG57
- UNAFAM 57 (Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques, délégation de Moselle)

8. SOINS ET PREVENTION

- Bureau d'aide psychologique pour les étudiants (BAPÉ) – PEP57
- Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- Centre d'exams de santé (CES) et de médecine préventive de Moselle - Assurance maladie
- Centre de psychogériatrie - CH Jury
- Centre de santé mentale Paul Langevin (CMP - secteur 4) - CH Jury
- Centre Edison
- Centre hospitalier de Jury (CH Jury)
- Centre médical des addictions – CH JURY
- Centre médico psycho pédagogique (CMPP) – PEP57
- Centre médico psycho pédagogique (CMPP), antenne de Borny – PEP57
- Centre médico-psychologique (CMP - enfant/ados) - CH Jury
- Centre médico-psychologique (CMP - secteur 1) – CH Jury
- Centre médico-psychologique (CMP - secteur 2) – CH Jury
- Centre médico-psychologique (CMP - secteur 3) – CH Jury
- Centre médico-psychologique Winnicott (CMP - enfant/ado) – CH Jury
- Centre Pierre Janet
- Centres ressources autisme (CRA)
- Clinique des addictions – CH Jury
- Clinique Tivoli – CH Jury

- CSAPA / CAARUD les Wads - CMSEA
- HPMetz - hôpital Sainte-Blandine - service de psychiatrie
- Maison de santé Sainte-Marguerite
- Maison des adolescents de Moselle (MDA) – CH Jury
- Médecins du Monde, délégation Lorraine à Metz
- Médigarde Lorraine
- My15
- Programme d'échange de seringue (PES) – AIDES
- Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) – Hôpital de Mercy
- Professionnels de santé
- Réseau de santé Metz arrondissement
- Service d'aide médicale urgente de Moselle (SAMU 57)
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) – CMSEA
- Service de psychiatrie de l'Hôpital d'instruction des armées Legouest
- Service psychiatrie d'urgence et de liaison (SPUL) à l'hôpital de Mercy – CH Jury
- Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) – Université de Lorraine
- Unité d'hospitalisation médecine et psychologie de l'adolescent de l'hôpital mère-enfant – CHR Metz-Thionville
- Unité d'hospitalisation pour adolescents (UHA) – CH Jury

9. SOUTIEN ASSOCIATIF

- Association France Alzheimer Moselle
- Association France dépression Lorraine
- Association PADEM BIPOL
- Boutique Solidarité de Metz - Fondation Abbé Pierre
- Club Sanzal Plamat à Montigny-lès-Metz
- Comité mosellan de l'association France Parkinson
- Croix bleue de Metz
- Équipes Saint-Vincent Metz
- Groupe d'entraide mutuelle « Camille Claudel » (GEM)
- Groupe d'entraide mutuelle « L'Albatros » (GEM)
- Groupe d'entraide mutuelle « Le Sillon » (GEM)
- Groupe de parole « Alpha » de l'association Alcooliques anonymes
- Groupe de parole « Ma liberté » de l'association Alcooliques anonymes
- Les petits frères des pauvres de Metz
- Maison des usagers de l'hôpital de Mercy
- Médecins du Monde, délégation Lorraine à Metz
- Mouvement « Vie libre », section de Metz
- S.O.S Amitié Metz-Lorraine
- Udapei de Moselle (Union départementale des associations de parents et amis de personnes déficientes intellectuelles)
- UNAFAM 57 (Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques, délégation de Moselle)

II. ANNUAIRE DES STRUCTURES

A

115 Moselle

Ligne téléphonique d'accueil et d'aide aux personnes sans-abri et en grandes difficultés. Accueil téléphonique 24h/24, 7j/7. Contactez le 115 avant toute orientation vers un hébergement d'urgence.

 **115**

 <https://www.115moselle.org>

Accueil du pont des Grilles - LeRelaisFomal

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour les hommes (priorité au plus de 25 ans). Accueil 24h/24, 7j/7. Accueil de jour du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30. Avant toute orientation vers un hébergement, appelez le 115.

 **03 87 30 51 33**

 1 avenue de Blida, 57000 METZ

Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) - Éducation nationale

Dispositif de l'Éducation nationale qui favorise l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap.

 **03 87 38 64 53**

 27 place Saint Thiébault, 57000 METZ

 <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ien57ash>

AP SIS Émergence

Actions de prévention spécialisée en direction des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Intervention à Metz sur les quartiers de Bellecroix, Boileau, Borny, Grange aux bois et Patrotte. Adresses et téléphones disponibles sur le site de l'association, rubrique « Prévention spécialisée ». Accueil téléphonique du lundi au vendredi 9h à 12h et 14h à 17h.

 **03 82 53 83 17**

 6 rue du Cygne, 57100 THIONVILLE

 <http://www.apsis-emergence.fr>

ARELOR

Association regroupant l'ensemble des organismes Hlm de l'ancienne région Lorraine. Cette structure développe des projets avec ses partenaires en direction notamment des publics vulnérables.

 **03 87 69 01 35**

 9, rue Charlemagne - 57000 Metz

 <http://www.arelor.fr>

ASSOCIATION ACTIVE - Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Service de protection des majeurs. Accompagne les personnes vulnérables et leurs proches. Accueil téléphonique les lundis et jeudis de 13h45 à 17h45.

 **07 69 01 76 48**

 41 route de Plappeville, 57050 METZ

 <http://www.active57.fr>

Suite...

Association Carrefour

Foyer d'urgence pour les femmes seules de moins de 21 ans. Centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour femmes de 18 à 30 ans. Accueil 24h/24, 7j/7. Avant toute orientation vers un hébergement, appelez le 115.

 **03 87 75 07 26**

 6 rue Marchant, 57000 METZ

 <http://www.carrefour-metz.asso.fr>

Association France Alzheimer Moselle

Accompagnement des personnes malades Alzheimer et leurs proches. Accueil téléphonique lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h. Permanence dans les locaux de l'association à Metz le mercredi de 14h à 16h ou sur rendez-vous.

 **03 87 50 46 40**

 4 ter avenue de Lattre de Tassigny, 57000 METZ

 <http://www.francealzheimer-moselle.org>

Association France dépression Lorraine

Association de prévention, d'information et de soutien aux personnes souffrant de dépression et de troubles bipolaires.

 **06 03 89 34 47**

 10 rue Norvège, 54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

 <http://www.francedeplorraine.org>

Association PADEM BIPOL

Association d'information et de soutien aux personnes bipolaires et leur entourage. Des groupes de paroles se réunissent deux fois par mois. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h.

 **06 98 05 96 87**

 7 rue Clérisseau, 57070 METZ

 <http://bipol.padem.org>

Association tutélaire de Moselle (AT57)

Service de protection des majeurs. Aide aux familles par l'écoute, l'information et le conseil. Permanence téléphonique tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h, sauf mardi après-midi.

 **03 87 37 88 65**

 38 avenue Foch, 57000 METZ

 <http://www.at57.fr>

B

Boutique Solidarité de Metz - Fondation Abbé Pierre

Lieu d'accueil individualisé, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des personnes en difficulté. Accueil de jour du lundi au vendredi de 8h à 11h30.

 **03 87 15 75 81**

 7 rue Clovis, 57070 METZ

 <http://www.fondation-abbe-pierre.fr>

Suite...

Bureau d'aide psychologique pour les étudiants (BAPÉ) – PEP57

Lieu d'accueil, d'écoute et de suivi psychologique pour les étudiants. Situé dans le bâtiment Simone Veil. Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (jusqu'à 18h le mercredi), et le vendredi de 9h à 12h.

 **03 87 21 04 70**

 Ile du Saulcy, 57000 METZ

 <https://www.bape-metz.com>

C

Café des aidants - ProBTP groupe

Café des aidants ouvert à tous. Réunion mensuelle les mardis après-midi de 14h30 à 16h.

 **03 83 95 39 11**

 2 place du général de Gaulle, 57000 METZ

 <http://ww.probtp.com>

Cellule départementale des informations préoccupantes – CG57

En cas de suspicion de mauvais traitements sur un enfant, la situation peut être signalée, même anonymement, à la CDIP du Département de la Moselle.

 **0800 056 789 (appel gratuit)**

 28/30 avenue André Malraux, 57046 METZ

 <http://www.moselle.fr>

Centre communal d'action sociale de Metz (CCAS)

Centre communal d'action sociale de Metz. Information et accompagnement des personnes en grande difficulté et des seniors. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h, et le samedi de 9h à 12h.

 **08 00 89 18 91**

 22-24 rue Wad-Billy, 57000 METZ

 <https://metz.fr>

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

Structure gérée par le Département de la Moselle qui intervient auprès des enfants de 0 à 6 ans. Elle assure les actions de dépistages des déficits ou handicaps, de prévention de leur aggravation et de rééducation. Accueil des familles sur rendez-vous.

 **03 87 21 80 30**

 7 Rue Pierre Simon de Laplace, 57070 METZ

 <http://www.moselle.fr>

Centre d'examens de santé (CES) et de médecine préventive de Moselle - Assurance maladie

Centre qui dispense à tous les assurés sociaux un point de santé en individuel. Consultation possible qui comporte un examen clinique et des informations santé personnalisées. Accueil du lundi au vendredi de 8h à 11h45 et 12h45 à 16h30.

 **03 87 31 31 31**

 3 Place de la bibliothèque, 57000 METZ

 www.ameli.fr

Suite...

Centre d'hébergement L'ABRI – AIEM

Hébergement, pension de famille, lits halte-soin-santé pour femmes seules. Accueil 7j/7. Avant toute orientation vers un hébergement, appelez le 115.

 **03 87 75 88 89**

 10 bis rue Mazelle, 57000 METZ

 <http://www.association-aiem.fr>

Centre d'hébergement pour couple - LeRelaisFomal

Centre d'hébergement d'urgence pour les couples. Accueil 24h/24, 7j/7. Avant toute orientation vers un hébergement, appelez le 115.

 **03 87 30 51 33**

 1 avenue de Blida, 57000 METZ

Centre de psychogériatrie - CH Jury

Centre de consultation médicale, psychologique et infirmière spécialisée dans la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus, présentant des troubles psychologiques et/ou psychiatriques liés au vieillissement. Une aide est également proposée aux aidants. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h.

 **03 87 69 15 77**

 25 bis rue Lafayette, 57000 METZ

 <http://www.ch-jury.fr>

Centre de santé mentale Paul Langevin (CMP - secteur 4) - CH Jury

Accueil et accompagnement des personnes en souffrance psychique. Soutien aux familles. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h (jusqu'à 19h le jeudi).

 **03 87 65 62 15**

 2 rue Paul Langevin, 57070 METZ

 <http://www.ch-jury.fr>

Centre départemental d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF)

Relais de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Permanences à Metz : Palais de justice - 3 rue Haute Pierre – 57000 METZ – le lundi au vendredi de 13h00 - 16h30 / à Borny au Pôle des lauriers - 3 rue d'Anjou – le mardi de 14h00 - 17h00 / au CCAS de Metz - 22/24 rue de Wad- Billy – le mercredi de 9h00 - 12h00 / à l'hôpital de Mercy – le mercredi et vendredi de 9h00- 12h00 / Informelles - Place Mazelle – 3 lundis par mois de 14h00 - 17h00.

 **03 87 76 03 48**

 2 rue du Haut de Sainte-Croix, 57000 METZ

 <http://www.infofemmes.com>

Suite...

Centre Edison

Accueil, évaluation, orientation, accompagnement ambulatoire en addictologie. Accueil téléphonique lundi de 13h30 à 17h, mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 et jusqu'à 17h le vendredi.

 **03 87 66 41 50**

 5 rue Thomas Edison, 57070 METZ

 www.centre-edison.fr

Centre hospitalier de Jury (CH Jury)

Demande d'hospitalisation en soins psychiatriques. Accueil 7j/7, 24h/24.

 **03 87 56 39 39**

 Route d'Ars Laquenexy, 57245 JURY

 <http://www.ch-jury.fr>

Centre maternel « Le nid »

Centre d'hébergement pour jeunes femmes enceintes ou jeunes mères d'un ou deux enfants. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 7h30 à 20h.

 **03 87 74 13 89**

 50 rue des Trois Rois, 57070 METZ

 <http://www.moselle.fr>

Centre médical des addictions - CH JURY

Accueil, information, évaluation médicale, psychologique, sociale et éducative. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h.

 **03 87 76 97 32**

 22 rue de Tivoli, 57070 METZ

 www.saam57.fr

Centre médico psycho pédagogique (CMPP) – PEP57

Établissement médico-social d'aide et de soins destiné aux jeunes de moins de 21 ans. Centre de consultation associatif qui complète le dispositif de diagnostic et de soins ambulatoires des enfants et adolescents, ainsi que leur famille. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 18h (jusqu'à 19h le mardi).

 **03 87 66 99 06**

 8 rue des Dames de Metz, 57000 METZ

 <http://www.pep57.org>

Centre médico psycho pédagogique (CMPP), antenne de Borny – PEP57

Établissement médico-social d'aide et de soins destiné aux jeunes de moins de 21 ans. Centre de consultation associatif qui complète le dispositif de diagnostic et de soins ambulatoires des enfants et adolescents, ainsi que leur famille. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 18h (jusqu'à 19h le mardi).

 **03 87 75 07 32**

 6 rue d'Anjou, 57070 METZ

 www.pep57.org

Centre médico-psychologique (CMP - enfants/ados) - CH Jury

Accueil et accompagnement des enfants et adolescents en souffrance psychique. Soutien aux familles. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

 **03 87 15 79 06**

 1 rue Nicolas Jung, 57050 METZ DEVANT-LÈS-PONTS

 <http://www.ch-jury.fr>

Suite...

Centre médico-psychologique (CMP - secteur 1) - CH Jury

Accueil et accompagnement des personnes en souffrance psychique. Soutien aux familles. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h (jusqu'à 18h le mardi).

 **03 87 65 34 57**

 20 rue Gambetta, 57000 METZ

 <http://www.ch-jury.fr>

Centre médico-psychologique (CMP - secteur 2) - CH Jury

Accueil et accompagnement des personnes en souffrance psychique. Soutien aux familles. Accueil téléphonique de 9h à 17h.

 **03 87 31 20 43**

 100 route de Thionville, 57050 METZ

 <http://www.ch-jury.fr>

Centre médico-psychologique (CMP - secteur 3) - CH Jury

Accueil et accompagnement des personnes en souffrance psychique. Soutien aux familles. Accueil téléphonique de 9h à 17h du lundi au vendredi.

 **03 87 66 40 46**

 26 rue Guynemer, 57950 MONTIGNY-LES-METZ

 <http://www.ch-jury.fr>

Centre médico-psychologique Winnicott (CMP - enfant/ado) - CH Jury

Accueil et accompagnement des enfants et adolescents en souffrance psychique. Soutien aux familles. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

 **03 87 69 02 21**

 2 rue Paul Langevin, 57070 METZ

 <http://www.ch-jury.fr>

Centre Moselle Solidarité « Europlaza » (rue Claude Chappe à Metz) – CG57

Lieu d'écoute, de conseil et d'assistance regroupant les professionnels des services sociaux du Département de la Moselle. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

 **03 87 78 06 00**

 1 rue Claude Chappe, 57070 METZ

 <http://www.moselle.fr>

Centre Moselle Solidarité « Les Conquérants » (avenue André Malraux à Metz) – CG57

Lieu d'écoute, de conseil et d'assistance regroupant les professionnels des services sociaux du Département de la Moselle. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

 **03 87 66 13 20**

 76 avenue André Malraux, 57000 METZ

 <http://www.moselle.fr>

Suite...

Centre Moselle Solidarité (avenue de Thionville à Woippy) – CG57

Lieu d'écoute, de conseil et d' assistance regroupant les professionnels des services sociaux du Département de la Moselle. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

 **03 87 34 30 00**

 30 avenue de Thionville, 57140 WOIPPY

 <http://www.moselle.fr>

Centre Moselle Solidarité (place St Thiébault à Metz) – CG57

Lieu d'écoute, de conseil et d' assistance regroupant les professionnels des services sociaux du Département de la Moselle. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

 **03 87 35 02 90**

 36 place St Thiébault, 57000 METZ

 <http://www.moselle.fr>

Centre Moselle Solidarité (route de Thionville à Metz) – CG57

Lieu d'écoute, de conseil et d' assistance regroupant les professionnels des services sociaux du Département de la Moselle. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

 **03 87 34 42 30**

 100 route de Thionville, 57050 METZ

 <http://www.moselle.fr>

Centre Moselle Solidarité (rue de Tivoli à Metz) – CG57

Lieu d'écoute, de conseil et d' assistance regroupant les professionnels des services sociaux du Département de la Moselle. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

 **03 87 63 47 38**

 68 rue de Tivoli, 57070 METZ

 <http://www.moselle.fr>

Centre Moselle Solidarité (rue du Limousin à Metz) – CG57

Lieu d'écoute, de conseil et d' assistance regroupant les professionnels des services sociaux du Département de la Moselle. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

 **03 87 37 76 30**

 3 rue du Limousin, 57070 METZ

 <http://www.moselle.fr>

Centre Pierre Janet

Centre de consultations psychothérapeutiques sur rendez-vous. Locaux situés à l'UFR SHS de l'Université de Lorraine.

 **03 72 74 83 63**

 Ile du Saulcy, 57000 METZ

 <http://centrepierrejanet.univ-lorraine.fr>

Suite...

Centres ressources autisme (CRA)

Accueil et accompagnement de tous les publics atteints d'autisme et autres troubles envahissants du développement (TED).
Accueil mardi de 8h à 17h.

 **03 87 15 76 92**

 1 rue Nicolas Jung, 57050 METZ DEVANT-LÈS-PONTS

 <http://www.ch-jury.fr>

Clinique des addictions – CH Jury

Ce service offre des soins adaptés à toute personne présentant des difficultés consécutives à un comportement addictif (drogue, alcool, jeux...).

 **03 87 56 39 39**

 Route d'Ars Laquenexy, 57245 JURY

 www.saam57.fr

Clinique Tivoli – CH Jury

Centre de soins psychothérapeutiques. Unité d'hospitalisation complète, de jour ou de nuit. Accueil téléphonique 7j/7, 24h/24.

 **03 87 52 32 60**

 24 rue de Tivoli, 57070 METZ

 <http://www.ch-jury.fr>

Club Sanzal Plamat à Montigny-lès-Metz

Soutien aux personnes en situation de dépendance alcoolique. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h30.

 **03 87 63 01 73**

 53 allée du président Kennedy, 57950 MONTIGNY-LES-METZ

 <http://evs572.wix.com/club-sanzal>

Comité mosellan de l'association France Parkinson

Information et soutien aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Information par téléphone auprès de la responsable, Mme Catherine OBRIOT (répondeur en cas d'absence).

 **06 33 60 09 20**

 99 route de Plappeville, 57050 METZ

 <http://www.franceparkinson.fr>

Conseil local de santé mentale du territoire messin (CLSM) – CH Jury

Plateforme de concertation et de coordination des acteurs locaux dans le champ de la santé mentale.

 **03 87 56 27 68**

 Route d'Ars Laquenexy, 57245 JURY

 <http://www.sante-mentale-territoire-messin.fr>

Contrat local de santé du territoire messin (CLS) – Ville de Metz

Dispositif de coordination des actions de santé publique sur le territoire messin.

 **0800 891 891**

 1 Place d'Armes, 57036 METZ

 <https://metz.fr>

Croix bleue de Metz

Soutien aux personnes en situation de dépendance alcoolique.

 **03 26 90 69 55**

 10 rue du bon Pasteur, 57070 METZ

 <http://www.croixbleue57.com>

Suite...

CSAPA / CAARUD les Wads - CMSEA

Prise en charge en ambulatoire et en hébergement pour toute personne en situation d'addiction. Accueil téléphonique lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 19h, jusqu'à 18h le mercredi et 17h le vendredi.

 **03 87 74 41 58**

 26 rue des Wads Billy, 57000 METZ

 www.leswadscmsea.fr

D

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

La DDCS met en oeuvre les politiques de l'État en faveur de l'accompagnement des personnes défavorisées vers l'hébergement et le logement.

 **03 87 75 41 55**

 27 Rempart Saint Thiebault, 57000 METZ

 <http://www.moselle.gouv.fr>

E

École des parents et des éducateurs de Moselle (EPE 57)

Association de soutien aux parents. Café des parents ouvert du mardi au samedi de 14h à 18h (à destination des parents et grands-parents d'enfants et d'adolescents).

 **03 87 69 07 36**

 32 rue Dupont des Loges - 57000 METZ

 <http://www.epe57.fr>

Équipes de prévention spécialisée du CMSEA (EPS)

Action éducative visant à rompre l'isolement et restaurer le lien social pour les jeunes en risque de marginalisation.

 **03 87 75 37 65**

 6 place Valladier, 57000 METZ

 www.cmsea.asso.fr

Équipes Saint-Vincent Metz

Soutien aux personnes en situation de précarité. Accueil téléphonique le lundi de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 9h à 11h.

 **03 87 36 38 40**

 6b boulevard Paixhans, 57000 METZ

 <http://www.equipes-saint-vincent.com>

F

Foyer des jeunes ouvriers - Étap'habitat

Hébergement des jeunes adultes de moins de 25 ans. Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 19h.

 **03 87 75 16 41**

 7 rue de l'Abbé Risse, 57000 METZ

 <http://www.fjo-metz.org>

Suite...

G

Gîte des hauts de Sainte Croix - AIEM

Centre d'accueil et d'hébergement d'urgence. Accueil 24h/24, 7j/7 des femmes seules ou avec enfants. Avant toute orientation vers un hébergement, appelez le 115.

 **03 87 37 00 35**

 4 place Sainte-Croix, 57000 METZ

 <http://www.association-aiem.fr>

Groupe d'entraide mutuelle « Camille Claudel » (GEM)

Groupe d'entraide mutuelle pour les personnes malades et/ou handicapées psychiques. Accueil téléphonique lundi et mercredi de 14h à 18h, mercredi de 14h à 18h, jeudi de 13h30 à 19h15, vendredi de 10h à 17h et samedi de 10h à 19h (ou 14h à 19h).

 **03 55 80 15 09**

 8 square Paille Maille, 57000 METZ

 <http://www.gemcclaudel.org>

Groupe d'entraide mutuelle « L'Albatros » (GEM)

Groupe d'entraide mutuelle pour les personnes malades et/ou handicapées psychiques (répondeur en cas d'absence).

 **03 54 62 05 20**

 28 rue Auguste Prost, 57000 METZ

 <https://albatros-gem.business.site>

Groupe d'entraide mutuelle « Le Sillon » (GEM)

Groupe d'entraide mutuelle portée par l'association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés de Lorraine. Accueil téléphonique mardi de 14h à 17h30, mercredi de 10h à 17h et jeudi de 14h à 17h.

 **03 54 62 23 66**

 49 Avenue de Strasbourg, 57070 METZ

 <http://www.aftc-lorraine.org>

Groupe de parole « Alpha » de l'association Alcooliques anonymes

Le groupe « Alpha » se réunit à l'hôtel de Gournay les mardis à 20h. Réunions libres et sans rendez-vous. Accueil téléphonique de l'association Alcooliques anonymes 24h/24 tous les jours de l'année.

 **09 69 39 40 20**

 9 rue du Grand Serf, 57000 METZ

 <http://www.alcooliques-anonymes.fr>

Groupe de parole « Ma liberté » de l'association Alcooliques anonymes

Le groupe « Ma liberté » se réunit à la salle Samuel les vendredis à 20h. Réunions libres et sans rendez-vous. Accueil téléphonique de l'association Alcooliques anonymes 24h/24 tous les jours de l'année.

 **09 69 39 40 20**

 31 rue de Verdun, 57000 METZ

 <http://www.alcooliques-anonymes.fr>

Suite...

H

HPMetz - hôpital Sainte-Blandine - service de psychiatrie

Service d'hospitalisation à temps plein ouvert en hôpital général. Toute maladie mentale permettant le consentement aux soins et n'induisant pas de trouble majeur du comportement. Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Accueil de 9 à 12h et de 14h à 16h.

 **03 57 84 28 00**

 3 rue du Cambout, 57045 METZ

 <http://www.hpmetz.fr>

I

IMP Espérance du CMSEA

Institut médico-pédagogique chargé de l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap âgés de 6 à 14 ans porteurs d'une déficience intellectuelle et/ou de troubles du spectre de l'autisme. Permanence téléphonique de 8h15 à 15h45.

 **03 87 74 36 45**

 6 rue de la croix de Lorraine, 57070 METZ

 <http://www.cmsea.asso.fr>

Informelles – AIEM

Lieu d'accueil départemental pour femmes victimes de violences conjugales. Permanence téléphonique les matinées de 9h à 12h (lundi), 9h à 12h (mardi) et 9h à 11h (mercredi), les après-midis de 14h à 17h (lundi, jeudi et vendredi).

 **03 87 35 05 64**

 10 rue Mazelle, 57000 METZ

 <http://www.association-aiem.fr>

L

La Maison de Trèves - AMLI

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour les hommes sans domicile fixe. Accueil 7j/7 de 8 à 20h30. Avant toute orientation vers un hébergement, appelez le 115.

 **03 87 75 61 55**

 20 boulevard de Trèves, 57000 METZ

 <http://www.amlilogement.com>

Le passage - Armée du Salut

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour les jeunes hommes de moins de 25 ans. Hébergement gratuit pour les personnes sans ressources. Accueil d'urgence 24h/24, 7j/7. Avant toute orientation vers un hébergement, appelez le 115.

 **03 87 37 79 60**

 15 en Nexirue, 57000 METZ

 <https://www.armedusalut.fr>

Suite...

Les petits frères des pauvres de Metz

Soutien aux personnes âgées en situation d'isolement. Accueil téléphonique mardi (semaines paires) et vendredi (semaines impaires) de 14h à 17h (répondeur en cas d'absence).

 **03 87 63 48 47**

 10 rue Pierre Perrat, 57000 METZ

 <https://www.petitsfreresdespauvres.fr>

Lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)

Les LAPE s'adressent aux enfants de moins de 6 ans et leurs parents. Ils offrent un espace de parole, de rencontre et d'échanges dans une perspective d'accompagnement à la fonction parentale, en dehors de toute visée thérapeutique.

⇒ Trouver un LAPE

 <http://www.mon-enfant.fr>

M

Maison de la Justice et du Droit

Lieu d'information et d'aide aux victimes. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h.

 **03 87 18 50 67**

 17 place Jean Perrin, 57140 WOIPPY

 <http://www.cdad-moselle.justice.fr>

Maison de santé Sainte-Marguerite

Prise en charge et traitement des pathologies de psychiatrie générale de l'adulte en hospitalisation libre à temps complet (démarche de soin volontaire). Accueil téléphonique tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

 **03 87 52 83 22**

 68 Grand rue, 57680 NOVEANT SUR MOSELLE

 <http://www.cliniquestemarguerite.com>

Maison départementale des personnes handicapées de Moselle (MDPH) – CG57

Lieu unique d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement des personnes handicapées. Accueil du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 16h30.

 **03 87 21 83 00**

 Europlaza bât. D, entrée D3, 1 rue Claude Chappe, 57076 METZ

 <http://mdph57.fr>

Maison des adolescents de Moselle (MDA) – CH Jury

Centre d'accueil pour la santé accessible aux jeunes adultes de 18 à 20 ans. Lieu confidentiel et gratuit d'accueil, d'écoute, de consultations, de soins, d'orientation. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h.

 **03 87 18 44 22**

 7 rue Harelle, 57000 METZ

 <http://www.maisondesadolescents57.com>

Suite...

Maison des usagers de l'hôpital de Mercy

Espace d'information, d'échanges et d'écoute des patients et leurs proches. Permanences régulières des associations au sein de l'hôpital.

 **03 87 55 31 31**

 1 allée du château, 57085 METZ

 <http://www.chr-metz-thionville.fr>

Médecins du Monde, délégation Lorraine à Metz

Consultations médicales square Mangin à Metz les mercredis matins à partir de 9h30 durant la période estivale. (infos. à actualiser en septembre).

 **03 87 66 60 93**

 12b rue d'Annecy, 57070 METZ

 www.medecinsdumonde.org

Médigarde Lorraine

Service téléphonique tenu par un médecin-régulateur libéral chargé d'apporter une réponse adaptée durant l'absence du médecin traitant (nuit, week-end et jours fériés). Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 20h à 8h, le week-end du samedi 12h au lundi 8h et les jours fériés.

 **08 20 33 20 20**

 <http://www.medigarde.fr>

Mission locale du Pays messin

Structure chargée de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans. Accueil du lundi 13h30 au vendredi 17h30.

 **03 87 74 56 40**

 Siège : Pôle des Lauriers - 3 bis, rue d'Anjou - 57070 Metz (cf. fiches partenaires pour les coordonnées des antennes).

 www.mlpm.fr

Mission parentalité – Ville de Metz

Dispositif qui recense les questions des familles et leur apporte des réponses à travers la mise en place d'actions collectives. Des rencontres à destination des parents sont organisées sur différents thèmes (communication dans la famille, adolescence, comportement des enfants, etc.).

 **Allo Mairie – 0 800 891 891**

 74 avenue de Thionville, 57050 METZ

 <https://metz.fr>

Mouvement « Vie libre », section de Metz

Accompagnement des personnes dépendantes à l'alcool et leur famille. Réunion le 3e jeudi du mois à 20h.

 **03 87 76 17 14**

 10 rue du bon pasteur, 57070 METZ

 <http://www.vielibre.org>

Suite...

My15

Application pour téléphone mobile qui permet de transmettre instantanément au SAMU la position exacte et les informations indispensables au traitement d'une demande lors d'un appel d'urgence en France. Les données communiquées restent strictement confidentielles.



P

Programme d'échange de seringue (PES) - AIDES

Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 18h.

 **03 87 75 10 42**

 29 avenue Foch, 57000 METZ

 <http://www.aides.org>

Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) - Hôpital de Mercy

Lieu de consultation médicale et sociale. Consultation médicale gratuite. Aide psychologique gratuite du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30. Permanence sociale pour les personnes en situation difficile. Accueil téléphonique lundi et jeudi de 9h à 17h, mardi et vendredi 9h à 12h30 et de 14h à 17h, et mercredi 9 h à 13h30.

 **03 87 55 77 60**

 1 allée du château, 57085 METZ

 <http://www.chr-metz-thionville.fr>

Planning familial 57

Mouvement militant qui peut apporter une aide dans le cadre de ses actions de soutien à la parentalité. Accueil mardi de 14h30 à 16h30, mercredi de 13h à 15h et vendredi de 12h à 14h.

 **03 87 69 04 77**

 Maison des Associations (2e étage - salle 207), 1, rue du Coëtlosquet, 57000 METZ

 <http://www.planning-familial.org>

Plateforme de répit PR57

Aide, soutien et accompagnement aux aidants d'une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30 à 13h30 à 17h (répondeur en cas d'absence et le week-end).

 **03 87 38 93 87**

 11 rue Saussaie en Mi Terre, 57130 JOUY-AUX-ARCHES

 <http://www.fondation-bompard.asso.fr>

Point accueil écoute jeunes du CMSEA (PAEJ)

Prévention spécialisée en direction des jeunes adultes. Accompagnement, écoute et orientation. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

 **03 87 76 23 26**

 33 bis Boulevard Maginot, 57000 METZ

 <https://www.cmsea.asso.fr>

Suite...

Point d'accès au droit (PDA) – Ville de Metz

Lieu d'accueil pour les personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs. Situé au Pôle de Lauriers. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

 **03 87 55 55 98**

 3 bis rue d'Anjou, 57070 METZ

 <https://metz.fr>

Pôle asile – AIEM

Centre d'accueil pour demandeur d'asile. Centre d'hébergement d'urgence. Accueil téléphonique de 8h30 à 17h30. Avant toute orientation vers un hébergement, appelez le 115.

 **03 87 37 99 50**

 16 rue de Stoxey, 57070 METZ

 <http://www.association-aiem.fr>

Trouver un professionnel de santé

L'annuaire santé de l'Assurance maladie est consultable sur internet pour trouver les coordonnées d'un médecin généraliste, d'un psychiatre ...

 <http://annuaresante.ameli.fr>

R

Réseau de santé Metz arrondissement

Regroupements pluridisciplinaires de professionnels de santé qui favorise l'accès aux soins, la coordination, la continuité et l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires. Le RSMA assure une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

 **03 87 52 14 94**

 32 rue Lothaire, 57000 METZ

S

S.O.S Amitié Metz-Lorraine

Ligne téléphonique d'écoute et de soutien anonyme et confidentielle. Accueil téléphonique 24h/24, 7j/7.

 **03 87 63 63 63**

 <https://www.sos-amitie.com>

Service d'aide médicale urgente de Moselle (SAMU 57)

Service chargé de coordonner la prise en charge des urgences médicales. Traitement des demandes 24h/24, 7j/7.

 **15**

 <https://www.chr-metz-thionville.fr/urgences>

Suite...

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) – CMSEA

Structure médico-sociale d'accompagnement des personnes porteuses de troubles du spectre de l'autisme.

 **03 87 52 57 72**

 13 rue de Belletanche, 57070 METZ

 <https://www.cmsea.asso.fr>

Service de gestion de cas de la MAIA du Sillon mosellan – CG57

Service du Département de la Moselle spécialisé dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en situation complexe. Pour une demande d'orientation en gestion de cas, contacter Marie-Laurence ROMAIN, pilote de la MAIA du Sillon mosellan.

 **03 87 56 32 90**

 1 rue du Pont Moreau, 57036 METZ

 <http://www.moselle.fr>

Service de psychiatrie de l'Hôpital d'instruction des armées Legouest

Consultations psychiatriques. Psychothérapie. Prise en charge des consultations addictives, notamment la dépendance à l'alcool. Accueil 7j/7, 24h/24.

 **03 87 56 46 46**

 27 avenue de Plantières, 57077 METZ

 www.hia-legouest.fr

Service droits des femmes et à l'égalité - DDCS

Service chargé de mettre en œuvre la politique de l'État en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Informe sur les structures d'écoute, d'accueil et d'accompagnement. Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h.

 **03 87 75 41 55**

 27 place Saint Thiébault, 57045 METZ

 www.moselle.gouv.fr

Service psychiatrie d'urgence et de liaison (SPUL) à l'hôpital de Mercy – CH Jury

Prise en charge de toute personne se présentant en situation d'urgence, y compris psychiatrique. Service accessible 24h/24, tous les jours de l'année.

 **03 87 55 31 11**

 1 allée du château, 57085 METZ

 <http://www.chr-metz-thionville.fr>

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) – Université de Lorraine

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 17h. Locaux situés au rez-de-chaussée du Bâtiment Simone Veil.

 **03 72 74 05 40**

 Ile du Saulcy, 57012 METZ

 <http://www.univ-lorraine.fr>

Suite...

T

Tribunal de grande instance (TGI)

Lieu d'information et d'aide aux victimes. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

 **03 87 56 75 00**

 3 rue Haute Pierre, 57036 METZ

 <http://www.cdad-moselle.justice.fr>

U

Udapei de Moselle

Association de parents qui s'organisent pour élaborer des réponses aux besoins d'accompagnement et de prise en charge de leurs enfants handicapés mentaux.

 **03 87 75 50 56**

 38 avenue Foch, 57006 METZ

 <http://www.lorraine.unapei.org>

UNAFAM 57

Information, aide et soutien aux proches de personnes malades et/ou handicapées psychiques. Accueil téléphonique tous les jours, de préférence en journée (répondeur en cas d'absence).

 **06 42 39 83 77**

 24 rue du Palais, 57000 Metz

 <http://www.unafam.org>

Union départementale des associations familiales (UDAF)

Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Accueil téléphonique du lundi au jeudi 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45, et le vendredi de 8h45 à 11h45.

 **03 87 52 30 30**

 Rue Royal Canadian Air Force, 57530 ARS-LAQUENEXY

 <http://www.udaf57.fr>

Unité d'hospitalisation médecine et psychologie de l'adolescent de l'hôpital mère-enfant – CHR Metz-Thionville

Lieu d'écoute, d'information, d'accompagnement et de soins qui accueille les adolescents et jeunes adultes de 13 à 20 ans.

 **03 87 55 31 31**

 1 allée du château, 57085 METZ

 <http://www.chr-metz-thionville.fr>

Unité d'hospitalisation pour adolescents (UHA) – CH Jury

Unité d'hospitalisation pour enfants et adolescents jusqu'à 16 ans.

 **03 87 56 39 39**

 Route d'Ars Laquenexy, 57245 JURY

 <http://www.ch-jury.fr>

PARTIE 2 : FICHES PRATIQUES

A. Fiche n°1 – Portrait social du territoire messin	33
1. Espace de vie des Messins	33
2. Dynamique démographique	33
3. Ménages et familles.....	33
4. Indices de précarité et de pauvreté.....	33
5. Pour aller plus loin.....	34
B. Fiche n°2 – Santé publique et parcours de soins, de santé et de vie des personnes	34
1. L’action de santé publique.....	35
2. Parcours de soins, de santé et de vie des personnes	36
3. Orientation d’une personne malade dans le système de santé	37
4. Pour aller plus loin.....	37
C. Fiche n°3 – Observation de la santé mentale sur le territoire messin	38
1. Synthèse de l’étude santé mentale.....	38
2. Pour aller plus loin.....	43
A. Fiche n°4 – La protection sociale en France.....	44
1. Un système organisé pour protéger les personnes des risques sociaux.....	44
2. Un fonctionnement articulé entre prestations de services sociaux et prestations sociales	44
3. Organismes et sources de financement	45
4. Pour aller plus loin.....	45
B. Fiche n°5 – Ouverture des droits de protection de la santé.....	46
1. Régime général : protection universelle maladie (PUMA).....	46
2. Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)	46
3. Aide au paiement d’une complémentaire santé (ACS)	47
4. Aide médicale de l’État (AME)	47
5. Ressources locales.....	47
6. Comment signaler un refus de soin ?	49
7. Pour aller plus loin.....	49
C. Fiche n°6 – Droits des personnes présentant des troubles mentaux	50
1. Organisation des soins psychiatriques	50
2. Conditions d’admission en soins psychiatriques à la demande d’un tiers ou en cas de péril imminent.....	50
3. Conditions d’admission en soins psychiatriques sur demande du préfet.....	51
4. Droits des personnes hospitalisées sans consentement	52
5. Garanties et recours dont disposent les personnes hospitalisées sans consentement	52
6. Pour aller plus loin.....	53
A. Fiche n°7 – Qu’est-ce que la santé mentale ?	55
1. La santé mentale selon l’OMS, plus que l’absence de troubles mentaux	55
2. Les composantes de la santé mentale	55
3. Distinction entre troubles, souffrance et handicap psychiques.....	55
4. Déterminants et conséquences de la santé mentale	56
5. Pour aller plus loin.....	58
B. Fiche n°8 – Mesures de protection des personnes	59
1. Les mesures de protection	59
2. Les modalités de saisine	60

3.	Ressources locales.....	60
4.	Pour aller plus loin.....	61
C.	Fiche n°9 – Prise en charge des troubles mentaux et de la souffrance psychique...62	
1.	Chiffres clés	62
2.	Qu'est-ce qu'un trouble mental ?.....	62
3.	Principaux enjeux de la prise en compte de la souffrance psychique.....	62
4.	Prévention du mal-être et du risque suicidaire	63
5.	Comprendre les distinctions dans l'usage du terme « psy ».....	63
6.	Organisation de la psychiatrie	64
7.	Ressources locales : les partenaires de la prise en charge.....	64
8.	Dispositifs d'aide à distance.....	70
9.	Pour aller plus loin.....	71
10.	Carte de la sectorisation de la psychiatrie publique.....	72
D.	Fiche n°10 – Soins et prévention des conduites addictives.....75	
1.	Définition de l'addiction	75
2.	Prévention des risques liés aux conduites addictives	75
3.	Ressources locales.....	76
4.	Annuaire du réseau Lorradict.....	79
5.	Dispositifs d'aide à distance.....	79
6.	Pour aller plus loin.....	80
E.	Fiche n°11 – Perte d'autonomie et santé mentale81	
1.	Perte d'autonomie : de quoi parle-t-on ?.....	81
2.	Les enjeux de la dépendance et du handicap	81
3.	Ressources locales.....	82
4.	Pour aller plus loin.....	84
F.	Fiche n°12 – Famille, parentalité et santé mentale85	
1.	La fonction parentale et la famille.....	85
2.	Enjeux autour de la famille et la santé mentale	85
3.	Prévention de la souffrance psychologique des enfants et de la maltraitance	86
4.	Ressources locales.....	87
5.	Aide aux victimes de violences	92
6.	Dispositifs d'aide à distance.....	92
7.	Pour aller plus loin.....	93
A.	Fiche n°13 – Accès au logement.....94	
1.	Distinction entre logement et hébergement.....	94
2.	Hébergement d'urgence (Le 115)	94
3.	Logement social.....	95
4.	Accès au logement des personnes défavorisées	96
5.	Ressources locales.....	96
6.	Pour aller plus loin.....	97
B.	Fiche n°14 – Alternatives à l'hospitalisation99	
1.	Dispositifs existants sur le territoire messin.....	99
2.	Équipe réseau des alternatives à l'hospitalisation	99

I. TERRITOIRE MESSIN ET ACTION DE SANTE PUBLIQUE

A. FICHE N°1 – PORTRAIT SOCIAL DU TERRITOIRE MESSIN

(Sources : *Diagnostic social de territoire de la Ville de Metz*, *Diagnostic territorial Metz Métropole*, *Insee*, *Premières assises messines de la solidarité*, *Schéma départemental de soutien à la parentalité*).

1. ESPACE DE VIE DES MESSINS

a) Un territoire transfrontalier

D'une superficie de 305 km², le territoire messin est situé à moins de 80 kilomètres de trois pays : Allemagne, Luxembourg, Belgique.

b) Une géographie rurale et urbaine

Cet espace composé de zones rurales et urbaines, administré par la Communauté d'agglomération Metz Métropole, regroupe 44 communes pour un total de 220 593 habitants (Insee, RP2015). La population de ces dernières varie de 282 habitants à Mey à 117 492 à Metz.

c) 6 quartiers politiques de la ville

6 quartiers dits « politique de la ville¹ » (QPV) se trouvent sur l'agglomération messine (Borny, Bellecroix, Metz Nord Patrotte, Sablon Sud, Hauts de Vallières et Saint Éloy-Boileau Pré Génie).

Carte des QPV du territoire messin : <https://goo.gl/zRh2m7>

2. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

La démographie messine est caractérisée par :

- La baisse du nombre d'habitants (moins 4 000 hab. entre 2006 et 2011).
- L'avancée en âge de sa population (21 % d'habitants âgés de plus de 60 ans).
- Une surreprésentation des moins de 15 ans, principalement dans les QPV et en particulier dans les quartiers de Bellecroix, Borny, Hauts de Vallière, Patrotte et le sud du Sablon (20 % des habitants sont âgés de moins de 18 ans).

3. MENAGES ET FAMILLES

80 % des 100 000 ménages² messins sont constitués de 1 ou 2 personnes.

Le nombre de familles monoparentales a augmenté depuis 2006 (1 enfant sur 4 vit avec un seul parent). Le plus souvent une mère élève seule un ou plusieurs enfants. Elles sont aussi plus souvent en situation de précarité³.

4. INDICES DE PRECARITE ET DE PAUVRETE

¹ Présentation de la politique de la ville sur la site internet du Ministère de la cohésion des territoires : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville>

² Famille désigne la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée (couple avec enfant-s du même ménage ou adulte seul avec enfant-s du même ménage).

³ Portrait social des familles monoparentales. Observatoire des inégalités. Consultable sur internet : <https://goo.gl/fdhGpc>

a) Emploi et chômage

21 526 salariés occupent un emploi précaire⁴ (28,9 % des actifs).

Le taux de chômage est élevé dans certains quartiers comme Bellecroix, Borny, Sablon dans sa partie sud et Patrotte où il est supérieur à 22 %.

b) Revenu et pauvreté

36 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté⁵ (16,4 % de la population).

Les ménages les plus modestes habitent dans les communes urbaines (Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Moulin-lès-Metz, Ban-Saint-Martin).

Les personnes en situation de précarité se concentrent dans un petit nombre de quartiers (Borny, Bellecroix, Hauts de Vallières, La Patrotte, Saint-Éloy-Boileau-Pré Génie, Sablon Sud).

c) Prestations sociales

6 584 personnes perçoivent le revenu de solidarité active (RSA).

4 382 personnes perçoivent l'allocation adulte handicapé (AAH).

19 732 personnes sont couvertes par la couverture maladie universelle (CMU-C).

7 % des ménages n'ont pour seul revenu que la solidarité publique (7 331 ménages).

Une majorité d'allocataires vit à Metz et parmi les ménages bénéficiaires, 9 474 sont des familles avec enfants.

Une majorité d'allocataires vit à Metz et parmi les ménages bénéficiaires, 9 474 sont des familles avec enfants.

5. POUR ALLER PLUS LOIN

a) Informations utiles

- 1) Contrat de ville 2015-2020. Metz Métropole. Consultable sur internet : <https://goo.gl/ob3USm>
- 2) Diagnostic social de territoire 2016. Ville de Metz. Consultable sur internet : <https://goo.gl/NStgNb>
- 3) Premières assises messines de la solidarité 2016. Ville de Metz. Consultable sur internet : <https://goo.gl/XbYdyD>
- 4) Schéma départemental de soutien à la parentalité 2014 – 2016. Département de la Moselle. Consultable sur internet : <https://goo.gl/5SDPDb>

b) Portail web

 Observatoire des territoires : www.geoportail.gouv.fr

B. FICHE N°2 – SANTE PUBLIQUE ET PARCOURS DE SOINS, DE SANTE ET DE VIE DES PERSONNES

⁴ Emploi précaire désigne ici les CDI à temps partiel, la CDD, l'apprentissage et les contrats aidés.

⁵ Seuil de pauvreté (pauvreté monétaire) : Le seuil de pauvreté en France et dans l'Union européenne correspond à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 015 euros par mois pour une personne seule (Insee, données 2015).

1. L'ACTION DE SANTE PUBLIQUE

La politique de santé publique en France reste largement centralisée. Pour favoriser la coordination entre les acteurs, les pouvoirs publics agissent au niveau national, régional et local.

a) Au niveau national

Les pouvoirs publics pilotent au niveau régional le cadre général de la politique de santé publique définie dans la loi⁶ de modernisation de notre système de santé qui repose sur 4 piliers :

- Faciliter au quotidien les parcours de santé.
- Renforcer la prévention et la promotion de la santé.
- Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé.
- Renforcer l'efficacité des politiques publiques et la démocratie sanitaire.

b) Au niveau de la région Grand Est

Depuis 2010, les Agences régionales de santé (ARS) sont chargées de décliner les politiques nationales et les adaptent aux spécificités de leurs territoires (populationnelles, épidémiologiques et géographiques).

L'ARS Grand Est détermine un ensemble de priorités regroupées dans le Programme régional de santé⁷ (PRS) mis en œuvre avec les partenaires pour :

- Améliorer l'état de santé des habitants.
- Favoriser leur accès à la santé.
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le PRS est composé du cadre d'orientation stratégique et du schéma régional de santé qui prévoit les actions définies pour répondre aux besoins de la population.

c) Au niveau du territoire messin

L'ARS Grand Est supervise la prise en charge des personnes organisée autour :

- Des soins de 1^{er} recours (de proximité) dont le médecin généraliste est le pivot.
- Des soins de 2^d recours dispensés par les médecins spécialistes.
- Des soins de 3^e recours en établissement de santé ou en structure adaptée.

d) La dimension territoriale de l'action de santé publique

À l'échelle locale, l'action de santé publique concerne plus particulièrement l'accès aux soins, la réduction des inégalités de santé et la promotion de la santé. Sur le territoire messin, plusieurs dispositifs complémentaires apportent un appui aux acteurs et encouragent la coordination de leurs actions dans le domaine de la santé publique :

- L'**Atelier santé ville** de la Ville de Metz est un dispositif d'accompagnement et de développement de projets d'éducation et de promotion pour la santé.

⁶ Présentation de la Loi de modernisation de notre système de santé. Ministère des Solidarités et de la Santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/VFkLTX>

⁷ Projet régional de santé Grand Est 2018-2028 (2^e génération). Consultable sur internet : <https://goo.gl/BTqEmV>

- Le **Conseil local de santé mentale**⁸ du territoire messin (CLSM) mis en œuvre par le Centre hospitalier (CH) de Jury est la plateforme de concertation de coordination entre les acteurs du champ de la santé mentale.
- Le **Contrat local de santé**⁹ du territoire messin (CLS) porté par la Ville de Metz coordonne les actions de santé publique réalisées par les acteurs locaux.
- La **MAIA**¹⁰ du Sillon mosellan portée par le Département de la Moselle vise l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie. Son service de gestion de cas accompagne les personnes âgées en situation complexe.
- Le **Réseau de santé Metz arrondissement** (RSMA) a pour mission de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité et l'interdisciplinarité des prises en charge. Une équipe pluridisciplinaire assure une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins.

📍 RSMA, 32 rue Lothaire - 57000 METZ (03 87 52 14 94)

⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

2. PARCOURS DE SOINS, DE SANTE ET DE VIE DES PERSONNES

a) Définition de la notion de « parcours »

L'Agence régionale de santé (ARS) définit la notion de « parcours » comme :

« [...] la prise en charge globale du patient et de l'utilisateur dans un territoire donné au plus près de son lieu de vie, avec une meilleure attention portée à l'individu et à ses choix, nécessitant l'action coordonnée des acteurs de la prévention, de la promotion de la santé, du sanitaire, du médico-social, du social, et intégrant les facteurs déterminants de la santé que sont l'hygiène, le mode de vie, l'éducation, le milieu professionnel et l'environnement¹¹ ».

b) Liberté de choix et coordination des parcours

Les parcours de soins, de santé et de vie des personnes s'organisent dans un système sanitaire et médico-social complexe, fondé sur le principe de liberté de choix (liberté des individus de choisir leur médecin, leur structure d'hébergement...).

En tant que pivot du parcours de santé, le médecin traitant joue un rôle incontournable pour coordonner la prise en charge des personnes, en lien avec l'ensemble des acteurs du système de santé.

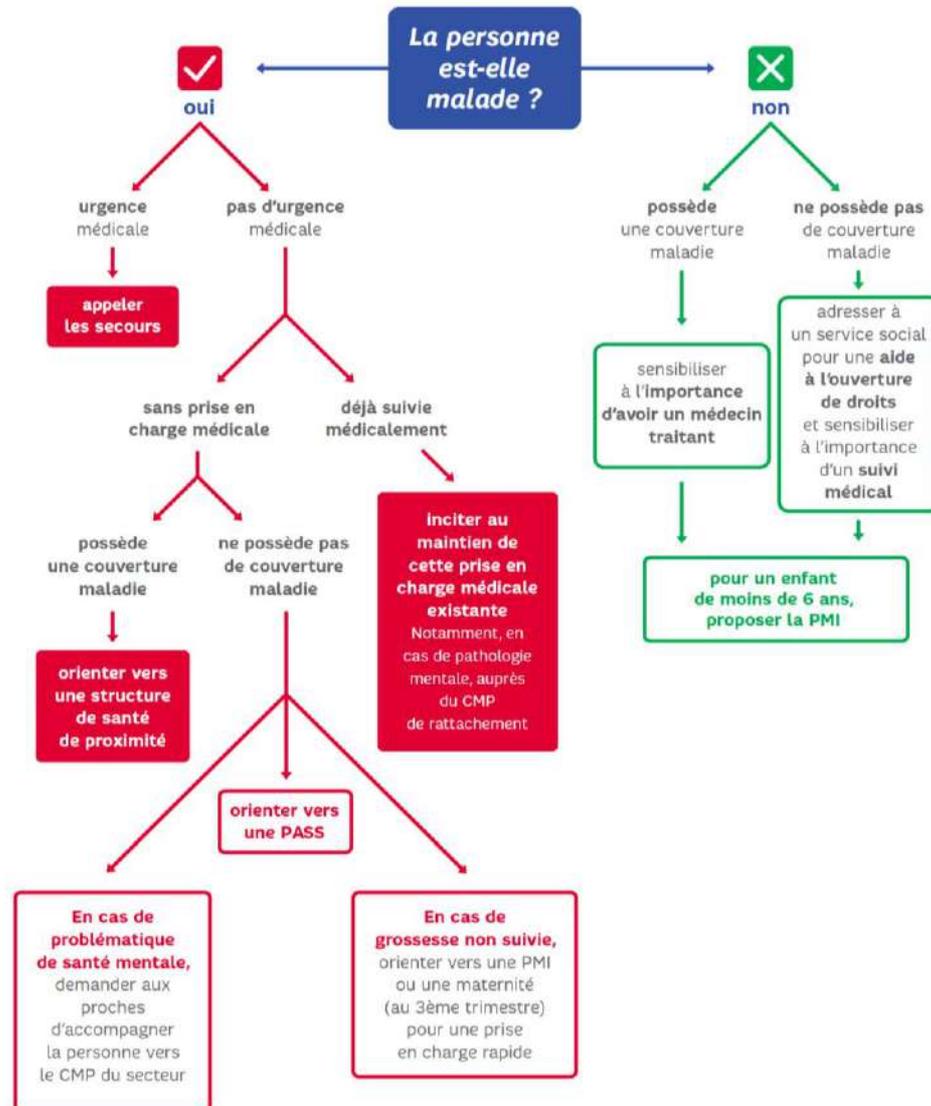
⁸ Site internet du CLSM du territoire messin : www.sante-mentale-territoire-messin.fr

⁹ Présentation du CLS. Ville de Metz. Consultable sur internet : <https://goo.gl/GsXhcq>

¹⁰ Présentation de la méthode MAIA. CNSA. Consultable sur internet : <https://goo.gl/6qtInS>

¹¹ Lexique des parcours de A à Z. ARS, 2016. Consultable sur internet : <https://goo.gl/jwv6kw>

3. ORIENTATION D'UNE PERSONNE MALADE DANS LE SYSTEME DE SANTE



Source : ARS Île-de-France

4. POUR ALLER PLUS LOIN

a) Informations utiles

- 📄 Contrat local de santé du territoire messin 2017 - 2020. Ville de Metz. Consultable sur internet : <https://metz.fr/pages/sante/sante.php>
- 📄 Lexique des parcours de A à Z. Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Consultable sur internet : <https://goo.gl/JknMGe>

b) Portails web

- 📄 Agence régionale Grand Est : www.grand-est.ars.sante.fr
- 📄 Conseil local de santé mentale du territoire messin : www.sante-mentale-territoire-messin.fr
- 📄 Ministère des Solidarités et de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr>

C. FICHE N°3 – OBSERVATION DE LA SANTE MENTALE SUR LE TERRITOIRE MESSIN

1. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE SANTE MENTALE

L'observatoire régional de santé Grand Est (ORS) a réalisé en 2017 l'étude portant sur l'adéquation entre les besoins de la population et l'offre de santé mentale sur le territoire messin. Nous présentons ci-dessous la synthèse de la restitution faite par Michel BONNEFOY, directeur de l'ORS, lors de l'assemblée plénière réunie en novembre 2018.

a) Rappel autour de la définition de la santé

Selon l'Organisation mondiale de la santé :

« *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité¹²* ».

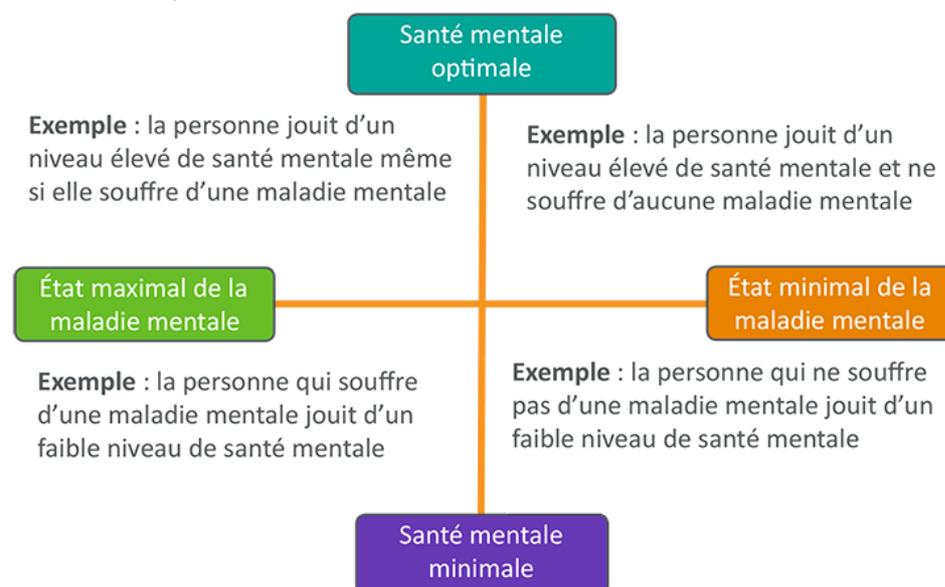
Ce cadre de référence montre que la santé ne se réduit pas à sa dimension biomédicale. Elle concerne l'individu dans sa globalité. À cela s'ajoutent les facteurs qui déterminent la santé comme la situation d'études, de rémunération, de conditions de vie, etc.

La santé mentale est une composante de la santé. La définition retenue dans l'étude s'entend au sens large qui recouvre 3 dimensions :

- Les troubles psychiatriques (domaine de la maladie).
- La souffrance psychologique (domaine qui relève davantage du champ du handicap).
- La santé mentale positive (conditions qui améliorent la santé mentale).

Le modèle de Keyes montre que les troubles mentaux ne constituent pas l'essentiel de la santé mentale et leur absence n'exclut pas une santé mentale défaillante (cf. illustration ci-dessous).

Modèle de Keyes



¹² OMS : <http://www.who.int/fr>

b) Contexte territorial

Un territoire actif pour la qualité de vie de ses habitants

L'étude concerne le périmètre géographique de Metz Métropole composé de 44 communes pour un total de 221 000 habitants (21 % de la population mosellane).

Situé au cœur de l'ex région Lorraine, l'agglomération messine est un territoire dynamique. La qualité de vie est une préoccupation de longue date. Cela s'observe dans le bon niveau des infrastructures de transports, les équipements et services ainsi que la réflexion menée pour intégrer la nature dans l'espace urbain. Tout cela découlant notamment d'une politique locale de développement durable.

Une situation démographique contrastée au niveau infra territorial

Les caractéristiques de la population permettent de guider la réflexion par rapport aux besoins des Messins. La population est caractérisée par une légère perte, mais elle augmente dans les petites communes autour de Metz. Cette baisse démographique s'accompagne d'une baisse de l'emploi. Metz a également une difficulté à conserver les jeunes sur son territoire. La dynamique économique est donc un point de vigilance.

L'observation montre une situation plus contrastée à l'échelle infra territoriale comme c'est le cas avec une présence plus forte de jeunes dans certains quartiers. Cet exemple montre l'intérêt de prendre en compte ces différences pour cibler les actions en fonction des spécificités de l'espace géographique où elles sont envisagées.

Un risque de défaveur sociale à considérer pour cibler au mieux les actions

Le risque de défaveur sociale est une autre composante à prendre en compte. 37 570 habitants (17 % de la population messine) vivent dans quelques quartiers qui présentent des indicateurs socio-économiques défavorables. Une personne en situation de précarité présente un risque accru 3 fois

supérieur de développer une pathologie ou une maladie mentale. Et quand une personne est porteuse d'une maladie malade, les études montrent qu'il y a une perte d'espérance de vie entre 10 et 20 ans par rapport à la population en général. Les personnes concernées nécessitent un accompagnement spécifique. 70 % seulement des personnes ayant un diagnostic de pathologie mentale a un médecin référent déclaré alors qu'il s'agit de la porte d'entrée à l'accès aux soins.

Caractéristiques socio-économiques à l'échelle de Metz Métropole

- Niveau de diplôme assez élevé.
- Revenu médian semblable à la moyenne.
- 36 000 personnes sous le seuil de pauvreté.
- Un taux de chômage plus élevé qu'au niveau national.
- Une part de famille monoparentale – dont on sait qu'il s'agit majoritairement de femmes en situation de précarité – plus élevée qu'au niveau régional.

- La population concernée par la précarité de sa situation ne se concentre pas uniquement dans les quartiers de la politique de la ville.

Principaux enjeux qui se dégagent du contexte territorial pour promouvoir la santé mentale :

- L'appui sur les atouts environnementaux pour favoriser la santé mentale positive.
- L'amélioration de la dynamique économique du territoire, pour lutter contre la précarité qui est un déterminant important de la santé mentale.
- La territorialisation des actions de la santé mentale en portant une attention aux zones géographiques messines qui concentrent des indicateurs socio-économiques défavorables.

c) Fréquence des troubles en santé mentale

4000 Messins en ALD 23

4 000 personnes sont déclarées en affection psychiatrique de longue durée (ALD n°23). Ce statut de prise en charge permet un accompagnement de soins coordonnés par un médecin référent. Ce chiffre est sans doute sous-estimé, toute personne ne souhaitant pas être déclarée en ALD pour diverses raisons comme le risque de se voir refusé un prêt bancaire.

Les décès pour troubles mentaux concernent majoritairement les hommes. À Metz, la prévalence des ALD psychiatriques est particulièrement élevée. 58 % des décès pour troubles mentaux sont liés à l'alcool dans l'agglomération Metz Métropole (contre 50 % au niveau national).

Un nombre préoccupant de suicides chez les femmes

Entre 2009 et 2013, 25 suicides en moyenne ont été enregistrés par an. La plupart de ces décès se rapportent à la population des 25 à 50 ans. Un suicide sur deux implique une personne âgée entre 40 et 59 ans. À Metz et dans l'agglomération, la mortalité par suicide des hommes est particulièrement faible alors qu'elle est plus élevée pour les femmes, relativement à ce qui est observé pour chaque sexe au niveau national. En ce qui concerne les tentatives de suicide, près de 340 personnes sont hospitalisées chaque année pour cette raison.

Le plan de santé au travail porte une attention aux risques psychosociaux

L'enquête santé ressentie montre que le score santé mentale des actifs en emploi est nettement supérieur à celui des personnes au chômage. L'exercice professionnel peut toutefois avoir un impact négatif sur la santé. La prévention des risques psychosociaux figure d'ailleurs parmi les objectifs des plans de santé au travail 2010-2014 et 2016-2020. Sur Metz Métropole, les femmes présentent davantage de troubles neuro psychiques que les hommes. Les troubles du sommeil progressent avec l'âge.

Principaux enjeux qui se dégagent de l'observation de la fréquence des troubles psychiques :

- L'amélioration de la prévention en santé mentale à destination des femmes qui semblent davantage touchées par les souffrances psychiques.

-
- Le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé mentale dans l'environnement de travail.
 - L'organisation de la réponse de santé au nombre élevé de personnes atteintes d'un trouble mental dans l'agglomération et spécifiquement sur Metz.
-

d) Recours aux soins en santé mentale

Psychiatrie libérale : les femmes y ont recours plus souvent que les hommes

81 000 actes de psychiatrie libérale ont été consommés en 2014. 5 539 assurés sociaux ont consulté au moins une fois un psychiatre libéral (3,2 % des personnes couvertes). Le recours est plus souvent féminin. Le recours est faible pour les bénéficiaires de la CMU-C.

Recours aux soins ambulatoires pour 6 155 Messins en 2016

En 2016, 6 155 Messins ont été suivis en ambulatoire par le Centre hospitalier de Jury. L'activité représente 68 858 actes (actes de soins en CMP, activités des urgences psychiatriques, consultations en addictologie, en centre de psychogériatrie, en centre d'accueil et de soins pour adolescents, etc.).

Recours aux soins hospitaliers : l'alcool en cause dans ¼ des admissions

Entre 2013 et 2015, 633 Messins ont été hospitalisés en MCO¹³ pour trouble mental, en moyenne chaque année. Sur la même période, 1 336 Messins ont été pris en charge dans les services hospitaliers de psychiatrie. L'alcool est en cause dans un quart des admissions. Les personnes viennent majoritairement depuis leur domicile ou leur substitut de domicile. L'entrée par un service d'urgence pour une orientation en psychiatrie est plus fréquente qu'au niveau national.

Principaux enjeux qui se dégagent de l'observation du recours aux soins en santé mentale :

- L'amélioration de la prévention en santé mentale à destination des femmes qui sont surreprésentées dans le recours aux soins, de l'adolescence aux âges plus élevés.
 - L'amélioration de l'accès aux soins des populations en situation de précarité qui semblent notamment accéder plus difficilement que les autres à l'offre de psychiatrie libérale.
 - L'approfondissement de l'analyse des parcours hospitaliers en psychiatrie pour lesquels l'examen des hospitalisations pour trouble mental et du comportement dans l'agglomération révèle certaines spécificités (séjours plus courts en psychiatrie, entrée plus importante par les urgences, taux de patients hospitalisés pour trouble mental et du comportement plus élevé à Metz).
-

¹³ MCO : Médecine, chirurgie, obstétrique.

e) La santé mentale perçue

Viellissement, solitude et précarité économique impactent la perception de la santé

La santé mentale perçue a été analysée dans le cadre du diagnostic local de santé de Metz 2015-2016. Le profil de santé de Duke¹⁴ a été utilisé pour réaliser cette observation. Dans l'ensemble de l'agglomération, 88 % de la population se déclare en bonne voire très bonne santé. Cette perception varie fortement selon le profil considéré. L'avancée en âge, le fait de vivre seul ou la faiblesse du statut socio-économique a un impact négatif sur la perception de santé.

Une santé mentale fragile pour 20 000 Messins

L'analyse du ressenti en matière de santé mentale montre que près de 20 000 Messins (12 % de la population adulte) présentent un score particulièrement faible, signe d'une santé mentale fragile. Il est également à noter une relation forte entre la perception générale de sa santé et le score de santé mentale. Les personnes qui déclarent que leur santé est « excellente » ont un score de santé mentale maximal. À l'inverse, le score moyen de santé mentale est le plus faible chez les personnes qui déclarent que leur santé est « mauvaise ». Le plus faible score moyen concerne les personnes âgées de moins de 35 ans. Les personnes qui vivent des situations de fragilité sociale présentent une plus faible santé mentale perçue. On observe également une plus faible santé mentale déclarée chez les femmes.

Des adolescents qui déclarent une santé mentale globalement moins bonne

Une enquête a été réalisée pour interroger la perception de santé des adolescents. Les jeunes déclarent un état de santé mentale globalement moins bon que l'ensemble de la population. La proportion de filles est plus importante parmi les élèves à la santé mentale fragile. Les adolescents plus âgés que la moyenne sont surreprésentés parmi les élèves à la santé mentale fragile. Les adolescents qui vivent dans une famille traditionnelle sont surreprésentés parmi les élèves en santé mentale.

Plusieurs enjeux se dégagent de l'observation de la santé mentale perçue par les Messins :

- L'intégration de la santé perçue dans une approche populationnelle des besoins en santé mentale.
 - La prise en compte de la fragilité économique et sociale comme déterminant majeur de la santé mentale.
 - La promotion de la santé mentale chez les adolescents.
-

¹⁴ Le profil de Duke : questionnaire court composé de 17 items d'appréciation de la qualité de vie liée à la santé dans ses dimensions physiques, psychologiques, sociales, etc, et permettant le calcul d'un score pour chacune d'elles.

Les conclusions de l'étude proposent 4 axes pour promouvoir la santé mentale :

1. Faire de la santé mentale l'affaire de tous.
2. Promouvoir la santé mentale selon l'approche communautaire de la santé¹⁵.
3. Améliorer la santé mentale des populations, en particulier les personnes en situation de précarité, les femmes, les adolescents et jeunes adultes, les personnes âgées, dans le milieu du travail et dans le but de prévenir le suicide.
4. Faire évoluer les organisations et les pratiques, en s'appuyant sur le levier que représente la réorganisation de l'offre hospitalière et en accompagnant les nouvelles manières de travailler.

2. POUR ALLER PLUS LOIN

a) Informations utiles

- 📖 Santé mentale : quelques repères. Psycom. Consultable sur internet : <https://goo.gl/YySq5z>
- I. COUTANT & S. WANG. Santé mentale et souffrance psychique. CNRS éditions, 2018.
- L. DEMAILLY. Sociologie des troubles mentaux. La découverte, 2011.

b) Portails web

- 📖 Atlas de la santé mentale en France (version numérique). Consultable sur internet : <http://santementale.atlasante.fr>
- 📖 Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) : www.ccomssantementalelillefrance.org
- 📖 Centre national d'appui et de ressources aux conseils locaux de santé mentale : <http://clsm-ccoms.org>
- 📖 Drees¹⁶ : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr>
- 📖 Fabrique territoire santé : www.fabrique-territoires-sante.org
- 📖 Ministère des Solidarités et de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr>
- 📖 Santé mentale.fr : www.santementale.fr
- 📖 Santé publique France : <http://invs.santepubliquefrance.fr>

¹⁵ La santé communautaire fait partie intégrante de la santé publique et repose sur l'implication des personnes pour améliorer la santé, en constituant une stratégie au sein des démarches de promotion de la santé. Sa spécificité est d'être populationnelle et de promouvoir et mettre en œuvre une vision globale et de proximité de la santé. Elle est fondée sur plusieurs grands principes : prise en compte des déterminants de la santé, approche globale de la santé et participation des publics visés par les actions.

¹⁶ Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

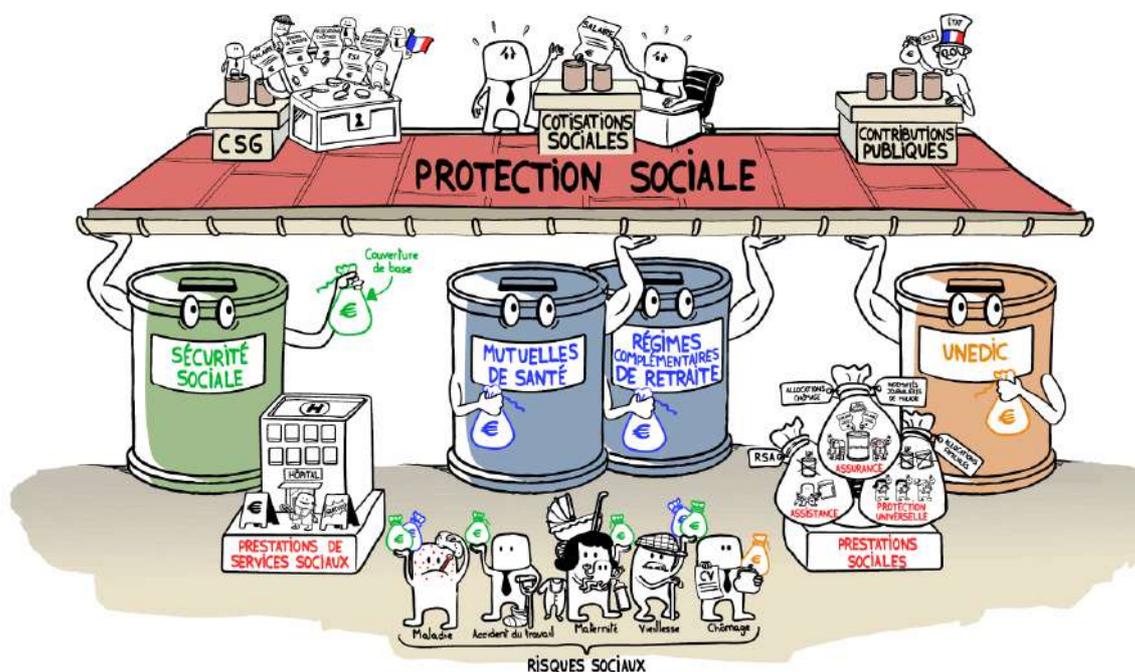
II. PROTECTION DE LA SANTE ET DROITS DES PERSONNES

A. FICHE N°4 – LA PROTECTION SOCIALE EN FRANCE

La protection sociale est un droit garanti par la Constitution¹⁷. Elle est fondée sur les principes d'universalité et de répartition.

1. UN SYSTEME ORGANISE POUR PROTEGER LES PERSONNES DES RISQUES SOCIAUX

La protection sociale est l'ensemble des mécanismes qui permettent aux individus de faire face aux « risques sociaux » (maladie, accidents du travail, maternité, vieillesse ou chômage) susceptibles de provoquer une baisse de leurs ressources ou une hausse de leurs dépenses.



Source : dessinemoileco.com

2. UN FONCTIONNEMENT ARTICULE ENTRE PRESTATIONS DE SERVICES SOCIAUX ET PRESTATIONS SOCIALES

La protection sociale repose sur 2 mécanismes :

- Les prestations de services sociaux pour favoriser l'accès à leurs services, comme la prise en charge dans les hôpitaux publics.
- Le versement directement aux personnes des prestations sociales par les organismes de protection sociale.

¹⁷ Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Légifrance. Consultable sur internet : <https://goo.gl/CC22zi>

Les prestations sociales reposent sur 3 logiques (assurance, assistance, protection universelle) :

- La logique d'assurance permet aux salariés de bénéficier, en cas de maladie ou de chômage, d'un revenu de remplacement comme les allocations chômage ou les indemnités journalières de maladie (une cotisation est prélevée mensuellement sur le salaire).
- La logique d'assistance dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté donne droit, sous conditions de ressources, à une aide comme le RSA¹⁸ (une cotisation n'est pas nécessaire pour en bénéficier).
- La logique de protection universelle donne droit à des aides, les mêmes pour tous, comme les allocations familiales (sans condition de cotisation ou de ressources).

3. ORGANISMES ET SOURCES DE FINANCEMENT

a) Organismes chargés de la protection sociale

Plusieurs organismes assurent la protection sociale des personnes :

- La Sécurité sociale fournit aux individus la couverture de base pour les risques qui concernent les maladies, les accidents du travail, les maladies professionnelles, la famille et la vieillesse.
- Les organismes chargés des régimes dits complémentaires fournissent une couverture supplémentaire à ces risques.
- L'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) gère l'assurance chômage.

b) Sources de financement de la protection sociale

Il existe plusieurs sources de financement de la protection sociale :

- Les impôts, comme la CSG (Contribution sociale généralisée).
- Les contributions publiques de l'État financent les dépenses de solidarité, comme le RSA.
- Les cotisations sociales composées des prélèvements effectués sur les salaires, dont une partie est payée par l'employeur et l'autre par le salarié.

4. POUR ALLER PLUS LOIN

a) Portails web

 Portail Service public (rubrique « Social – Santé ») : www.service-public.fr

 Portail Vie publique (rubrique « Repères > Découverte des institutions > La protection sociale ») : www.vie-publique.fr

¹⁸ RSA : Revenu de solidarité active.

B. FICHE N°5 – OUVERTURE DES DROITS DE PROTECTION DE LA SANTE

1. REGIME GENERAL : PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE (PUMA)

Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière a droit à la prise en charge des frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, la Protection universelle maladie (PUMA) est prévue par l'article 59 de la loi¹⁹ de financement de la Sécurité sociale.

Toute personne majeure peut demander son affiliation en tant qu'assuré. Les mineurs ont le statut d'ayant droit.

2 critères pour l'ouverture des droits à la PUMA :

- soit l'activité professionnelle ;
- soit la résidence régulière et stable en France (depuis plus de 3 mois).

 Formulaire de demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie : <https://goo.gl/U9pXCU>

2. COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLEMENTAIRE (CMU-C)

La Couverture universelle complémentaire (CMU-C) donne droit à une prise en charge gratuite (sans cotisation) de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital).

L'ensemble des membres d'une famille a la possibilité de bénéficier de la CMU complémentaire (conjoint et personnes à charge de moins de 25 ans).

3 conditions pour bénéficier de la CMU-C :

- Résider en France de manière régulière (personne de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour ou ayant engagée des démarches pour l'obtention d'un titre de séjour).
- Résider en France de façon stable (depuis plus de 3 mois).
- Avoir des ressources (sur les 12 derniers mois et prenant en compte la composition du foyer) inférieures à un plafond.

La CMU-C est accordée pour un an et doit être renouvelée chaque année.

 Estimer les droits à la CMU-C : www.ameli.fr/simulateur-droits

 Faire une demande de CMU-C : www.cmu.fr/cmu-c-demarche.php

À noter :

- Les bénéficiaires de la CMU-C dont la demande de renouvellement est refusée ont droit durant un an à une dispense d'avance des frais sur la part obligatoire et au renouvellement du contrat de complémentaire santé à tarif avantageux si la CMU-C était gérée par un organisme complémentaire.

¹⁹ Qu'est-ce que la loi de financement de la Sécurité sociale. Vie-publique.fr. Consultable sur internet : <https://goo.gl/PtHKBE>

- Les personnes, dont les ressources mensuelles dépassent dans la limite de 35 % le plafond pour l'attribution de la CMU-C, peuvent bénéficier de l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

3. AIDE AU PAIEMENT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (ACS)

L'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) permet de bénéficier d'une réduction sur le coût d'une complémentaire santé.

Cette aide s'adresse aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU-C.

3 conditions pour bénéficier de l'ACS :

- Résider en France depuis plus de 3 mois.
- Être en situation régulière.
- Avoir des ressources ne dépassant pas un certain plafond.

 Estimer les droits à l'ACS : www.ameli.fr/simulateur-droits

 Faire une demande d'ACS : www.cmu.fr/acs-demarche.php

4. AIDE MEDICALE DE L'ÉTAT (AME)

L'Aide médicale d'État (AME) s'adresse aux personnes étrangères qui résident en France de manière irrégulière et précaire.

Les personnes à charge peuvent également bénéficier de l'AME.

2 conditions pour bénéficier de l'AME :

- Résider en France de façon stable (depuis plus de 3 mois).
- Ne pas dépasser un plafond de ressources équivalent à celui de la CMU-C.

 Faire une demande d'Aide médicale de l'État : www.cmu.fr/ame.php

 Formulaire de demande d'admission à l'AME : <https://goo.gl/fDZrbn>

 **À noter** : l'AME à titre humanitaire est une possibilité et non un droit dont l'accord relève du ministre des Solidarités et de la Santé (très peu de dossiers sont admis chaque année).

5. RESSOURCES LOCALES

Les **Centres d'accueil, de soins et d'orientation de l'association** (Caso) Médecins du Monde sont ouverts à toutes les personnes en difficulté d'accès aux soins. Il existe 20 centres de ce type en France qui proposent une prise en charge médicale adaptée aux patients et un accompagnement pour permettre l'accès aux droits et aux dispositifs publics de soins.

- ⦿ À Metz, Médecins du Monde a mis en place un **Programme mobile d'accès aux droits, à la prévention et aux soins**. L'association assure des actions comme la prise en charge médicale la prévention et l'éducation à la santé ou encore le dépistage et la vaccination.
www.medecinsdumonde.org/fr/contact/lorraine

Les **Centres communaux d'action sociale** (CCAS) sont des établissements publics chargés de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la commune. Ils interviennent dans l'aide sociale légale et facultative.

- ⦿ CCAS de Metz. 22/24 rue du Wad Billy – 57000 METZ (Allo mairie – 0800 891 891).
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

L'**examen de prévention santé** (EPS) est une offre proposée aux assurés sociaux du régime général. Il est totalement pris en charge par l'Assurance maladie. Réalisé dans l'un des 85 **centres d'examens de santé** (CES), l'examen de prévention en santé est adapté à l'âge, au sexe, aux risques ainsi qu'au suivi médical habituel des assurés. Il prend en compte les difficultés d'accès aux soins et à la prévention.

- ⦿ Centre d'examens de santé et de médecine préventive de Moselle : 3 Place de la bibliothèque – 57000 METZ (03 87 31 31 31). www.ameli.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

La **Permanence d'accès aux soins de santé** (PASS) est un dispositif opérationnel de lutte contre l'exclusion qui vise à faciliter l'accès des personnes démunies au système hospitalier, aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social. La PASS du Centre hospitalier régional (CHR) Metz-Thionville située à l'hôpital de Mercy accueille les personnes en situation de précarité et établit la liaison avec les services médicaux, administratifs et sociaux.

- ⦿ PASS de l'hôpital de Mercy : 1 allée du château – 57530 ARS-LAQUENEXY (03 87 55 77 60).
www.chr-metz-thionville.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Points d'accès aux droits** (PAD) sont des lieux d'accueil gratuits permettant d'apporter une information de proximité aux personnes sur leurs droits et devoirs face à des problèmes juridiques ou administratifs.

- ⦿ Trouver un lieu d'accès aux droits sur le site internet du CDAD²⁰ : www.cdad-moselle.justice.fr
- ⦿ PAD de la Ville de Metz : 3 bis rue d'Anjou – 57070 METZ (03 87 55 55 98). <https://metz.fr>
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Le **Service droits des femmes et à l'égalité** de la DDCS²¹ met en œuvre la politique de l'État en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Parmi ses activités, il informe sur les structures d'écoute, d'accueil et d'accompagnement.

- ⦿ Service droits des femmes et à l'égalité de la Moselle : 27 place Saint-Thiébault – 57045 METZ (03 87 75 41 55). www.moselle.gouv.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

²⁰ CDAD : Conseil départemental d'accès aux droits de la Moselle.

²¹ DDCS : Direction de la cohésion sociale.

6. COMMENT SIGNALER UN REFUS DE SOIN ?

L'article L.1110-3 du code de la santé publique qualifie le caractère illégal des refus de soins : « aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention et aux soins ».

Une personne victime d'un refus de soins peut saisir :

- 📄 Les Ordres des professionnels de santé : www.ordres-sante.fr
- 📄 Le conciliateur de sa Caisse primaire d'assurance maladie : <https://goo.gl/uxsRkX>
- 📄 Le Défenseur des droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/saisir>

📎 **À noter** : pour obtenir une information juridique et sociale, France assos santé met à disposition son service téléphonique Santé info droits : 01 53 62 40 30 (lundi, mercredi et vendredi 14h-18h / mardi et jeudi 14h-20h). www.france-assos-sante.org

7. POUR ALLER PLUS LOIN

a) Informations utiles

- 📄 Accompagnement par les associations des bénéficiaires de la CMU-C, de l'AME ou de l'ACS, victimes de refus de soins. France assos santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/gVjn5Q>
- 📄 Aide à la complémentaire santé. Ville de Metz. Consultable sur internet : <https://goo.gl/KCkZs2>
- 📄 Droits des malades dans leur recours au système de santé. France assos santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/UM7w1Z>
- 📄 Information complète sur l'AME : <https://goo.gl/Rhc58k>
- 📄 L'accès à la prise en charge des frais de santé par l'Assurance maladie : la protection universelle maladie (PUMa). France assos santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/8NpVKr>

b) Portails web

- 📄 Assurance maladie : www.ameli.fr
- 📄 CDAD de Moselle : www.cdad-moselle.justice.fr
- 📄 Protection sociale : www.securite-sociale.fr
- 📄 Site de la CMU : www.cmu.fr
- 📄 Site d'informations de l'ACS : www.info-acs.fr

C. FICHE N°6 – DROITS DES PERSONNES PRESENTANT DES TROUBLES MENTAUX

Repère législatif

La loi²² du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge a réformé la loi n° 90-527 du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation.

Certaines dispositions de la loi du 5 juillet 2011 ont été modifiées par loi²³ du 27 septembre 2013

1. ORGANISATION DES SOINS PSYCHIATRIQUES

a) Régimes d'hospitalisation

La réglementation distingue 2 régimes d'hospitalisation :

- **Hospitalisation ou soins psychiatriques libres** : la personne en fait la demande. Elle a donc exprimé son consentement. Elle dispose, en principe, du libre choix du praticien ou de l'équipe tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur psychiatrique de son lieu de résidence. Elle dispose des mêmes droits que ceux qui sont reconnus aux autres malades hospitalisés pour une autre cause.
- **Hospitalisation ou soins psychiatriques sous contrainte** : cela signifie que la personne atteinte des troubles mentaux ne consent pas elle-même à son hospitalisation. L'admission en soins psychiatriques est demandée par un tiers ou en cas de péril imminent, mais l'admission en soins psychiatriques peut également se faire sur décision du Préfet.

b) Modalités d'admission en soins psychiatriques non consentis

La psychiatrie est la seule discipline médicale à porter la mission de service public de soins sans consentement (loi du 5 juillet 2011 modifiée par la loi du 27 septembre 2013).

3 modes d'admission en soins psychiatriques non consentis par l'usager existent :

- Soins psychiatriques à la demande d'un tiers (SPDT) et/ou en cas d'urgence (SDTU).
- Soins psychiatriques sans tiers en cas de péril imminent (SPI).
- Soins psychiatriques à la demande d'un représentant de l'État (SDRE).

2. CONDITIONS D'ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES A LA DEMANDE D'UN TIERS OU EN CAS DE PERIL IMMINENT

a) Qui peut demander l'admission ?

La loi clarifie la notion de tiers qui désigne :

- Tout membre de la famille.

²² Loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge. Consultable sur internet : <https://goo.gl/c3Up4j>

²³ Loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge. Consultable sur internet : <https://goo.gl/UodhLV>

- Toute personne qui justifie de relations antérieures lui donnant qualité pour agir dans son intérêt (à l'exclusion des personnels soignants de l'établissement de prise en charge).
- Le tuteur ou le curateur d'une personne protégée qui justifie de sa qualité par la production du jugement ayant décidé de la mesure de protection.

b) Quelles sont les conditions d'admission ?

La demande du tiers est formulée par écrit signé (cf. formulaires de demande du tiers disponibles à la fin de la fiche).

L'admission est prononcée si :

- L'état pathologique de la personne le justifie. La loi pose comme conditions l'existence de troubles mentaux, l'impossibilité pour la personne de consentir aux soins et la nécessité de soins immédiats et d'une surveillance médicale constante.
- Un certificat médical circonstancié est établi avant et après admission (sauf urgence). Il précise l'état mental du patient, les caractéristiques de sa maladie et la nécessité de recevoir des soins.

c) Dans quels cas une mainlevée de la mesure est-elle prononcée ?

La durée maximale de la prise en charge est d'un mois renouvelable par période d'un mois.

Le directeur prononce une mainlevée de la mesure :

- Après la période d'observation initiale lorsque les deux certificats médicaux établis à 24H et 72H indiquent que la mesure de soins n'est plus nécessaire.
- En l'absence de production des certificats médicaux.
- Dès qu'un psychiatre de l'établissement certifie que les conditions ne sont plus remplies.
- Sur demande de la Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP) ou des tiers ayant demandé l'admission.
- Sur décision du juge des libertés et de la détention (JLD).

3. CONDITIONS D'ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES SUR DEMANDE DU PREFET

a) Qui peut demander l'admission ?

- La décision d'admission est prise par le préfet. L'arrêté préfectoral doit être motivé et énoncer précisément les circonstances de l'admission aux soins. Il désigne le directeur d'établissement.
- En cas de danger imminent pour la sûreté des personnes, la décision est prise par le maire (ou les commissaires de police à Paris). Dans un délai de 24H, les autorités doivent informer le préfet qui décide de prononcer un arrêté d'admission en soins psychiatriques ou pas. Faute de décision dans un délai de 48H, les mesures prises sont caduques (toutes les mesures sont donc provisoires).

b) Quelles sont les conditions d'admission ?

L'admission ne peut être prononcée que :

- Si l'état pathologique de la personne le justifie (troubles mentaux nécessitant des soins).
- Sur la base d'un certificat médical circonstancié, établi par tout médecin hormis les psychiatres de l'établissement d'accueil.
- Si ces troubles compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte grave à l'ordre public.

c) Dans quels cas une mainlevée de la mesure est-elle prononcée ?

La levée de la mesure peut être obtenue :

- Soit sur décision du préfet, sur avis du psychiatre.
- Soit sur décision du JLD.

4. DROITS DES PERSONNES HOSPITALISEES SANS CONSENTEMENT

L'hospitalisation sous contrainte est une mesure privative de liberté. C'est la raison pour laquelle la loi contient des dispositions protectrices. La loi du 27 septembre 2013 recherche la réinsertion des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques, garantit l'exercice de certains droits et renforce le droit à l'information.

Le cadre légal de l'hospitalisation sans consentement garantit :

- La réinsertion sociale et les sorties de courte durée : il ne s'agit pas réellement d'un droit puisqu'il ne s'agit que d'une possibilité. Mais elle permet de rétablir, dans une certaine mesure, la liberté de circuler du patient.
- La juste mesure des restrictions à l'exercice des libertés individuelles qui doivent être adaptées, nécessaires et proportionnées à l'état mental du patient et à la mise en œuvre du traitement requis (d'où la nécessité de produire un certificat médical pour toute décision d'admission, de prolongation ou de modification).
- Le droit au respect de la dignité des patients hospitalisés sans consentement.
- Le droit à l'information. Dans la mesure où son état le permet, la personne hospitalisée doit être informée des décisions qui concernent sa prise en charge. Elle doit également être informée de sa situation juridique, de ses droits, des voies de recours et des garanties qui lui sont offertes par l'article L3211-12-1 CSP²⁴.

5. GARANTIES ET RECOURS DONT DISPOSENT LES PERSONNES HOSPITALISEES SANS CONSENTEMENT

a) Quelles sont les garanties accordées ?

Afin d'éviter « les mesures abusives », la loi instaure une procédure de contrôle des décisions d'admission, de prolongation et de modification de la prise en charge. Elle est assurée par la CDSP et le JLD (en cas d'hospitalisation complète).

Le rôle de la CDSP est de veiller :

- que la procédure soit respectée (production de certificats médicaux, respect des délais) ;

²⁴ Article L3211-12-1 du Code de santé publique. Consultable sur internet : <https://goo.gl/QKtQzM>

- que la demande d'admission, de prolongation ou de modification soit médicalement justifiée ;
- que les droits soient respectés.

b) Quelles sont les voies de recours ?

Toute mesure d'hospitalisation injustifiée ou abusive peut faire l'objet d'un recours non contentieux, devant la CDSP ou devant la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge, ou d'un recours contentieux devant le JLD.

En cas de recours, le JLD peut être saisi par :

- la personne elle-même ;
- les représentants légaux d'un mineur ou d'un majeur protégé ;
- le conjoint, le concubin, la personne avec qui elle est liée par un pacs ;
- le demandeur initial de la mesure de soins ;
- toute personne susceptible d'agir dans l'intérêt de la personne faisant l'objet des soins ;
- la CDSP ;
- le procureur de la République.

c) Quelle est l'issue possible de la procédure de recours ?

Au vu des éléments du dossier et par décision motivée, le JLD peut ordonner la mainlevée de la mesure :

- soit il ordonne la sortie immédiate ;
- soit il décide la mainlevée dans un délai maximal de 24H afin qu'un programme de soins puisse être établi (dans le cadre d'une prise en charge en ambulatoire ou dans le cadre d'une hospitalisation à temps partiel). Dès l'établissement du programme de soins ou à l'issue du délai de 24H, la mesure d'hospitalisation complète prend fin.

6. POUR ALLER PLUS LOIN

a) Démarches

- 📄 Formulaire de demande du tiers pour les soins sans consentement. CH de Jury. Consultable sur internet : <https://goo.gl/iHv3ok>
- 📄 Formulaire de demande du tiers ne sachant pas écrire. Centre psychothérapeutique de Nancy (CPN). Consultable sur internet : <https://goo.gl/LLN1RY>

b) Informations utiles

- 📄 Droits en psychiatrie. Brochures d'informations. Psycom. Consultables sur internet : <https://goo.gl/ByvZDY>
- 📄 La Commission départementale des soins psychiatriques. Sante.fr. Ministère des Solidarités et de la Santé. Fiche d'information consultable sur internet : <https://goo.gl/P9gTfG>
- 📄 Les soins psychiatriques sans consentement. France assos santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/cgTpPi>
- 📄 Soins psychiatriques sans consentement : guide à l'attention des maires. ARS Île-De-France. Consultable sur internet : <https://goo.gl/NUSr3b>

c) Portails web

- 🖥️ Contrôleur général de lieux de privation de liberté : www.cglpl.fr
- 🖥️ Légifrance, le service public de la diffusion du droit : www.legifrance.gouv.fr
- 🖥️ Vie publique, au cœur du débat public : <http://www.vie-publique.fr>

III. ACCOMPAGNEMENT ET SANTE MENTALE

A. FICHE N°7 – QU'EST-CE QUE LA SANTE MENTALE ?

1. LA SANTE MENTALE SELON L'OMS, PLUS QUE L'ABSENCE DE TROUBLES MENTAUX

La santé mentale, composante indissociable de la santé au sens large, est plus que l'absence de troubles mentaux et ne se réduit pas au seul champ de la psychiatrie²⁵. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère la santé mentale :

« Comme un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté²⁶ ».

2. LES COMPOSANTES DE LA SANTE MENTALE

La notion de « santé mentale » fait la synthèse d'une diversité de réalités qui s'étend des troubles psychiatriques à la santé mentale dite « positive ».

Le plan²⁷ psychiatrie et santé mentale retient trois dimensions pour délimiter les contours de la santé mentale :

- Les **troubles psychiatriques** qui se réfèrent à des classifications diagnostiques renvoyant à des critères, à des actions thérapeutiques ciblées et qui correspondent à des troubles de durée variable plus ou moins sévères et handicapants.
- La **santé mentale positive**, discipline qui s'intéresse à l'ensemble des déterminants de santé mentale conduisant à améliorer l'épanouissement personnel.
- La **détresse psychologique réactionnelle** qui correspond aux situations éprouvantes et aux difficultés existentielles.

3. DISTINCTION ENTRE TROUBLES, SOUFFRANCE ET HANDICAP PSYCHIQUES

a) Troubles psychiques

Bien qu'elle soit équivalente à celle de « trouble mental », l'expression « trouble psychique » s'est imposée dans le langage courant. Au sens large, « [...] les troubles mentaux recouvrent la maladie mentale, le handicap mental et la souffrance psychique » (Lise DEMAILLY, Sociologie des troubles mentaux, 2011, p. 5). Les pathologies mentales sont listées dans le DSM-V²⁸ (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) et la CIM-10²⁹ (Classification internationale des maladies).

²⁵ La santé mentale : renforcer notre action. OMS. Consultable sur internet : <https://goo.gl/MQxgRz>

²⁶ La santé mentale : renforcer notre action. Aide mémoire. OMS [avril 2016]. Consultable sur internet : <https://goo.gl/uabKdR>

²⁷ Plan psychiatrie et santé mentale 2011 – 2015. Ministère des Solidarités et de la Santé [déc. 2015]. Consultable sur internet : <https://goo.gl/oAYdWm>

²⁸ Présentation de la version française du DSM-V. Sante-mentale.fr. Consultable sur Interet : <https://goo.gl/YshLcz>

²⁹ Présentation de la CIM-11^e version publiée le 11 juin 2019 et dont l'adoption est programmée en mai 2019. OMS. Consultable sur internet : <https://goo.gl/6oJB7w>

b) Souffrance psychique

La souffrance psychique renvoie au ressenti d'une personne par rapport à une souffrance d'origine sociale. « Elle désigne une pathologie sociale plutôt qu'une pathologie individuelle, de sorte que les réponses qu'elle appelle relèvent non pas de la thérapie individuelle, mais de la transformation des conditions sociales productrices d'injustice et de souffrance » (Lise Demailly, *op. cit.*, p. 52).

c) Handicap psychique

Du point de vue de la législation, « Constitue un handicap, [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (art. L.114 CASF, Loi du 11 février 2015 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Dans son guide sur les troubles psychiques, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) précise que « Les situations de handicap psychique sont donc les conséquences des altérations de fonction, liées à des troubles psychiques sévères et persistants dans la vie quotidienne, sociale, familiale, scolaire, professionnelle... des personnes concernées. Ces retentissements peuvent être variables et diversifiés en fonction de l'environnement, qui joue toujours un rôle majeur dans l'évolution et le devenir d'une personne présentant un trouble psychique sévère et persistant³⁰ ».

4. DETERMINANTS ET CONSEQUENCES DE LA SANTE MENTALE

De nombreux facteurs influencent la santé des personnes. Ce sont les « déterminants de santé » (cf. illustration ci-dessous). Ils sont l'une des principales causes des écarts injustes observables au niveau de la population. À titre d'exemple, l'espérance de vie à 35 ans est réduite de 6 ans chez les ouvriers par rapport aux professions de cadre supérieur.

Tout comme la santé au sens large, la santé mentale est déterminée³¹ par :

- Des facteurs individuels (capacité à maîtriser ses pensées, ses émotions, ses comportements, ses relations avec autrui).
- Des facteurs sociaux (culturels, économiques, politiques et environnementaux).

En fonction du contexte, certains groupes sociaux sont plus exposés aux risques de souffrance psychique. Parmi eux se trouvent les publics vulnérables comme les personnes âgées, les ménages en situation de pauvreté économique ou encore les personnes victimes de violence, de discriminations.

³⁰ Troubles psychiques. Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques. CNSA, 2017. <https://goo.gl/PfKGrU>

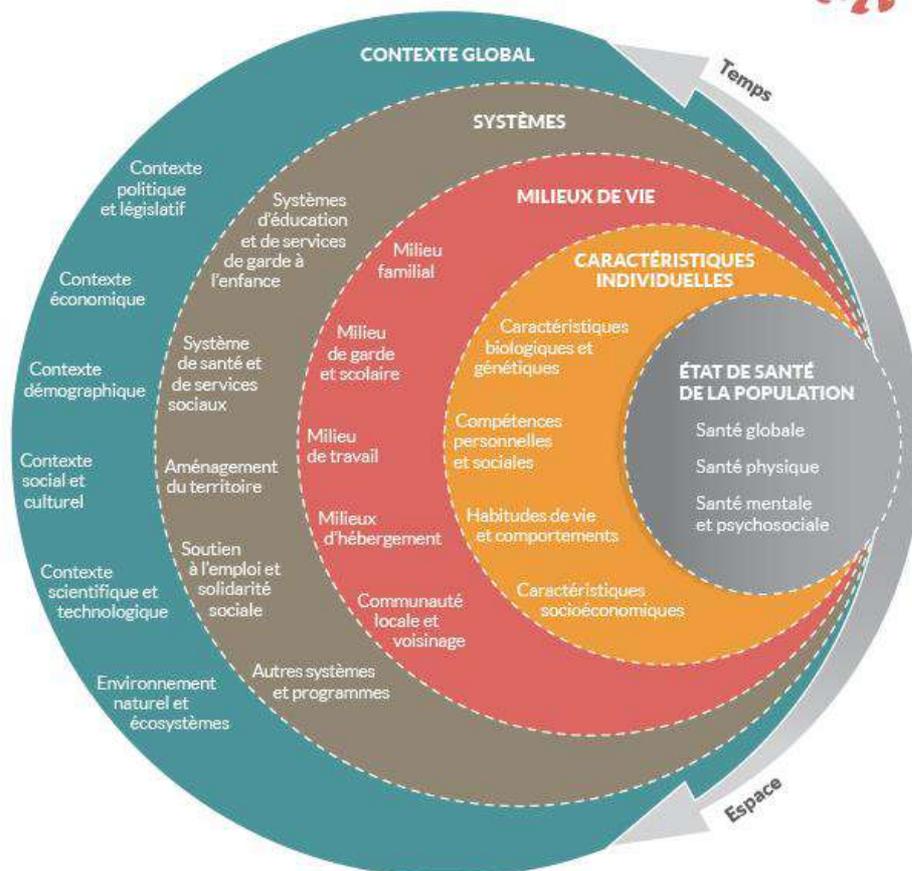
³¹ Les risques pour la santé mentale : aperçu des vulnérabilités et des facteurs de risque. OMS. Consultable sur internet : <https://goo.gl/fCknSe>

Plan psychiatrie et santé mentale 2011 – 2015. Ministère du travail, de l'emploi et de la santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/xLmCRn>

Pour les personnes concernées, la souffrance psychique a pour conséquences³² :

- Un taux de mortalité plus élevé que la moyenne.
- Une limitation plus fréquente de la capacité à réaliser les actes de la vie quotidienne.
- Un risque plus fort de glissement vers une situation de précarité. Les personnes en souffrance psychique sont par exemple surreprésentées parmi les publics sans domicile.

La santé et ses déterminants



Source: Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. 2012

³² Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale : volet handicap psychique. Ministère des Affaires sociales et de la Santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/VnbYbD>

5. POUR ALLER PLUS LOIN

a) Informations utiles

- 📄 Brochures d'informations sur plusieurs troubles psychiques. Psycom. Consultables sur internet : <http://www.psycom.org/Brochures-d-info>
- 📄 Mieux prendre en compte le handicap psychique. Ministère des Solidarités et de la Santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/BrJHYc>
- 📄 Plan psychiatrie et santé mentale. Ministère des Solidarités et de la Santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/dcVSvD>
- 📄 Promouvoir la santé mentale de la population. La santé en action. Santé publique France. Consultable sur internet : <https://goo.gl/QhBX2a>
- 📄 Troubles psychiques. Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques. CNSA. Consultable sur internet : <https://www.cnsa.fr/node/2949>

b) Portails web

- 📄 AFMSP : www.afmsp.fr
- 📄 Centre collaborateur de l'OMS : www.ccomssantementalelillefrance.org
- 📄 Fnapsy : www.fnapsy.org
- 📄 France assos santé : www.france-assos-sante.org
- 📄 Psycom : www.psycom.org
- 📄 Santé mentale France : www.santementale.fr

B. FICHE N°8 – MESURES DE PROTECTION DES PERSONNES

Repère législatif

La loi³³ du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a mis en place un dispositif gradué de protection et d'accompagnement.

L'une ou l'autre de ces mesures de protection juridique intervient quand une personne majeure ne peut pourvoir seule à ses intérêts. La nature de la mesure envisagée est fonction du degré d'incapacité du bénéficiaire, apprécié par le juge sur la base d'un certificat médical circonstancié établi par un médecin agréé, et à la suite de l'audition de la personne concernée si son état de santé le permet.

Différents régimes de protection existent : la tutelle, la curatelle, la sauvegarde de justice, la mesure d'accompagnement judiciaire, la mesure administrative d'accompagnement social personnalisé et le mandat de protection future.

1. LES MESURES DE PROTECTION

a) Le mandat de protection future

C'est l'acte par lequel une personne désigne celle qu'elle charge de gérer ses biens et de prendre les décisions la concernant pour le cas où elle serait dans l'incapacité de le faire (impossibilité de s'exprimer, incapacité mentale, etc.).

b) La sauvegarde de justice

C'est un régime de protection temporaire qui laisse à la personne sa capacité juridique et la libre gestion de ses intérêts patrimoniaux. Ce régime la protège des actes qu'elle aurait inconsidérément réalisés. Si la personne néglige d'effectuer des actes importants, un mandataire spécial dont la mission est délimitée peut être nommé. Les mesures sont prises pour une durée de 1 an.

c) La curatelle

C'est une mesure d'assistance à la personne et de contrôle pour les actes les plus importants de la vie civile. La curatelle existe sous deux formes :

- La **curatelle simple** : la personne conserve la maîtrise de ses ressources.
- La **curatelle renforcée** : le curateur perçoit les ressources de la personne sur un compte bancaire ouvert au nom de cette dernière et gère les comptes de celle-ci.

d) La tutelle

C'est une mesure de représentation de la personne dans tous les actes de la vie civile sous réserve des cas où la loi autorise la personne à agir elle-même.

e) La mesure d'accompagnement judiciaire

Lorsque la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) au profit d'une personne majeure n'a pas permis une gestion satisfaisante par celle-ci de ses prestations sociales et que sa santé ou sa

³³ Loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs. Vie-publique.fr. Consultable sur internet : <https://goo.gl/hScRr5>

sécurité en est compromise, le juge des tutelles peut ordonner une Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) destinée à rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses ressources.

La MAJ n'entraîne aucune incapacité. Elle porte exclusivement sur la gestion des prestations sociales choisie par le juge, dans l'intérêt de la personne en tenant compte de son avis et de sa situation familiale.

Cette mesure ne peut excéder 2 ans. Le renouvellement est possible, sans pouvoir excéder 4 ans.

2. LES MODALITES DE SAISINE

Les deux cas précisés ci-dessous nécessitent :

- Un certificat médical circonstancié (compétence d'un médecin choisi sur la liste du procureur de la République. Le coût de la démarche est fixé par décret à 160 € à la date d'édition du guide).
- Une audition renforcée (possible avec l'assistance d'un avocat ou de la personne de son choix, avec l'accord du juge).

a) Saisine du juge des tutelles

Le juge des tutelles peut être saisi par :

- La personne elle-même.
- Son conjoint, son partenaire de Pacs.
- Un parent ou allié.
- Toute personne qui entretient des liens étroits et stables avec le majeur.
- La personne qui exerce la mesure de protection, s'il y en a une.

b) Saisine du procureur de la République

Le procureur de la République peut être saisi par :

- Toute personne (médecin, notaire, travailleurs sociaux, etc.).
- Le procureur peut se saisir d'office.

 Coordonnées du juge des tutelles et du procureur de la République : www.cdad-moselle.justice.fr

3. RESSOURCES LOCALES

Les **mandataires judiciaires à la protection des personnes** exercent à titre habituel les mesures de protection des majeurs (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mesure d'accompagnement judiciaire) que le juge des tutelles leur confie.

- ⦿ Association Active : 41 route de Plappeville – 57050 METZ (03 87 62 97 11). www.active57.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- ⦿ Association tutélaire de Moselle (AT57) : 38 avenue Foch – BP 70686 – 57011 METZ Cedex (03 87 37 88 65). www.at57.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

- ④ Union départementale des associations familiales (UDAF) de la Moselle (03 87 52 30 30).
Coordonnées des services : www.udaf57.fr

4. *POUR ALLER PLUS LOIN*

a) **Informations utiles**

- 📄 CH de Jury (rubrique « Patients/Usagers ») : www.ch-jury.fr
- 📄 Protection juridique expliquée en facile à lire et à comprendre. Unapei³⁴. Consultable sur internet : www.unapei-lr.org/video.php
- 📄 Protection juridique des majeurs. Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées. Consultable sur internet : <https://goo.gl/z7f8kv>
- 📄 Protection juridique (tutelle, curatelle ...). Service-public.fr. Consultable sur internet : <https://goo.gl/iW18xT>

³⁴ Unapei : Union nationale des associations de parents et amis de personnes déficientes intellectuelles.

C. FICHE N°9 – PRISE EN CHARGE DES TROUBLES MENTAUX ET DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE

1. CHIFFRES CLES

Selon l'OMS, un quart de la population mondiale sera concerné au cours de sa vie par une pathologie mentale³⁵. Et environ 20 % des enfants et adolescents présentent des troubles mentaux³⁶.

En France, 1 personne sur 5 est affectée chaque année par les troubles psychiatriques³⁷. Un tiers des personnes sans abris souffre de troubles mentaux³⁸.

Parmi la population de Metz Métropole, 4 000 habitants sont déclarés en affection psychiatrique de longue durée (cf. [fiche n°3 : observation de la santé mentale sur le territoire messin](#)).

L'espérance de vie des personnes suivies pour des troubles psychiques sévères est fortement réduite³⁹. Ces maladies sont responsables d'une forte mortalité par suicide (10 600 morts en moyenne, entre 2000 et 2013)⁴⁰.

2. QU'EST-CE QU'UN TROUBLE MENTAL ?

La notion de « trouble mental » recouvre des réalités multiples. Si les termes « folie », « démence » ou encore « aliénation » étaient utilisés jusqu'à une époque pas si lointaine, aujourd'hui on parle de « maladie mentale ».

Les maladies mentales sont répertoriées dans la classification internationale des troubles mentaux (CIM-10) promue par l'OMS et appliquée par les hôpitaux et l'administration. C'est l'outil de dialogue des psychiatres du monde entier. Un autre système de classification est également utilisé, le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-V).

3. PRINCIPAUX ENJEUX DE LA PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Les professionnels intervenant auprès des publics fragiles et vulnérables connaissent les difficultés associées à la santé mentale. La souffrance psychique, voire la pathologie mentale, complexifie la

³⁵ Rapport sur la santé dans le monde. OMS. Consultable sur internet : <https://goo.gl/VYaQRT>

³⁶ 10 faits sur la santé mentale. OMS. Consultable sur internet : <https://goo.gl/CQxbNh>

³⁷ L'organisation des soins psychiatriques. Rapport de la Cour des Comptes. 2011. Consultable sur internet : <https://goo.gl/aB6eDw>

³⁸ Enquête Samenta, Observatoire du Samu Social, 2011. Consultable sur internet : <https://goo.gl/tdR69Q>

³⁹ M. Coldefy & C. Gandré, Personnes suivies pour des troubles psychiques sévères : une espérance de vie fortement réduite et une mortalité prématurée quadruplée. IRDES, Question d'économie de la santé, n°237, septembre 2018. Consultable sur internet : <https://goo.gl/Hsx082>

⁴⁰ Mortalité des personnes souffrant de troubles mentaux. Analyse en causes multiples des certificats de décès en France, 2000-2013. Santé publique France, BEH. 2017. Consultable sur internet : <https://goo.gl/MdKLiR>

prise en charge des personnes concernées. Intervenir auprès de ces publics nécessite une attention particulière sur plusieurs aspects :

- Repérage de la souffrance psychique.
- Évaluation partagée de la situation.
- Orientation vers les structures d'aide et de soins les mieux adaptées aux besoins de l'utilisateur.
- Prévention des ruptures dans le parcours de santé, de soin et de vie des publics accompagnés.
- Recherche systématiquement de la participation de la personne à toutes les décisions qui la concernent.
- Lutte contre les discriminations et la stigmatisation qui découlent des représentations négatives associées à la maladie mentale.

4. *PREVENTION DU MAL-ETRE ET DU RISQUE SUICIDAIRE*

a) **Quelques chiffres pour prendre la mesure de l'enjeu de santé publique que représente le suicide en France**

(Source : Ministère des Solidarités et de la Santé, 2014)

Chaque année, près de 10 500 personnes meurent par suicide, ce qui représente près de 3 fois plus que les décès par accident de la circulation.

Si les victimes du suicide sont pour près des trois quarts des hommes, les tentatives de suicide sont majoritairement le fait de femmes.

Le suicide est la 1^{re} cause de mortalité des 25-34 ans (20 % du total des décès dans cette tranche d'âge) et la 2^e cause (après les accidents de la circulation) chez les 15-24 ans (16,3 % du total des décès).

b) **Dispositif Stopblues : prévention primaire du suicide**



Premier outil d'e-santé gratuit de prévention primaire du suicide en France. Disponible sous la forme d'un site internet et d'une application pour téléphone, ce dispositif est destiné à toute personne majeure en souffrance psychique ou souhaitant soutenir un proche.

Tout le monde peut un jour se sentir seul, fatigué, déprimé, découragé et en souffrir. Mais toute situation a des solutions. StopBlues permet d'accéder rapidement à une panoplie d'informations et d'outils pour mieux comprendre la situation et trouver des solutions pour soi-même ou pour un proche.

📄 Stopblues : www.stopblues.fr - disponible sur téléphone  

5. *COMPRENDRE LES DISTINCTIONS DANS L'USAGE DU TERME « PSY »*

a) **Les « psys » avec diplôme**

➔ **Le psychiatre** est un médecin avec une spécialisation en psychiatrie. Il peut prescrire des médicaments. Parfois, il est psychothérapeute.

- ↳ **Le psychologue** possède un diplôme universitaire. Il n'est pas médecin et ne peut pas prescrire de médicaments.

b) Les « psys » avec formation

- ↳ **Le psychothérapeute** a suivi une formation en psychothérapie. S'il n'est pas médecin, il ne peut pas prescrire de médicaments.
- ↳ **Les psychothérapies** regroupent des approches variées (psychanalytique, systémique, cognitivo-comportementale ...).

📎 **À noter** : en tant que pivot des soins de premier recours, **le médecin traitant** est l'interlocuteur privilégié pour orienter au mieux une personne en mal-être ou en recherche de conseils en santé mentale.

6. ORGANISATION DE LA PSYCHIATRIE

La sectorisation de la psychiatrie⁴¹ est un modèle d'organisation qui remonte aux années 60. En 2016, l'ARS Grand Est a restructuré l'offre psychiatrique sur le territoire Lorraine Nord⁴². Depuis, les Centres hospitaliers spécialisés de Jury-lès-Metz et Lorquin sont regroupés sous une même entité opérationnelle.

Le territoire messin est découpé en 4 secteurs de psychiatrie adulte et de psychiatrie infanto-juvénile (cf. [cartes en annexe de cette fiche](#)). Chacun d'eux est responsable de la prise en charge des personnes qui habitent sur son périmètre géographique. Il dispose de moyens de consultation, d'hospitalisation et de suivi ambulatoire organisés autour d'un centre médico-psychologique (CMP).

📎 **À noter** : les personnes sans domicile sont orientées vers un CMP en fonction de leur date de naissance.

7. RESSOURCES LOCALES : LES PARTENAIRES DE LA PRISE EN CHARGE

Le champ de la santé mentale est composé de nombreux acteurs. Professionnels, bénévoles et usagers « malade-expert » sont autant de ressources pour accompagner dans les meilleures conditions une personne en souffrance psychique. Chacun dans son domaine détient une expertise pour construire des réponses au plus près des besoins des personnes accompagnées.

a) Urgences psychiatriques

Les missions du service des urgences sont définies par le CSP : « Un service d'accueil et de traitement des urgences doit accueillir sans sélection vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tous les jours de l'année, toute personne se présentant en situation d'urgence, y compris psychiatrique, et la prendre en charge, notamment en cas de détresse et d'urgence vitale » (art. R712-65 du CSP).

Le **Service d'aide médicale urgente** (SAMU) a pour mission de coordonner la prise en charge des urgences médicales qui lui sont soumises. C'est lui qui gère les appels au 15, le numéro réservé aux urgences, ainsi qu'au 112 (le numéro européen unique) ou tout autre cas pouvant lui être transféré, notamment via les pompiers. À la réception d'un appel, la situation est évaluée et la prise en charge

⁴¹ Organisation et fonctionnement du dispositif de soins psychiatriques. IGAS. Consultable sur internet : <https://goo.gl/ZCPfy9>

⁴² Restructuration de la psychiatrie Lorraine Nord. Dossier de presse. ARS Grand Est. Consultable sur internet : <https://goo.gl/QrXpvV>

du patient organisée en conséquence, du transport à l'accueil dans la structure adaptée en fonction de la pathologie à traiter.

📍 SAMU de la Moselle : www.chr-metz-thionville.fr/urgences

L'**application My15** permet de transmettre instantanément au SAMU la position exacte et les informations indispensables au traitement d'une demande lors d'un appel d'urgence depuis un mobile en France. Les données communiquées restent strictement confidentielles.

📱 **My15** : disponible sur téléphone  

📎 **À noter** : dans les situations non urgentes, il convient de joindre le médecin traitant de la personne. En l'absence de ce dernier, il faut contacter le service **Médigarde Lorraine** qui coordonne la garde médicale la nuit de 20h à 8h, le samedi après midi et le dimanche et les jours fériés toute la journée.

📍 Médigarde Lorraine : 08 20 33 20 20. www.medigarde.fr

Les **Cellules d'urgences médico-psychologiques** (CUMP) assurent la prise en charge des victimes confrontées à un événement psycho-traumatisant⁴³. Elles interviennent dans les situations de catastrophes qui occasionnent non seulement des blessures physiques, mais aussi des blessures psychiques individuelles ou collectives, immédiates ou différées, aiguës ou chroniques. La mobilisation de la cellule est déclenchée par un médecin régulateur du SAMU.

Le **Service de psychiatrie d'urgence et de liaison** (SPUL) a pour mission l'accueil des urgences psychiatriques, la prise en charge des patients hospitalisés dans les lits du centre d'accueil et de crise, la psychiatrie de liaison dans les divers services du CHR, la mise en œuvre de la cellule d'urgence médico-psychologique, en tant que de besoin, la prise en charge psychiatrique des patients-détenus hospitalisés dans la chambre sécurisée et l'intervention pour les personnes placées en garde à vue. Rattaché au CH de Jury, le SPUL est intégré au service des urgences de l'hôpital de Mercy. L'équipe soignante est joignable par téléphone.

📍 SPUL à l'hôpital de Mercy : 1 Allée du Château, 57245 Ars-Laquenexy (ligne directe du SPUL : 03 87 55 31 11). www.chr-metz-thionville.fr

Le **Centre d'accueil et de crise** (CAC) est une unité d'hospitalisation qui se situe en aval des urgences. L'indication d'hospitalisation est décidée par les praticiens du CH de Jury.

b) Secteur hospitalier public

La dénomination de centre hospitalier spécialisé est apparue avec la loi hospitalière du 31 décembre 1970⁴⁴. Depuis la loi⁴⁵ du 31 juillet 1991, ces établissements ont intégré les centres hospitaliers. Il existe en France une centaine d'hôpitaux de statut public qui développent une activité de psychiatrie. Les autres sont des établissements de santé privés qui participent au service public.

⁴³ Cellule d'urgence médico-psychologique à Metz. Républicain Lorrain (04/03/2016). Consultable sur internet : <https://goo.gl/Czqbmb>

⁴⁴ Repères chronologiques de la politique hospitalière. Vie-publique.fr. Consultable sur internet : <https://goo.gl/z7NQxt>

⁴⁵ Loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière. Legifrance. Consultable sur internet : <https://goo.gl/F8xaM4>

Le **Centre hospitalier de Jury** prend en charge les personnes malades en soins psychiatriques. Au service de la population de l'espace ouest mosellan, cet hôpital regroupe 6 pôles :

- **2 pôles pour personnes adultes souffrant de troubles psychiatriques** (pôles 4 et 5). Chacun répond aux besoins d'un secteur géographique et dispose d'unités d'hospitalisation, et de structures d'accueil et de soins situées au plus près du domicile des patients.
📎 **À noter** : le territoire messin relève du pôle 5.
- **1 pôle de psychiatrie infanto-juvénile** (pôle 3) qui accueille les enfants et les adolescents. Toutes leurs structures sont situées à l'extérieur hormis l'Unité d'hospitalisation pour adolescents (UHA).
- **3 pôles d'activités spécifiques** :
 - Au sein du pôle 1 est assurée la prise en charge des personnes polyhandicapées accueillies en Maisons d'accueil spécialisées (MAS) et des patients autistes ou présentant des pathologies apparentées qui sont suivis par l'unité intersectorielle de soins adultes autistes apparentés (U.S.3.A.).
 - Au sein du pôle 2, le service de psychiatrie d'urgence et de liaison (SPUL) situé à l'hôpital de Mercy assure la prise en charge des urgences psychiatriques. On y trouve également la clinique Tivoli spécialisée dans la prise en charge des souffrances transitoires.
 - Au sein du pôle 6 sont prises en charge, à l'hôpital (clinique des addictions) ou à l'extérieur (centre médical des addictions et CSAPA Baudelaire), les personnes confrontées à une problématique addictive. Ce pôle assure également la prise en charge des patients âgés de plus de 65 ans au centre de psychogériatrie.

📍 CH de Jury : Route d'Ars Laquenexy – 57245 JURY (03 87 56 39 39). Accueil 7j/7, 24h/24.
www.ch-jury.fr

Les **Centres médico-psychologiques** (CMP) sont le point central du dispositif de psychiatrie publique. Le territoire messin dispose de 4 CMP en psychiatrie adulte et 2 CMP en psychiatrie enfant et adolescent. Ces structures dispensent gratuitement des soins pour les personnes présentant des troubles psychiques, que leurs droits soient ouverts ou non. Rattachées au CH de Jury, elles coordonnent les actions ambulatoires et déterminent les prises en charge pour favoriser la réhabilitation psychosociale du patient.

Psychiatrie adulte – Pôle 5

- 📍 CMP – secteur 1 : 20 rue Gambetta – 57000 METZ (03 87 65 34 26). www.ch-jury.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- 📍 CMP – secteur 2 : 100 route de Thionville – 57050 METZ (03 87 31 20 43). www.ch-jury.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- 📍 CMP – secteur 3 : 26 rue Guynemer – 57950 MONTIGNY-LÈS-METZ (03 87 66 40 46).
www.ch-jury.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

- ⊙ CMP – secteur 4 : Centre de santé mentale Paul Langevin : 2 rue Paul Langevin – 57070 METZ (03 87 65 62 15). www.ch-jury.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Psychiatrie enfant et adolescent – Pôle 3

- ⊙ Centre psychothérapeutique Winnicott : 2 rue Paul Langevin – 57070 METZ (03 87 69 02 21). www.ch-jury.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- ⊙ CMP : 1 rue Nicolas Jung – 57050 METZ-DEVANT-LÈS-PONTS (03 87 15 79 06). www.ch-jury.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Centres d'accueil à temps partiel** (CATTP) sont essentiellement orientés vers le développement de l'autonomie et la resocialisation de la personne, et proposent des séances de soins en journée sur un temps court consacré à une activité thérapeutique. L'orientation en CATTP se fait via les professionnels de santé, en particulier ceux du CMP.

La **Maison des adolescents** (MDA) de la Moselle est un lieu confidentiel et gratuit d'accueil, d'écoute, de consultations, de soins, d'orientation où les adolescents et jeunes adultes (13 à 20 ans) peuvent venir seuls ou accompagnés. Cette structure est rattachée au CH de Jury.

- ⊙ Maison des adolescents de la Moselle : 7 rue Harelle – 57000 METZ (03 87 18 44 22). www.maisondesadolescents57.com
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **hôpitaux de jour** constituent une alternative à l'hospitalisation. Des soins y sont dispensés en journée, pour des durées variables. L'accueil peut être continu ou discontinu (une à plusieurs demi-journées par semaine). Le patient rentre chez lui le soir, éventuellement en structure d'hébergement / logement accompagné.

L'**hôpital de jour de psychiatrie infanto-juvénile** situé au Centre de santé mentale Paul Langevin accueille les enfants de 2 à 6 ans. Cette structure est rattachée au CH de Jury.

- ⊙ Hôpital de jour : 2 rue Paul Langevin – 57070 METZ (03 87 74 18 91).

Psychiatrie adulte – Pôle 1

La **Clinique Tivoli** pour adultes dont la mission est d'accueillir et stabiliser les patients atteints de troubles psychologiques transitoires. Cette structure est rattachée au CH de Jury.

- ⊙ Clinique Tivoli : 24, rue de Tivoli – 57070 METZ (03 87 52 32 60). www.ch-jury.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Psychiatrie adulte – Pôle 2

Le **Centre de psychogériatrie** a pour mission l'accueil et l'évaluation de toute personne de plus de 65 ans ayant des troubles liés au vieillissement, associés ou non, à une perte d'autonomie ou troubles cognitifs et qui présente une souffrance psychique. Cette structure est rattachée au CH de Jury.

- ⊙ Centre de Psychogériatrie : 25 bis rue Lafayette 57000 METZ (03 87 69 15 77). www.ch-jury.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Le dispositif **équipe mobile psychiatrie précarité** (EMPP) a pour mission de faciliter la prévention, le repérage précoce, l'identification des besoins en santé mentale des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion. Cette équipe se déplace vers les personnes (la dimension « Aller vers » fait partie intégrante de ses missions). Elle a également pour mission d'établir des liens avec les équipes de psychiatrie de secteurs pouvant prendre le relais pour des soins dans la durée. Une réflexion est en cours pour mettre en place qu'une EMPP soit disponible sur le territoire messin.

c) Autres services publics hospitaliers de santé mentale

- ⊙ Hôpital d'instruction des armées Legouest. Service de psychiatrie : 27 avenue de Plantières – 57077 METZ (03 87 56 46 46). www.hia-legouest.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- ⊙ Unité d'hospitalisation médecine et psychologie de l'adolescent de l'hôpital de Mercy : 1 allée du Château – 57530 ARS-LAQUENEXY (03 87 55 31 31). www.chr-metz-thionville.fr

d) Secteur hospitalier privé

- ⊙ Service de psychiatrie de l'hôpital Sainte-Blandine - Hôpitaux privés de Metz : 3 rue du Cambout – 57045 METZ (03 57 84 28 00 – standard HPMetz). www.hpmetz.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

e) Établissement privé spécialisé en psychiatrie générale

- ⊙ Maison de santé Sainte-Marguerite : 68 Grand Rue – 57680 NOVÉANT-SUR-MOSELLE (03 87 52 83 22 / 03 87 69 94 28). www.cliniquistemarguerite.com
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

f) Consultations psychothérapeutiques

Le qualificatif de **psychothérapeute** désigne la catégorie professionnelle qui regroupe les détenteurs du titre de psychothérapeute inscrits au registre national des psychothérapeutes⁴⁶. Elle concerne les psychiatres, les médecins non psychiatres, les psychologues, les psychanalystes et les professionnels qui n'appartiennent à aucune de ces catégories, mais ont suivi une formation pour exercer.

- ⊙ Le Centre Pierre Janet attaché à l'Université de Lorraine propose des consultations psychothérapeutiques (prise de rendez-vous 03 72 74 83 63). <http://centrepierrejanet.univ-lorraine.fr>
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- ⊙ Trouver un psychothérapeute : <https://goo.gl/CH9dLP>
- 📎 **À noter** : en cas de doutes liés à une suspicion de dérive sectaire : <http://www.derives-sectes.gouv.fr>

⁴⁶ Usage du titre de psychothérapeute. Consultable sur le site internet de l'ARS Ile-de-France : <https://goo.gl/QgQcMK>

g) Associations de soutien

Les **associations** contribuent à une meilleure connaissance de la maladie ou du handicap psychique et peuvent être une ressource pour les professionnels. Dans leur domaine, elles mettent en œuvre des actions et animent des dispositifs utiles dans l'accompagnement des personnes en souffrance psychique.

- ⊙ L'association PADEM BIPOL accompagne les personnes bipolaires et leur entourage, ainsi que toute personne confrontée à un problème ou une souffrance mentale ou psychique. Association PADEM BIPOL : 7 rue Clérisseau – 57070 Metz (09 51 89 53 39). <http://bipol.padem.org>
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Groupes d'entraide mutuelle**⁴⁷ (GEM) sont des associations de personnes malades ou handicapées psychiques. Elles ont pour objectif de rompre l'isolement et de favoriser l'inclusion sociale par l'entraide et le partage d'activités. Elles sont organisées par et pour les usagers.

2 GEM sont disponibles sur le territoire messin :

- ⊙ GEM l'Albatros : 28 rue August Prost – 57000 METZ (03 54 62 05 20).
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- ⊙ GEM Camille Claudel : 8 square Paille Maille – 57000 METZ (03 55 80 15 09). www.gemcclaudel.org
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Maisons des usagers** sont des espaces d'accueil, d'échange, d'écoute et d'expression situés dans les Centres hospitaliers. Des permanences sont tenues par des représentants d'associations d'usagers.

- ⊙ Maison des usagers de l'hôpital de Mercy : Laetitia BROGARD, coordinatrice (03 87 55 77 19 / l.brogard@chr-metz-thionville.fr). Hôpital de Mercy : 1 Allée du Château, 57245 Ars-Laquenexy (03 87 55 31 31). www.chr-metz-thionville.fr

Les **associations de proches aidants** sont également une ressource pour apporter un soutien aux familles et proches des personnes malades et/ou handicapées psychiques.

- ⊙ L'UNAFAM Moselle est une association qui apporte un soutien aux proches d'une personne malade et/ou handicapée psychique. UNAFAM Moselle (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) : 24 rue du Palais – 57000 METZ (06 42 39 83 77). www.unafam.org
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- ⊙ Udapei de Moselle : 38 avenue Foch – 57006 METZ (03 87 75 50 56). www.lorraine.unapei.org

⁴⁷ Les GEM. Groupes d'entraide mutuelle. Cahiers pédagogiques de la CNSA. 2017. Consultable sur internet : <https://goo.gl/LScNuC>

8. DISPOSITIFS D'AIDE A DISTANCE

Les **dispositifs d'aide à distance** sont des moyens de prévention. À partir de 2003, l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) devenu Santé publique France s'est vu confier par les pouvoirs publics le pilotage d'une partie des services de téléphonie santé encore appelés services de prévention et d'aide à distance en santé (PADS) puisqu'ils associent des lignes téléphoniques et des sites internet. Ces dispositifs portent sur des champs variés en matière de prévention :

- addictions (tabac, alcool, cannabis, drogues, dépendance aux jeux) ;
- mal-être, suicide et santé mentale ;
- santé des jeunes ;
- sexualité ;
- VIH/sida et hépatites et les infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- certaines maladies chroniques (asthme et allergies).

Le tableau ci-dessous présente une sélection de services PADS spécifiques au soutien des personnes en souffrance psychique.

SERVICES DE PREVENTION ET D'AIDE A DISTANCE EN SANTE – AIDE AUX PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Dispositifs	Contacts	Informations
SOS Amitié Metz	03 87 63 63 63 Accessible 24h/24, 7j/7 www.sos-amitie.com	Depuis 50 ans, service à l'écoute des personnes en situation de détresse. Anonymat et confidentialité
Phare Enfants-Parents	01 43 46 00 62 9h30 à 18h00, lundi au vendredi (appel anonyme et non surtaxé) www.phare.org	Accueil et écoute des parents confrontés au mal-être et au suicide des jeunes
SOS Suicide Phénix	01 40 44 46 45 12h00 à 24h00, 7j/7 www.sos-suicide-phenix.org	Accueil et écoute des personnes en souffrance ou confrontées au suicide
Suicide Écoute	01 45 39 40 00 24h/24, 7j/7 (appel anonyme et non surtaxé) www.suicide-ecoute.fr	Écoute des personnes en grande souffrance psychologique ou confrontées au suicide et de leur entourage
StopBlues	www.stopblues.fr Disponible sur téléphone  	Outil d'e-santé gratuit de prévention du suicide permettant d'accéder rapidement à une panoplie d'informations et d'outils pour mieux comprendre la situation et trouver des solutions pour soi-même ou pour un proche.

9. POUR ALLER PLUS LOIN

a) Informations utiles

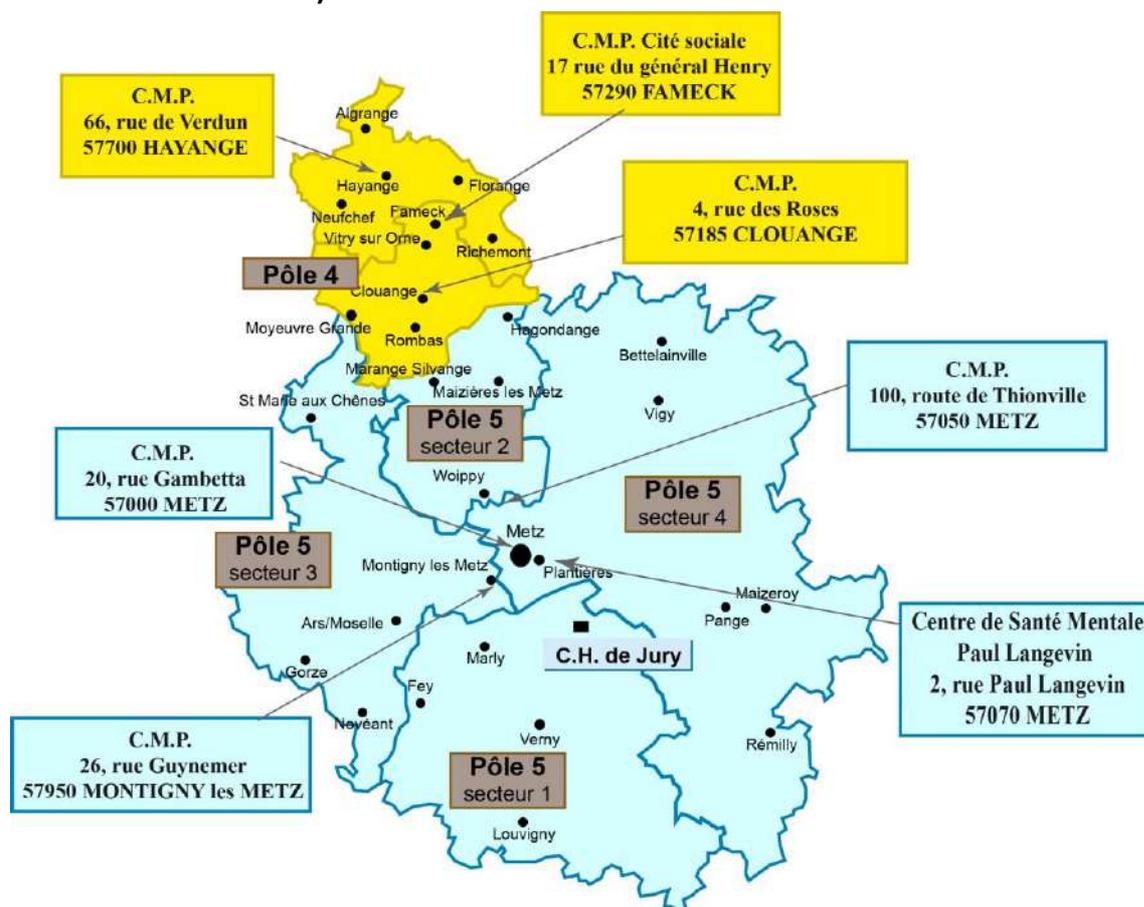
- 📄 Brochures d'informations sur plusieurs troubles psychiques. Psycom. Consultables sur internet : <http://www.psycom.org/Brochures-d-info>
- 📄 Communiquer pour tous. Guide pour une information accessible. Santé publique France. Consultable sur internet : <https://goo.gl/mK2gU6>
- 📄 Mieux prendre en compte le handicap psychique. Ministère des Solidarités et de la Santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/BrJHYc>
- 📄 Observatoire national du suicide. Ministère des Solidarités et de la Santé. <https://goo.gl/CX4wGQ>
- 📄 Plan psychiatrie et santé mentale. Ministère des Solidarités et de la Santé, 2012. Consultable sur internet : <https://goo.gl/dcVSvD>
- 📄 Restructuration de l'offre psychiatrique sur le territoire Lorraine Nord. ARS Grand Est, 2016. Consultable sur internet : <https://goo.gl/nqrVWF>
- 📄 Troubles psychiques. Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques. CNSA. Consultable sur internet : <https://goo.gl/55LGm9>

b) Portails web

- 📄 Agence régionale de santé Grand Est : www.grand-est.ars.sante.fr
- 📄 Ministère des Solidarités et de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr>

10. CARTE DE LA SECTORISATION DE LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE

a) Carte de la sectorisation du territoire messin



⦿ La sectorisation par commune est consultable sur internet : <https://goo.gl/sDFHke>

D. FICHE N°10 – SOINS ET PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

1. DEFINITION DE L'ADDICTION

En 1962, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a substitué au terme d'addiction celui de dépendance défini par le CIM-10 comme un :

« Ensemble de phénomènes comportementaux, cognitifs et physiologiques survenant à la suite d'une consommation répétée d'une substance psychoactive, typiquement associée à un désir puissant de prendre de la drogue, à une difficulté à contrôler la consommation, à une poursuite de la consommation malgré des conséquences nocives, à un désinvestissement progressif des autres activités et obligations au profit de la consommation de cette drogue, à une tolérance accrue et, parfois, à un syndrome de sevrage physique. Le syndrome de dépendance peut concerner une substance psychoactive spécifique (par exemple : le tabac, l'alcool ou le diazépam), une catégorie de substances (par exemple : les substances opiacées), ou un ensemble plus vaste de substances psychoactives pharmacologiquement différentes »⁴⁸.

2. PREVENTION DES RISQUES LIES AUX CONDUITES ADDICTIVES

a) Chiffres clés

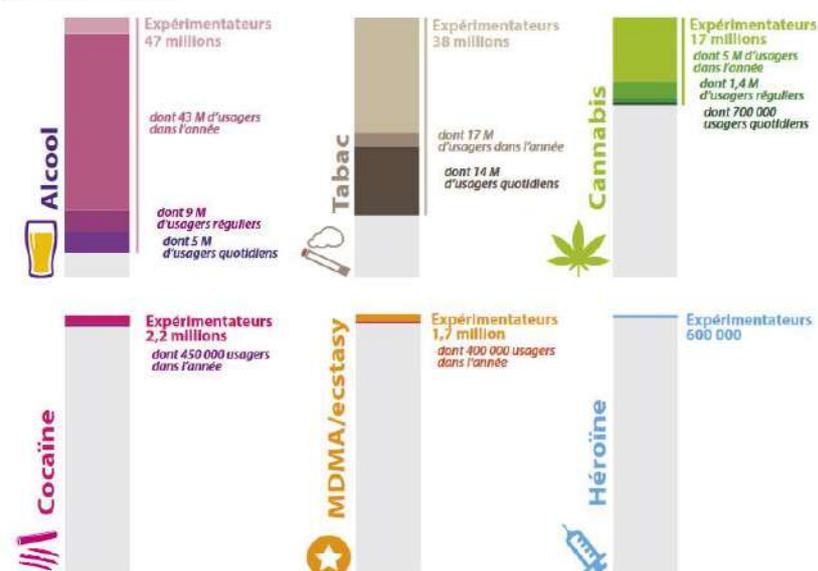
(Source : Observatoire des drogues et des toxicomanies)

17 millions d'expérimentateurs de cannabis.

3,4 millions de personnes ont une consommation d'alcool à risque.

14 millions de fumeurs quotidiens (tranche 11 – 75 ans).

Estimation du nombre de consommateurs de substances psychoactives en France métropolitaine parmi les 11-75 ans



Sources : Baromètre santé 2016 et 2014 (SPF), ESCAPAD 2014 (CFDT), ESPAD 2015 (OFDT), HRSC 2014 (service du rectorat de Toulouse)

En France, le nombre d'individus de 11-75 ans est d'environ 50,7 millions en 2017. Ces chiffres donnent un ordre de grandeur et doivent de ce fait être lus comme des données de cadrage. En effet, une marge d'erreur existe même si elle s'avère raisonnable. Par exemple, 17 millions d'expérimentateurs de cannabis signifie que le nombre d'expérimentateurs se situe vraisemblablement entre 16,5 et 17,5 millions.

⁴⁸ Classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Ministère des affaires sociales et de la santé [N° 2015/9bis]. Consultable sur internet : <https://goo.gl/adrwik>

b) Facteurs de risque et de protection

(Source : www.drogues.gouv.fr).

3 facteurs de risque :

- Facteurs individuels qui expliquent les différences entre les personnes face aux substances psychoactives.
- Les premiers effets ressentis lors de l'expérimentation qui est un indice fort de l'apparition d'une dépendance ou de troubles psychiatriques ultérieurs.
- Les modalités de consommation qui expliquent que plus la dose (quantité et/ou concentration) est importante, plus les risques sont élevés.

4 facteurs de protection :

- La connaissance des produits et leurs risques ainsi que la connaissance de ses propres limites sont des facteurs de protection.
- Les compétences psychosociales qui consistent à développer son esprit critique, résister aux influences extérieures, adopter les comportements de prévention et de réduction des risques.
- Les relations avec les proches (familles, parents, amis) comme un climat familial favorable diminuent la probabilité d'installation d'un trouble lié à la consommation. L'influence du groupe d'amis ou de pairs joue un rôle important.
- L'insertion sociale ou professionnelle des consommateurs a pour effet une tendance à la diminution, voire l'arrêt de leur consommation.

3. RESSOURCES LOCALES

L'accès à un service d'addictologie passe par le médecin traitant qui joue le rôle de coordinateur dans le parcours de soin.

 Trouver un médecin avec l'annuaire de l'Assurance maladie : <http://annuaire.sante.ameli.fr>

a) Secteur médico-social

Les **Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues** (CAARUD) reçoivent les usagers de drogues qui n'ont pas forcément le souhait d'arrêter leur consommation, mais qui se trouvent exposés à différents risques (infectieux, violence, marginalité, etc.). Dans ces centres d'accueil, une attention particulière est portée aux usagers les plus précarisés et marginalisés.

Les missions des CAARUD s'articulent autour de 5 axes complémentaires : prévention, intervention précoce, réduction des risques, soin médico-psychologique et accompagnement à l'insertion et à l'inclusion sociale.

Toute personne peut se présenter directement auprès d'une de ces structures spécialisées sans orientation préalable de la part d'un professionnel de santé ou d'un intervenant social.

- ⊙ CAARUD les Wads du CMSEA : Le point contact, 26 rue du Wad Billy – 57000 METZ (03 87 74 41 58). www.leswadscmsea.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie** (CSAPA) assurent la prise en charge et la réduction des risques liés aux conduites addictives. Ils accompagnent, de manière anonyme, les personnes qui souhaitent arrêter ou réduire leur consommation. Ils délivrent les traitements de substitution aux opiacés. Sur la base d'une évaluation médicale, sociale et psychologique, des équipes pluridisciplinaires (médecins addictologues ou généralistes, psychologues, éducateurs spécialisés, assistantes sociales, etc.) mettent en œuvre une prise en charge personnalisée et globale, psychologique, sociale, éducative et médicale via des approches individuelles (éducatives, sociales, psychothérapeutiques) ou collectives (groupes de parole par exemple) et familiales.

- ⊙ Centre Edison : 5 rue Thomas Edison – 57070 METZ Technopôle (03 87 66 41 50).
www.centre-edison.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- ⊙ CSAPA les Wads site de Metz – CMSEA : 26 rue du Wad Billy – 57000 METZ (03 87 74 41 58).
www.leswadscmsea.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Consultations jeunes consommateurs** (CJC) dispensent une aide aux jeunes de 12 à 25 ans et à leur entourage. Elles s'adressent aux jeunes consommateurs (cannabis, alcool, drogues de synthèse, tabac, jeu vidéo, etc.).

- ⊙ CJC de la Maison des adolescents de Metz : 7 rue Harelle – 57000 METZ (03 87 18 44 22).
www.maisondesadolescents57.com
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- ⊙ CJC du CSAPA les Wads – CMSEA : 26 rue du Wad Billy – 57000 METZ (03 87 74 41 58).
www.leswadscmsea.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- ⊙ Maison des adolescents de la Moselle : 7 rue Harelle – 57000 METZ (03 87 18 44 22).
www.maisondesadolescents57.com
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

b) Secteur hospitalier public

Le **Centre médical des addictions** (CMA) a pour mission l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique, sociale et éducative. Il fait partie des structures extra-hospitalières rattachées au CH de Jury.

- ⊙ Centre médical des addictions (CMA) du CH de Jury : 22 rue de Tivoli – 57000 METZ (03 87 76 97 32). www.saam57.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

- ⊙ Clinique des addictions du CH de Jury : Route d'Ars Laquenexy – 57245 JURY (03 87 56 39 39). www.saam57.fr

c) Consultations hospitalières

Les consultations hospitalières en service d'addictologie proposent une prise en charge globale grâce à une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, infirmières, psychologues, assistants sociaux, etc.

L'**équipe hospitalière de liaison et de soins en addictologie** (ELSA) attachée au CH de Jury est située à l'hôpital de Mercy. Cette équipe pluridisciplinaire (médicale, psychologique et sociale) facilite l'accès aux soins des personnes présentant des conduites addictives qui sont déjà hospitalisées. L'orientation vers l'ELSA est généralement faite par un professionnel qui repère que les problématiques d'addictions d'une personne.

- ⊙ ELSA à l'hôpital de Mercy : 1 allée du château – 57530 ARS-LAQUENEXY (03 87 55 77 60). www.chr-metz-thionville.fr

Le **service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées Legouest** assure des consultations psychiatriques et de psychothérapie. Il prend en charge des consultations addictives, notamment la dépendance à l'alcool.

- ⊙ Hôpital d'instruction des armées Legouest. Service de psychiatrie : 27 avenue de Plantières – 57077 METZ (03 87 56 46 46). www.hia-legouest.fr

d) Secteur hospitalier privé

Le **service de psychiatrie de l'hôpital Sainte-Blandine** des Hôpitaux privés de Metz est un service d'hospitalisation à temps plein ouvert en hôpital général. Il prend en charge les patients en capacité de consentir aux soins et dont la maladie mentale n'induit pas de trouble majeur du comportement

- ⊙ Service de psychiatrie de l'hôpital Sainte-Blandine – Hôpitaux privés de Metz : 3 rue du Cambout – 57045 METZ (03 57 84 28 00 – standard HPMetz). www.hpmetz.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

e) Établissement privé spécialisé en psychiatrie générale

La **Maison de santé Sainte-Marguerite** prend en charge et traite les pathologies de psychiatrie générale de l'adulte en hospitalisation libre à temps complet (démarche de soin volontaire).

- ⊙ Maison de santé Sainte-Marguerite : 68 Grand Rue – BP 222 – 57680 NOVÉANT-SUR-MOSELLE (03 87 52 83 22 / 03 87 69 94 28). www.cliniquestemarguerite.com
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

f) Programmes d'échange de seringues

Les **programmes d'échange de seringues** (PES) sont des structures qui mettent à disposition des usagers de drogues injectables du matériel d'injection stérile (gratuitement ou non) dans le but de réduire la transmission des virus et autres infections liée au partage de matériel de consommation. Les PES peuvent avoir d'autres buts de réduction de risques et dommages.

- ⦿ PES AIDES (programme d'échange de seringues) : 2 rue Lafayette – 57000 METZ (03 87 75 10 42). www.aides.org

g) Les associations d'entraide

Les **associations d'entraide entre pairs** sont constituées d'usagers ou d'anciens usagers. Ces derniers s'investissent dans l'écoute et l'aide de personnes ayant des addictions, dans une perspective de réduction des risques. Ils peuvent intervenir en collaboration avec des professionnels. Ils ont également une fonction de porte-paroles des usagers des drogues et militent contre la stigmatisation dont ils sont souvent victimes. Présents sur internet, ils animent des forums entre usagers. Ces associations sont principalement de deux types :

Les **groupes d'entraide néphalistes** s'inscrivent dans le modèle de l'abstinence et proposent des réunions de groupe à vocation thérapeutique telles que :

- ☞ Narcotiques anonymes : www.narcotiquesanonymes.org ;
- ☞ Alcooliques anonymes (4 groupes sont présents sur le territoire messin : Alcooliques anonyme, Club Sanzal Plamat, Croix bleue et Vie libre) : www.alcooliques-anonymes.fr

Les **groupes Auto-support des usagers des drogues** (ASUD) ont développé une pratique quotidienne en direction des consommateurs de substance illicite.

- ⦿ ASUD Lorraine : 63 rue des Allemands – 57000 METZ (03 87 18 99 64). Accueil tous les jours de 14h à 17h, jusqu'à 20h30 le vendredi.

4. ANNUAIRE DU RESEAU LORRADICT

L'**annuaire Lorradict** est spécialisé dans le champ de l'addictologie. Il est consultable et téléchargeable en ligne. Il fournit les informations et coordonnées :

- des réseaux ayant la thématique addictions dans leurs missions ;
- des structures ressources en prévention dans le domaine de l'addictologie ;
- et des structures d'accueil et de soins et les personnes susceptibles d'aider les patients présentant des conduites addictives, avec ou sans produit.

- ☞ Lorradict : www.lorradict.org

5. DISPOSITIFS D'AIDE A DISTANCE

Les **dispositifs d'aide à distance** sont des moyens de prévention. À partir de 2003, l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) devenu Santé publique France s'est vu confier par les pouvoirs publics le pilotage d'une partie des services de téléphonie santé encore appelés services de prévention et d'aide à distance en santé (PADS) puisqu'ils associent des lignes téléphoniques et des sites internet. Ces dispositifs portent sur des champs variés en matière de prévention :

- addictions (tabac, alcool, cannabis, drogues, dépendance aux jeux) ;
- mal-être, suicide et santé mentale ;
- santé des jeunes ;
- sexualité ;
- VIH/sida et hépatites et les infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- certaines maladies chroniques (asthme et allergies).

Le tableau ci-dessous présente une sélection de services PADS spécifiques à la prévention des conduites addictives.

SERVICES DE PREVENTION ET D'AIDE A DISTANCE EN SANTE – PREVENTION DES ADDICTIONS

Dispositifs	Contacts	Informations
Tabac Info Service	39 89 8h00 à 20h00, lundi au samedi (0,15€/mn depuis un poste fixe) www.tabac-info-service.fr	Information, conseil et aide à l'arrêt du tabac. Service de coaching personnalisé par internet
Drogues Info Service	0 800 23 13 13 8h00 à 2h00, 7j/7 (anonyme et gratuit depuis un poste fixe. Appel depuis un portable au coût d'un appel ordinaire au 01 70 23 13 13) www.drogues-info-service.fr	Information, soutien, conseil et orientation pour les personnes en difficulté avec l'usage de drogues, et leurs proches
Alcool Info Service	0 980 980 930 8h00 à 2h00, 7j/7 (appel anonyme et non surtaxé) www.alcool-info-service.fr	Information, soutien, conseil et orientation pour les personnes en difficulté avec l'alcool et leurs proches
Écoute Cannabis	0 980 980 940 8h00 à 2h00, 7j/7 (appel anonyme et non surtaxé) www.drogues-info-service.fr	Information, soutien, conseil et orientation pour les personnes en difficulté avec l'usage de cannabis, et leurs proches
Joueurs Info Service	09 74 75 13 13 8h00 à 2h00, 7j/7 (appel anonyme et non surtaxé) www.joueurs-info-service.fr	Information, soutien, conseil et orientation pour les personnes en difficulté avec les jeux et leurs proches

6. POUR ALLER PLUS LOIN

a) Informations utiles

-  Drogues et conduites addictives. Santé publique France. Consultable sur internet : <https://goo.gl/Yw5oPj>
-  Jeunes et addictions : évolution des comportements et des pratiques professionnelles. Santé publique France. Consultable sur internet : <https://goo.gl/775dSP>

b) Portails web

-  Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie : www.anpaa.asso.fr
-  Drogues info service : www.drogues-info-service.fr
-  Observatoire des drogues et toxicomanie : www.ofdt.fr
-  Santé publique France : <http://inpes.santepubliquefrance.fr>

E. FICHE N°11 – PERTE D'AUTONOMIE ET SANTE MENTALE

1. PERTE D'AUTONOMIE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La perte d'autonomie peut être caractérisée comme l'incapacité d'une personne à effectuer par elle-même certains actes de la vie courante. Elle s'apprécie au regard de chaque situation individuelle. Elle peut conduire à un état de dépendance physique ou psychique et nécessiter des soins et des aides au quotidien.

Le cadre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie diffère selon qu'elle est plus ou moins âgée de 60 ans. Deux notions entrent alors en jeu :

- La « **dépendance** » concerne les personnes âgées de 60 ans et plus dont l'incapacité à réaliser certains actes de la vie quotidienne nécessite la mise en place d'aides et de soins adaptés. Le Département de la Moselle met en œuvre l'action sociale en faveur des personnes âgées. Il gère l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui permet de financer les services dont le bénéficiaire a besoin.
- Le « **handicap** » au sens administratif du terme ouvre droit à la compensation par le biais d'aides techniques et de services adaptés aux besoins du bénéficiaire. Un adulte ou un enfant peut bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH). Les demandes sont traitées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Moselle, lieu unique destiné à l'information, l'orientation et la reconnaissance des droits des personnes handicapées et leur famille. La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions pour les droits des personnes handicapées en matière d'orientation et d'attribution des prestations.

2. LES ENJEUX DE LA DEPENDANCE ET DU HANDICAP

a) ...du point de vue de la dépendance

12,5 millions de Français sont âgés de 65 ans ou plus (Insee, RP2016). L'espérance de vie de la population autour de 80 ans continue de progresser⁴⁹.

Les personnes âgées sont globalement en bonne santé⁵⁰. Les problèmes de santé et les limitations dans les activités quotidiennes sont plus fréquents après 75 ans⁵¹.

Les maladies neurodégénératives représentent un enjeu de santé publique de premier ordre⁵². En France, plus d'un million de personnes sont concernées.

⁴⁹ Espérance de vie. Institut national d'études démographiques. Consultable sur internet : <https://goo.gl/SGDdsv>

⁵⁰ Les Français vivent plus longtemps, mais leur espérance de vie en bonne santé reste stable. Drees, 2018. Consultable sur internet : <https://goo.gl/sRH54g>

⁵¹ Enquête vie quotidienne et santé. Résultats départementaux d'une enquête auprès des seniors. Drees. Consultable sur internet : <https://goo.gl/FnveNC>

⁵² Plan maladies neuro-dégénératives 2014 – 2019. Ministère des Solidarités et de la Santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/ehh9NN>

b) ...du point de vue du handicap

Les personnes handicapées voient, elles aussi, leur espérance de vie croître. Avec l'avancée en âge, la situation de handicap évolue et nécessite un ajustement de la prise en charge.

En 2011, 2 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans bénéficiaient d'une reconnaissance administrative de leur situation de handicap⁵³.

L'AAH est un indicateur de pauvreté monétaire et d'exclusion sociale⁵⁴. 10 % des habitants des quartiers prioritaires bénéficient d'une reconnaissance de personnes handicapées (contre 6,6 % de la population totale).

Le handicap psychique introduit pour la première fois dans le texte de la loi⁵⁵ « handicap » a modifié les conditions de prise en charge des personnes concernées avec un glissement du sanitaire vers le médico-social. L'articulation entre ce qui relève du soin et de l'accomplissement des activités du quotidien est un aspect central dans l'accompagnement des personnes handicapées psychiques⁵⁶.

3. RESSOURCES LOCALES

a) Services du Département de la Moselle

Les **Conseils départementaux** ont pour principale compétence l'action sanitaire et sociale. Dans ce domaine, ils gèrent les prestations d'aide sociale, assurent la prévention sanitaire et administrent différents services sociaux. Ces derniers assurent au niveau local la protection maternelle et infantile et la mise en œuvre des politiques d'aide en direction des personnes âgées, des personnes handicapées et des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Les **Centres Moselle Solidarité** (CMS) du Département de la Moselle regroupent le service d'action sociale et le service de protection maternelle et infantile. Des professionnels de santé et des travailleurs sociaux assurent un accueil individualisé pour apporter de l'information, de l'aide et orienter vers les structures et services adaptés.

CMS disponibles sur le territoire messin :

- ⊙ CMS « Europlaza » - 1 rue Claude Chappe – 57070 METZ (03 87 78 06 00).
- ⊙ CMS « Les Conquérants » - 76 avenue André Malraux – 57000 METZ (03 87 66 13 20).
- ⊙ CMS - 30 avenue de Thionville - 57140 WOIPPY (03 87 34 30 00).
- ⊙ CMS - 36 place St Thiébault - 57000 METZ (03 87 35 02 90).
- ⊙ CMS - 100 route de Thionville – 57050 METZ (03 87 34 42 30).
- ⊙ CMS - 68 rue de Tivoli – 57070 METZ (03 87 63 47 38).

⁵³ Personnes handicapées. Insee. Consultable sur internet : <https://goo.gl/FdAh1M>

⁵⁴ Handicap dans les territoires fragiles : accéder à ses droits, plus facilement. Commissariat général à l'égalité des territoires, 2017. Consultable sur internet : <https://goo.gl/WL6s6L>

⁵⁵ Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

⁵⁶ Troubles psychiques. Guide pour les pratiques des professionnels. CNSA, 2017. Consultable sur internet : <https://goo.gl/rtJeYQ>

⊕ CMS - 3 rue du Limousin – 57070 METZ (03 87 37 76 30).

📄 Liste complète des CMS sur le site internet du Département de la Moselle : <http://www.moselle.fr/cms>

Le **service de gestion de cas** de la MAIA⁵⁷ peut être sollicité pour prendre en charge la situation complexe d'une personne âgée.

⊕ MAIA du Sillon Mosellan, Marie-Laurence ROMAIN, pilote du dispositif (03 87 56 32 90 / marie-laurence.romain@moselle.fr).

Les **Maisons départementales des personnes handicapées** (MDPH), dont la tutelle administrative et financière est assurée par les Conseils départementaux, sont des lieux uniques d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement des personnes handicapées.

⊕ MDPH de la Moselle : Europlaza Bâtiment D, entrée D3, 1 rue Claude Chappe – 57076 METZ (03 87 21 83 00). <http://mdph57.fr>

b) Les associations et dispositifs de soutien aux aidants

Les **associations et dispositifs dédiés aux proches aidants** sont également une ressource. Ils apportent un soutien aux familles et aux proches des personnes malades et/ou handicapées psychiques.

⊕ Café des aidants ouvert à tous. Réunion mensuelle les mardis après-midi de 14h30 à 16h. Café des aidants – ProBTP groupe : 2 place du général de Gaulle – 57000 METZ (03 83 95 39 11). www.probtp.com

⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

⊕ CMSEA IMP Espérance (Institu médico-pédagogique) : 6 rue de la croix de Lorraine, 57070 METZ (03 87 74 36 45). www.cmsea.asso.fr/fr/imp-esperance_-f.html

⊕ Plateforme de répit PR57. La plateforme de répit propose aide, soutien et accompagnement aux aidants d'une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative. 11 rue Sausaie en Mi Terre – 57130 JOUY-AUX-ARCHES (03.87.38.93.87). www.fondation-bompard.asso.fr

⊕ UNAFAM Moselle : 24 rue du Palais – 57000 METZ (06 42 39 83 77). www.unafam.org

⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Udapei de Moselle : 38 avenue Foch – 57006 METZ (03 87 75 50 56). www.lorraine.unapei.org

⁵⁷ La MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) n'est pas un lieu d'accueil physique. Ce dispositif vise à associer les acteurs intervenant auprès des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aides et de soins. Pour plus d'informations, consulter Les cahiers pédagogiques de la CNSA : MAIA. CNSA, 2014. Consultable sur internet : <https://goo.gl/AcHMYG>

4. POUR ALLER PLUS LOIN

a) Informations utiles

- ☞ La Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Ministère des Solidarités et de la Santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/EdnbUB>
- ☞ La compensation individuelle du handicap. CNSA. Consultable sur internet : <https://goo.gl/ZMEDi9>
- ☞ Guide d'information seniors 2018. Ville de Metz. Consultable sur internet : <https://goo.gl/5xURGP>
- ☞ Mieux prendre en compte le handicap psychique. Ministère des Solidarités et de la Santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/BrJHYc>
- ☞ Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage et accompagnement. HAS Santé, 2014. Consultable sur internet : <HTTPS://GOO.GL/LKWZ7G>
- ☞ Santé mentale et isolement social. Fabrique territoire santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/EqYB9G>
- ☞ Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques. HAS Santé. Consultable sur internet : <HTTPS://GOO.GL/T5K4BJ>
- ☞ Troubles psychiques. Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques. CNSA. 2017. Consultable sur internet : <https://www.cnsa.fr/node/2949>

b) Démarches

- ☞ Formulaire de demande d'APA auprès du Département. Consultable sur internet : <https://goo.gl/ssvHhj>
- ☞ Formulaire de demande (enfants, adultes) auprès de la MDPH de la Moselle. Consultable sur internet : <https://goo.gl/9Uj8SG>

c) Portails web

- ☞ Département de la Moselle : www.moselle.fr
- ☞ Maison départementale des personnes handicapées de Moselle : <http://mdph57.fr>
- ☞ Portail national pour les personnes âgées : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- ☞ Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées : <http://handicap.gouv.fr>

F. FICHE N°12 – FAMILLE, PARENTALITE ET SANTE MENTALE

1. LA FONCTION PARENTALE ET LA FAMILLE

La **famille** est difficile à définir tant elle s'est transformée depuis les années 1970. Elle recouvre « la famille élémentaire (le groupe résidentiel composé d'adultes et de leurs enfants engendrés ou adoptés) et la famille au sens plus large, c'est-à-dire la parenté. [...] La famille conjugale n'est qu'une forme parmi d'autres. [...] La famille élémentaire n'est qu'une composante d'un réseau plus vaste formé de liens qui unissent des individus sur une base biologique et/ou sociale⁵⁸. »

La **parentalité** est un néologisme récent utilisé pour parler de parenté⁵⁹. Il renvoie au rapport entre parents et enfants qui recouvre une diversité de situations.

Le Schéma départemental de soutien à la parentalité définit la parentalité comme « l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent tant dans la dimension matérielle, que psychologique, morale, juridique, éducative, culturelle ou encore sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant⁶⁰. »

2. ENJEUX AUTOUR DE LA FAMILLE ET LA SANTE MENTALE

a) ...du côté des parents

10 à 20 % des mères sont cernées par la dépression post-natale⁶¹. Et au moins la moitié des mères sont concernées par le baby blues. Les pères quant à eux sont 5 à 10 % à souffrir d'anxiété après la naissance⁶².

Dans le cadre du sondage mené à l'occasion des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) 2018, les parents interrogés ont fait part pour une majorité d'entre eux de leur méconnaissance des structures et dispositifs susceptibles de les soutenir en cas de difficultés liées à la santé mentale⁶³.

Apporter un soutien aux parents qui en ont besoin contribue à garantir le bien-être de toute la famille. Les aider à s'orienter au mieux dans la complexité du champ de la santé mentale pour repérer les professionnels et les dispositifs adaptés à leurs besoins est une étape essentielle.

⁵⁸ Jean-Hugues Déchaux. Sociologie de la famille. Éditions La découverte. 2009.

⁵⁹ Rapport sur la notion de « parentalité ». Haut conseil de la population et de la famille. 2003. Consultable sur internet : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000552/index.shtml>

⁶⁰ Schéma départemental de soutien à la parentalité 2014-2017. Consultable sur internet : http://www.moselle.gouv.fr/content/download/5280/38849/file/sch%C3%A9ma%20parentalit%C3%A9_sign14102014.pdf

⁶¹ Du pré-partum au post-partum : étude des profils et des symptomatologies maternelles, Poggi, Bertoli, Séjourné, Chabrol, Goutaudier, 2016. www.projet.chu-besancon.fr

⁶² A Longitudinal Study of Paternal Mental Health During Transition to Fatherhood as Young Adults, In : Pediatrics, 2014.

www.pediatrics.org

⁶³ Résultats du sondage « Santé mentale : enfance et parentalité ». CLSM territoire messin. Consultable sur internet : <http://www.sante-mentale-territoire-messin.fr>

b) ...du côté des enfants et des adolescents

L'OMS estime dans le monde à 20 % la part d'enfants et d'adolescents qui souffrent de troubles psychiques⁶⁴. En France, 1 enfant sur 8 serait concerné par un trouble psychique⁶⁵. Chez les 15 – 24 ans, le suicide est la seconde cause de décès. 1 naissance sur 100 est concernée par un trouble du spectre autistique.

Le repérage et l'accompagnement sont essentiels pour permettre aux enfants et aux adolescents concernés par une problématique de santé mentale de s'épanouir pleinement.

3. PREVENTION DE LA SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE DES ENFANTS ET DE LA MALTRAITANCE

La Haute autorité de santé (HAS) indique que plus de 80 % des mauvais traitements sur un enfant sont infligés au sein de la famille. La maltraitance concerne toutes les classes sociales.

Pour prévenir la souffrance psychologique des enfants et la maltraitance, des professionnels et des structures existent pour apporter un soutien et une aide.

a) Signaler la situation d'un enfant en danger

En cas de suspicion de mauvais traitements sur un enfant, la situation peut être signalée, même anonymement, au Département de la Moselle. Pour cela, il convient de saisir la **Cellule départementale des informations préoccupantes (CDIP)**.

📍 CDIP : 28/30 avenue André Malraux – 57046 METZ CEDEX 1. 24H/24 : N° Vert : 0 800 056 789 (appel gratuit). cdip57@moselle.fr

Il est possible également de contacter le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger :

📞 **119 Allô enfance en danger** (appel gratuit, 24h/24h, 7j/7j).

b) Agir en situation d'urgence

En cas de danger grave ou imminent

- Contacter le **17** (police et gendarmerie, police secours).
- Conduire l'enfant aux **urgences pédiatriques hospitalières**.

⁶⁴ 10 faits sur la santé mentale. OMS. Consultable sur internet : <https://goo.gl/dZXS5t>

⁶⁵ Troubles mentaux : dépistage et prévention chez l'enfant et l'adolescent. INSERM, 2003. Consultable sur internet : <https://goo.gl/cdvx7M>

4. RESSOURCES LOCALES

a) Santé mentale et parentalité

Les structures et services d'accompagnement des adultes en souffrance psychique sont présentés dans la fiche pratique « [Prise en charge de la maladie et de la souffrance psychique](#) ».

 **À noter** : le médecin généraliste est le professionnel de santé incontournable pour assurer le suivi prénatal durant les six premiers mois et en post-partum. Trouver un médecin avec l'annuaire de l'Assurance maladie : <http://annuaire.sante.ameli.fr>

Les relais en matière de périnatalité et parentalité :

L'**École des parents et des éducateurs** est un réseau associatif, animé par une démarche d'éducation populaire. Il a pour but l'accueil, l'information et l'accompagnement des familles. www.ecoledesparents.org

- ⦿ École des parents et des éducateurs de la Moselle : 1 rue du Coëtlosquet - 57000 Metz (03 87 69 04 27). www.epe57.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Lieux d'accueil parents-enfants** (LAPE) s'adressent aux enfants de moins de 6 ans et leurs parents. Ils offrent un espace de parole, de rencontre et d'échanges dans une perspective d'accompagnement à la fonction parentale, en dehors de toute visée thérapeutique.

-  Coordonnées des LAPE sur le site internet des allocations familiales : www.mon-enfant.fr

La **Mission parentalité** de la Ville de Metz est un dispositif qui recense les questions des familles et leur apporte des réponses à travers la mise en place d'actions collectives. Des rencontres à destination des parents sont organisées sur différents thèmes (communication dans la famille, adolescence, comportement des enfants, etc.).

- ⦿ Mission parentalité de la Ville de Metz : 74 avenue de Thionville – 57050 METZ (Allo Mairie – 0 800 891 891). <https://metz.fr>

Le **planning familial** est un mouvement militant qui peut apporter une aide dans le cadre de ses actions de soutien à la parentalité.

- ⦿ Planning familial 57 : Maison des associations (2^e étage - salle 207) – 1 rue du Coëtlosquet – 57000 METZ (03 87 69 04 77). www.planning-familial.org

Les **services de protection maternelle et infantile** (PMI) du Département de la Moselle sont des interlocuteurs privilégiés dans l'intervention auprès des familles. Ils proposent différents services axés sur l'accueil individualisé, l'écoute, le conseil, le soutien, l'aide, l'orientation, la concertation et la coordination entre les travailleurs sociaux et médico-sociaux. Information auprès des Centres Moselle Solidarité (CMS).

CMS disponibles sur le territoire messin :

- ⊙ CMS « Europlaza » - 1 rue Claude Chappe – 57070 METZ (03 87 78 06 00).
 - ⊙ CMS « Les Conquérants » - 76 avenue André Malraux – 57000 METZ (03 87 66 13 20).
 - ⊙ CMS - 30 avenue de Thionville - 57140 WOIPPY (03 87 34 30 00).
 - ⊙ CMS - 36 place St Thiébault - 57000 METZ (03 87 35 02 90).
 - ⊙ CMS - 100 route de Thionville – 57050 METZ (03 87 34 42 30).
 - ⊙ CMS - 68 rue de Tivoli – 57070 METZ (03 87 63 47 38).
 - ⊙ CMS - 3 rue du Limousin – 57070 METZ (03 87 37 76 30).
- 📄 Liste complète des CMS : <http://www.moselle.fr/cms>

b) Dispositifs de santé mentale pour enfant ou adolescent

Les missions de certains dispositifs d'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes sont présentées dans la fiche pratique n°9 « [Prise en charge des troubles mentaux et de la souffrance psychique](#) ».

(1) Vers qui aller pour un soutien, une aide ?

L'entourage, les professionnels du milieu scolaire et les professionnels de santé sont autant de ressources qui peuvent apporter un soutien, permettre le diagnostic et accompagner la prise en charge d'un enfant/adolescent confronté à une problématique de santé mentale.

Personnes proches de soi et de l'enfant/l'ado.	Professionnels de santé
- Entourage, famille, parents, proches.	- Médecin traitant / pédiatre.
- Enseignant-e.	- Orthophoniste.
- Infirmier-e de l'Éducation nationale.	- Pédopsychiatre.
- Médecin de l'Éducation nationale.	- Psychologue.
	- Psychomotricien-ne.

📄 Trouver un professionnel de santé avec l'annuaire de l'Assurance maladie : <http://annuaire.sante.ameli.fr>

📄 Liste des psychothérapeutes en Moselle : <https://goo.gl/CH9dLP>

(2) Dépistage et prévention

Les **Centres d'action médico-sociale précoce** (CAMSP), gérés par le Département de la Moselle, interviennent auprès des enfants de 0 à 6 ans. Ils assurent des actions de dépistage des déficits ou handicaps, de prévention de leur aggravation et de rééducation.

⊙ CAMSP de Metz : 7 rue Pierre Simon de Laplace – 57070 Metz (03 87 21 80 30).
www.moselle.fr

📄 Coordonnées des CAMSP et des consultations de pédiatrie préventive en Moselle : <https://goo.gl/ocrkki>

Les **Centres ressources autisme** (CRA) s'adressent à tous les publics atteints d'autisme et autres troubles envahissants du développement (TED). Ces lieux sont animés par une équipe pluridisciplinaire, spécialisée et expérimentée sur le syndrome autistique, mettant en œuvre des actions de diagnostic précoce, de recherche, d'aide, de soutien, d'information, de formation, de conseil et d'expertise auprès des familles et des professionnels médico-sociaux et de santé.

📄 Centre ressource autisme : 1 rue Nicolas Jung, 57050 Devant-lès-Ponts (03 87 15 76 92).
www.ch-jury.fr

📄 Pour une demande de diagnostic, contacter le CRA Lorraine du Centre psychothérapique de Nancy : 1 rue du Dr Archambault – 54 521 NANCY (03 83 92 66 76). www.cpn-laxou.com

Les **Centres médico psycho pédagogiques** (CMPP) sont des centres de consultation associatifs. Ils complètent le dispositif de diagnostic et de soins ambulatoires des enfants et adolescents, ainsi que leur famille. Ils peuvent être consultés en première intention. Mais contrairement aux Centres médico-psychologiques «enfants », ils ne peuvent recevoir que des personnes ayant des droits ouverts.

📍 CMPP Metz : 8 rue des Dames de Metz, 57000 Metz (03 87 66 99 06). www.pep57.org

📍 CMPP antenne de Borny : 6 rue d'Anjou, 57070 Metz (03 87 75 07 32). www.pep57.org

⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Maisons des adolescents** (MDA) sont des lieux confidentiels et gratuits d'accueil, d'écoute, de consultations, de soins, d'orientation où les adolescents et jeunes adultes (13 à 20 ans) peuvent venir seuls ou accompagnés.

📍 MDA de Moselle : 7 Rue Harelle, 57000 Metz (03 87 18 44 22).
www.maisondesadolescents57.com

⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

(3) Secteur hospitalier

Les **Centres médico-psychologiques** (CMP) sont le point central du dispositif de psychiatrie publique. Le territoire messin dispose de 4 CMP en psychiatrie adulte et 2 CMP en psychiatrie enfant et adolescent. Ces structures dispensent gratuitement des soins pour les personnes présentant des troubles psychiques, que leurs droits soient ouverts ou non. Rattachées au CH de Jury, elles coordonnent les actions ambulatoires et déterminent les prises en charge pour favoriser la réhabilitation psychosociale du patient.

CMP infanto-juvéniles :

📍 Centre médico-psychologie Winnicott : 2 rue Paul Langevin, 57070 Metz (03 87 69 02 21).
www.ch-jury.fr

⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

- ⊙ Centre médico-psychologie : 1 rue Nicolas Jung, 57050 Devant-lès-Ponts (03 87 15 79 06). www.ch-jury.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Unité d'hospitalisation pour adolescents (UHA) du Centre hospitalier spécialisé de Jury. C'est un lieu de soins, de diagnostic et de prévention pour les adolescents et jeunes adultes de 13 à 20 ans.

- ⊙ UHA du CH de Jury : Route d'Ars Laquenexy – 57245 JURY (03 87 56 39 39). www.ch-jury.fr

Unité d'hospitalisation médecine et psychologie de l'adolescent du pôle femme-mère-enfant de l'hôpital de Mercy. C'est un lieu d'écoute, d'information, d'accompagnement et de soins qui accueille les adolescents et jeunes adultes de 13 à 20 ans.

- ⊙ Unité d'hospitalisation médecine et psychologie de l'adolescent de l'hôpital de Mercy : 1 allée du Château – 57530 ARS-LAQUENEXY (03 87 55 31 31). www.chr-metz-thionville.fr

(4) *Soutiens thérapeutiques*

- ⊙ Centre Pierre Janet : uniquement sur rdv au 03 72 74 83 63 (7j/7 et 24h/24). <http://centrepierrejanet.univ-lorraine.fr>
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

📖 Trouver un psychiatre avec l'annuaire de l'Assurance maladie : <http://annuaire.sante.ameli.fr>

📖 Trouver un psychothérapeute : <https://goo.gl/CH9dLP>

📖 En cas de doutes liés à une suspicion de dérive sectaire : <http://www.derives-sectes.gouv.fr>

(5) *Soutiens associatifs*

- ⊙ Association PADEM BIPOLE : 7 rue Clérisseau – 57070 Metz (09 51 89 53 39). <http://bipol.padem.org>
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

- ⊙ CMSEA IMP Espérance (Institu médico-pédagogique) : 6 rue de la croix de Lorraine, 57070 METZ (03 87 74 36 45). www.cmsea.asso.fr

- ⊙ GEM l'Albatros : 28 rue August Prost – 57000 METZ (03 54 62 05 20). Pour plus d'informations : <http://gem.albatros57.over-blog.com>
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

- ⊙ GEM Camille Claudel : 8 square Paille Maille – 57000 METZ (03 55 80 15 09). Pour plus d'informations : www.gemclaudel.org
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

- ⊙ Maison des usagers de l'hôpital de Mercy : Laetitia BROGARD, coordinatrice (03 87 55 77 19 / l.brogard@chr-metz-thionville.fr). Hôpital de Mercy : 1 Allée du Château, 57245 Ars-Laquenexy (03 87 55 31 31). www.chr-metz-thionville.fr

- ⊙ UNAFAM Moselle (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) : 24 rue du Palais – 57000 METZ (06 42 39 83 77). www.unafam.org
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)
- ⊙ Udapei (Union départementale des associations de parents et amis de personnes déficientes intellectuelles) de Moselle : 38 avenue Foch – 57006 METZ (03 87 75 50 56).

(6) *Scolarité, études et insertion sociale*

L'**Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap** (ASH) est un dispositif de l'Éducation nationale qui favorise l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap.

- ⊙ ASH de Moselle : 27 place Saint Thiébaut – 57000 METZ (03 87 38 64 53). www4.ac-nancy-metz.fr/ien57ash
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Bureaux d'aide pour les étudiants** (BAPÉ) sont des lieux d'accueil, d'écoute et de suivi psychologique qui s'adressent aux étudiants de 18 à 27 ans.

- ⊙ BAPÉ de Metz : Bâtiment Simone Veil – Ile du Saulcy – 57000 METZ (03 87 66 99 06). www.bape-metz.com
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Missions locales** exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

- ⊙ Mission locale du Pays messin : Siège au Pôle des Lauriers - 3 bis, rue d'Anjou 57070 Metz (03 87 74 56 40). www.mlpm.fr (cf. fiches partenaires pour les coordonnées des antennes).
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

La **prévention spécialisée** est une forme d'action éducative en direction des jeunes et des groupes de jeunes, en rupture ou en souffrance, en voie de marginalisation ou déjà marginalisés, menée dans leur milieu de vie. Cette intervention, caractérisée par le travail de rue, vise à rompre leur isolement et à favoriser leur inscription dans leur environnement.

- ⊙ APSIS Emergence (intervention à Metz sur les quartiers de Bellecroix, Boileau, Borny, Grange aux bois et Patrotte) : 6 rue du Cygne, 57100 THIONVILLE (03 82 53 83 17).
- ⊙ Équipe de prévention spécialisée du CMSEA (EPS) : 6 place Valladier – 57000 Metz (03 87 75 37 65). www.cmsea.asso.fr

Les **Points accueil écoute jeunes** (PAEJ) sont de lieux d'accueil, d'écoute, de suivi, d'accompagnement et de remobilisation sociale destinés aux jeunes adultes.

- ⊙ PAEJ du CMSEA : 33 bis Boulevard Maginot (03 87 76 23 26). www.cmsea.asso.fr
⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Services d'éducation spéciale et de soins à domicile** (SESSAD) sont des structures légères destinées à maintenir ou inclure l'enfant en situation de handicap dans leur milieu de vie en assurant les soins, le soutien éducatif et le suivi nécessaires.

- ⊙ SESSAD TED du CMSEA⁶⁶ : 5 Rue de Belletanche – 57070 Metz (03 87 52 57 72). www.cmsea.asso.fr

5. AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES

Le **Centre départemental d'information sur les droits des femmes et des familles** (CDIDFF) est le relais de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- ⊙ CIDFF de la Moselle : 2, rue du Haut de Sainte-Croix – 57000 METZ (03 87 76 03 48). www.infofemmes.com

- ⊙ Informelles (lieu d'accueil ouvert aux femmes victimes de violence). 10 rue Mazelle – 57000 METZ (03 87 35 05 64). www.association-aiem.fr

⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

6. DISPOSITIFS D'AIDE A DISTANCE

Les dispositifs d'aide à distance sont des moyens de prévention. À partir de 2003, l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) devenu Santé publique France s'est vu confier par les pouvoirs publics le pilotage d'une partie des services de téléphonie santé encore appelés services de prévention et d'aide à distance en santé (PADS) puisqu'ils associent des lignes téléphoniques et des sites internet. Ces dispositifs portent sur des champs variés en matière de prévention :

- addictions (tabac, alcool, cannabis, drogues, dépendance aux jeux) ;
- mal-être, suicide et santé mentale ;
- santé des jeunes ;
- sexualité ;
- VIH/sida et hépatites et les infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- certaines maladies chroniques (asthme et allergies).

Le tableau ci-dessous présente une sélection de services PADS spécifiques au public « Jeunes »

SERVICES DE PREVENTION ET D'AIDE A DISTANCE EN SANTE – PUBLIC « JEUNES »

Dispositifs	Contacts	Informations
SOS Amitié Metz	03 87 63 63 63 Accessible 24h/24, 7j/7 www.sos-amitie.com	Depuis 50 ans, service à l'écoute des personnes en situation de détresse. Anonymat et confidentialité
Phare Enfants-Parents	01 43 46 00 62 9h30 à 18h00, lundi au vendredi	Accueil et écoute des parents confrontés au mal-être et au suicide des jeunes

⁶⁶ CMSEA : Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes.

Dispositifs	Contacts	Informations
	(appel anonyme et non surtaxé) www.phare.org	
SOS Suicide Phénix	01 40 44 46 45 12h00 à 24h00, 7j/7 www.sos-suicide-phenix.org	Accueil et écoute des personnes en souffrance ou confrontées au suicide
Suicide Écoute	01 45 39 40 00 24h/24, 7j/7 (appel anonyme et non surtaxé) www.suicide-ecoute.fr	Écoute des personnes en grande souffrance psychologique ou confrontées au suicide et de leur entourage
Fil Santé Jeunes	32 24 ou 0800 235 236 (anonyme et gratuit depuis un poste fixe. Appel depuis un portable au coût d'un appel ordinaire au 01 44 93 30 74) De 8h00 à 24h00, 7j/7 www.filsantejeunes.com	Information, écoute et orientation sur la santé des jeunes

7. POUR ALLER PLUS LOIN

a) Informations utiles

-  Dépliant « Bébé secoué : DANGER » du Département de la Moselle : <https://goo.gl/reewS6>
-  Épsykoi, webdocumentaire d'information et de prévention sur la santé mentale des jeunes. Consultable sur internet : www.epsykoi.com
-  L'association Psycom a édité deux brochures d'informations spécifiques enfant/adolescent : www.psycom.org

b) Portails Web

-  Info dépression. Santé publique France : www.info-depression.fr
-  La santé pour tous. Santé publique France : www.lasantepourtous.com
-  Onsexprime. Santé publique France : www.onsexprime.fr

IV. HABITAT ET SANTE MENTALE

A. FICHE N°13 – ACCES AU LOGEMENT

Le rapport Lafourcade⁶⁷ expose l'enjeu que constitue l'inclusion des personnes malades dans la société, notamment par l'intermédiaire du logement.

La parution en 2016 du décret⁶⁸ généralisant l'expérimentation du programme « Un chez soi d'abord » confirme la nécessité de développer des réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de grande précarité et présentant des troubles psychiques sévères.

Cette fiche présente les dispositifs destinés à favoriser l'accès au logement des personnes en situation de précarité.

1. *DISTINCTION ENTRE LOGEMENT ET HEBERGEMENT*

Dans le cas du logement, même temporaire, les locataires ont un statut d'occupation (bail ou contrat de résidence) avec des droits (droit commun qui garantit le maintien dans les lieux et régleme l'expulsion) et des devoirs (payer son loyer et entretenir l'habitation louée). Les personnes paient un loyer et peuvent si besoin, bénéficier des aides personnalisées au logement versées par la Caisse d'allocation familiale (CAF).

Dans le cas de l'hébergement, il n'y a aucun titre d'occupation. Un contrat peut être parfois signé entre l'hébergé et le centre, mais celui-ci est plus un outil éducatif qu'une pièce juridique. Les bénéficiaires (car ils ne sont pas locataires) ne paient pas de loyer, mais paient éventuellement une participation aux frais d'hébergement qui doit être proportionnelle aux ressources. L'hébergement est provisoire et le bénéficiaire n'est pas chez lui.

Le secteur de l'hébergement est constitué de 3 dispositifs :

- **L'hébergement d'urgence** est défini comme un accueil inconditionnel, c'est-à-dire sans sélection des publics, de courte durée et le plus souvent pour la nuit seulement. Les personnes doivent en général quitter le centre vers 8h du matin. C'est un hébergement collectif, soit sous forme de dortoir ou de petites chambres de 2 à 4 personnes.
- **L'hébergement de stabilisation** accueille les personnes sur des périodes beaucoup plus longues (un à trois mois consécutifs). Les personnes hébergées bénéficient d'un suivi social.
- **L'hébergement d'insertion** se caractérise par la sélection du public accueilli, par l'élaboration d'un projet d'insertion et par un accueil de plus longue durée. Le séjour n'est plus limité dans le temps.

2. *HEBERGEMENT D'URGENCE (LE 115)*

L'hébergement d'urgence consiste à offrir à toute personne sans domicile un accueil, un lit, un repas, la possibilité de se laver, et de rencontrer un médecin et un travailleur social pour une orientation vers des structures adaptées.

⁶⁷ Lafourcade M., Rapport relatif à la santé mentale. Ministère des affaires sociales et de la santé. 2016. Consultable sur internet : <https://goo.gl/gMdDex>

⁶⁸ Un chez soi d'abord : parution du décret pérennisant le programme. DIHAL. Consultable sur internet : <https://goo.gl/gU7uMt>

📎 **À noter** : pour orienter une personne vers un hébergement d'urgence, il convient de contacter le **115**. Cette ligne téléphonique d'accueil et d'aide aux personnes sans abris et en grande difficulté est joignable gratuitement, 24h/24, 7j/7.

📄 **Le 115** : www.115moselle.org

3. LOGEMENT SOCIAL

Le logement social est un logement locatif ayant bénéficié, pour sa construction ou son acquisition, d'un financement de l'État ou des Collectivités locales, assorti d'une réglementation du niveau de loyer ou des conditions d'accès.

Si la demande est réalisée au titre du logement des personnes les plus défavorisées, il est conseillé de se rapprocher des services de la préfecture, de la mairie de la commune, d'une assistance sociale du Département ou d'une association spécialisée pour l'insertion par le logement.

📍 ARELOR, association qui regroupe les organismes Hlm de l'ancienne région Lorraine .9, rue Charlemagne - 57000 Metz (03 87 69 01 35). www.arelor.fr

a) Accès au logement social ordinaire

2 conditions doivent être satisfaites pour accéder au logement social ordinaire :

- Être français ou étranger admis à séjourner en France avec un titre de séjour de plus de 3 mois.
- Disposer de ressources annuelles ne dépassant pas certains plafonds.

L'attribution de chaque logement est décidée par une commission d'attribution.

Depuis 2011, la demande de logement social est enregistrée par un service d'enregistrement sur la base d'un formulaire unique, commun à l'ensemble des bailleurs sociaux.

📄 Faire une demande de logement social : www.demande-logement-social.gouv.fr

b) Accès au logement social avec accompagnement

Les formules d'accès au logement social avec un accompagnement visent une entrée progressive dans un logement après une période en hébergement ou en premier accès au logement. L'accompagnement peut être proposé soit en accès direct, soit dans le cadre d'une sous-location (logement associatif).

Quand il y a sous-location à une association, celle-ci a la responsabilité du paiement du loyer pendant toute la période où elle est titulaire du bail.

2 types de baux sont envisageables :

- **Le bail associatif** : la location est faite à l'association, le loyer est payé par l'association et remboursé par l'occupant, et les aides au logement sont versées soit au bailleur, soit à l'association qui en a fait la demande auprès de la Caisse d'allocations familiales.
- **Le bail glissant** : la location est faite à l'association pour un temps déterminé et le bail est établi au nom de l'occupant dans un second temps selon les modalités définies par la convention de location signée entre le bailleur et l'association.

4. ACCES AU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

L'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement constitue un enjeu de taille face à la pénurie de logements qui affecte particulièrement les personnes en difficultés, et compte tenu de la priorité donnée chaque fois que possible à l'accès au logement plutôt qu'à l'hébergement.

a) Le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Le PDALPD vise à coordonner l'ensemble des actions à l'échelle du département en vue de répondre aux besoins en hébergement et en logement des ménages disposant de faibles ressources financières ou fragilisés.

b) Orientation vers le dispositif le mieux adapté

« Un toit – grille d'évaluation et d'orientation » est un outil diagnostic partagé, élaboré dans le cadre du PDALHPD pour déterminer, au regard de la situation d'un ménage, le dispositif d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné le mieux adapté.

 « Un toit – grille d'évaluation et d'orientation » : <https://goo.gl/FnxS7h>

c) Accompagnement à domicile des personnes défavorisées concernées par une problématique de santé mentale

Seules les structures qui concernent le logement sont présentées dans cette fiche. Les structures et dispositifs d'aide et de soins sont présentés dans les fiches pratiques de la section « [Accompagnement et santé mentale](#) ».

5. RESSOURCES LOCALES

a) Trouver un hébergement d'urgence

 Annuaire en ligne du Réseau de solidarité des associations messines (RESAM). Il présente les structures d'hébergements d'urgence disponibles sur le territoire messin. <https://goo.gl/KeVddH>

 Guide de l'urgence sociale de la Ville de Metz. Il répertorie les coordonnées des centres d'hébergement d'urgence et des services complémentaires qui concernent autant la santé que les besoins essentiels de la vie quotidienne (alimentation, hygiène ...). <https://goo.gl/3zthTH>

Les **plateformes téléphoniques 115** ont pour mission l'accueil et l'aide aux personnes sans-abri et en grandes difficultés. Elles assurent un accueil téléphonique 24h/24, 7j/7.

 **À noter** : pour toute orientation vers un hébergement, contacter le 115.

 **Le 115** : www.115moselle.org

b) L'appui des services sociaux

Les **Centres communaux d'action sociale (CCAS)** sont des établissements publics chargés de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la commune. Ils interviennent dans l'aide sociale légale et facultative. Le CCAS de Metz apporte une aide à l'accès aux droits des habitants.

 CCAS de Metz : 22/24 rue du Wad Billy – 57000 METZ (Allo mairie – 0800 891 891).

⇒ cf. [partie 3 : fiches partenaires](#)

Les **Directions départementales de la cohésion sociale** (DDCS) mettent en oeuvre les politiques de l'État en faveur de l'accompagnement des personnes défavorisées vers l'hébergement et le logement, et pilotent les actions de prévention des expulsions locatives en lien avec les autres acteurs publics. Elles sont les interlocutrices techniques et financières des acteurs de l'hébergement en matière de projet social et de fonctionnement des structures.

📍 DDCS de la Moselle : 27 Rempart Saint Thiebault – 57000 METZ (03 87 75 41 55).
www.moselle.gouv.fr

Les **Conseils départementaux** participent à la politique du logement à travers la gestion du Fonds de solidarité du logement (FSL) et la mise en oeuvre du PDALPD en partenariat avec les acteurs du logement.

📍 Département de la Moselle : 1 rue du Pont Moreau – 57000 METZ (03 87 37 57 57)
www.moselle.fr

6. *POUR ALLER PLUS LOIN*

a) **Informations utiles**

- 📖 7^e PDALPD 2014 – 2018. Consultable sur internet : <https://goo.gl/UfjCxU>
- 📖 Dispositifs d'accès et de maintien dans le logement en Moselle. Direction de la cohésion sociale. Consultable sur internet : <https://goo.gl/FvUHeC>
- 📖 Droit au logement opposable. Préfecture de la Moselle. Consultable sur internet : <https://goo.gl/ev197s>
- 📖 Guide de l'urgence sociale à Metz. Ville de Metz. <https://goo.gl/yyKg7b>
- 📖 Guide des gens du voyage en Moselle. Préfecture de la Moselle. <https://goo.gl/SaFDcf>
- 📖 Guide du locataire à Metz. Ville de Metz. <https://goo.gl/6My8eo>
- 📖 Guide pour la recherche d'un logement à la location. ADIL de Moselle. <https://goo.gl/wKM3NT>
- 📖 Information complète de la Fondation Abbé Pierre sur les aides pour l'accès et le maintien dans le logement : <https://goo.gl/2NGgTW>
- 📖 Précarité énergétique : repérage et action. ADIL de Moselle. <https://goo.gl/wKM3NT>

b) Démarches

- ☞ Demande de logement social : www.demande-logement-social.gouv.fr
- ☞ Demande d'orientation vers le dispositif d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné le mieux adapté (« Un toit – grille d'évaluation et d'orientation ») : <https://goo.gl/QtEc2L>
- ☞ Plafonds de ressources pour accéder à un logement social : <https://goo.gl/F2UAZF>

c) Portails web

- ☞ Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) : www.adil57.org
- ☞ Comité local pour le logement autonome des jeunes de Metz : www.boutique-logement.fr

B. FICHE N°14 – ALTERNATIVES A L'HOSPITALISATION

1. DISPOSITIFS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE MESSIN

Plusieurs dispositifs présentés ci-dessous font coopérer des associations d'hébergement et de protection des personnes et le CH de Jury. L'animation de ce partenariat est assurée par la Direction départementale de la cohésion sociale de Moselle.

Aucun des patients n'est hospitalisé, mais le CH de Jury assure un accompagnement sanitaire.

Le suivi de ces dispositifs est assuré par l'équipe ERAH.

2. ÉQUIPE RESEAU DES ALTERNATIVES A L'HOSPITALISATION

L'équipe réseau des alternatives à l'hospitalisation (ERAH) du CH de Jury assure le suivi sanitaire des patients bénéficiaires d'une solution de logement faisant partie des alternatives à l'hospitalisation. Son travail est soutenu par l'unité de préparation aux alternatives à l'hospitalisation (UAH) qui prépare la sortie de ces patients.

90 patients environ bénéficient de cet accompagnement. L'objectif poursuivi est la réhabilitation psychosociale du patient (processus facilitant le rétablissement d'un individu à un niveau optimal de fonctionnement autonome dans la communauté⁶⁹).

a) Maisons relais

Ce dispositif assure l'accueil de personnes à faible niveau de ressources et isolées, dont la situation sociale, psychologique ou psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les Maisons relais ne s'inscrivent pas dans une logique de logement temporaire, mais d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Le CH de Jury a développé des partenariats sur ce dispositif avec :

- Cdc Habitat Adoma qui gère la maison relais NODIER à Montigny ;
- et l'association AIEM qui gère la Maison relais Gauguin de Solgne.

b) Familles gouvernantes

Le dispositif « familles gouvernantes » est une réponse associative souple et non institutionnelle, concrète et immédiate, qui propose de recréer une cellule à dimension familiale pour des personnes isolées, cumulant handicaps et/ou maladies.

Le CH de Jury a mis en place ce dispositif avec l'UDAF de Moselle dans le quartier de Metz Borny et dans plusieurs autres villes (Boulay, Fameck, Rombas, Hayange et Florange).

⁶⁹ Psychosocial Rehabilitation: Toward a Definition. Psychosocial Rehabilitation Journal.

c) Appartements

Le CH de Jury a développé avec ses partenaires deux formules de logement en appartement : l'appartement associatif et l'appartement dit « transitionnel ». Ces dispositifs permettent aux personnes de faire l'expérience de vivre seule en évitant l'écueil des situations d'isolement.

d) Appartements associatifs

4 appartements de ce type sont localisés dans les quartiers de Metz Queuleu et Metz Borny. Ils font partie du parc de logements sociaux gérés par MHT⁷⁰. La gestion locative est assurée par l'UDAF. L'association Familles rurales assure un temps d'aides ménagères. Le CH de Jury met pour sa part à disposition un temps infirmier. Hors du territoire messin, il existe également une maison à Vitry et 3 appartements à Rombas.

Appartements dits « transitionnels »

3 studios et 4 appartements sont localisés à Woippy et à Metz-Nord. Ils font partie du parc de logements sociaux gérés LogiEst. La gestion locative est assurée par l'association Le Relais FOMAL. L'association AMAPA⁷¹ assure le temps d'aides ménagères. Le CH de Jury met pour sa part à disposition un temps infirmier. Les résidents sont sous-locataires (parfois ils sont hospitalisés en séquentiel).

 **À noter** : pour certains patients du CH de Jury qui sont locataires de leur appartement personnel, un suivi peut être assuré par l'équipe ERAH.

⁷⁰ MHT : Metz habitat territoire.

⁷¹ AMAPA : Aide maintien accompagnement des personnes âgées.

PARTIE 3 : FICHES DES PARTENAIRES

Cette dernière partie regroupe les fiches des 37 partenaires du CLSM qui ont répondu à l'appel à contributions pour présenter en détail leur structure. Ces dernières sont classées par ordre alphabétique.

I. LISTE DES STRUCTURES

1.	ASH (Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap).....	102
2.	Association ACTIVE : Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs.....	104
3.	Association PADEM BIPOL.....	105
4.	Association tutélaire de Moselle (AT57).....	106
5.	Bureau d'aide psychologique pour les étudiants (BAPÉ).....	108
6.	Café des aidants - service action sociale PRO BTP Grand Est.....	109
7.	CCAS de la ville de Metz – Mairie de Metz -.....	110
8.	Centre d'examens de santé et de médecine préventive de Moselle.....	112
9.	Centre de psychogériatrie.....	114
10.	Centre Edison.....	115
11.	Centre Médical des addictions (CMA).....	116
12.	Centre médico psycho pédagogique (CMPP).....	117
13.	Centre Pierre Janet - Université de Lorraine.....	118
14.	Clinique Tivoli.....	121
15.	CMP (pôle 3 – Metz-devant-lès-Ponts).....	122
16.	CMP/CATTP (pôle 5, 1 ^{er} secteur, rue Gambetta).....	124
17.	CMP/CATTP (pôle 5, 2 ^e secteur, route de Thionville).....	125
18.	CMP (pôle 5, 3 ^e secteur, Montigny-lès-Metz).....	126
19.	CMP - centre de santé mentale Paul Langevin (pôle 5, 4 ^e secteur).....	127
20.	Centre psychothérapeutique Winnicott.....	128
21.	CSAPA / CAARUD les Wads.....	129
22.	École des Parents et des Éducateurs.....	130
23.	Groupe d'entraide mutuelle « L'Albatros ».....	132
24.	Groupe d'entraide mutuelle Camille Claudel.....	133
25.	Informelles.....	134
26.	Mairie de METZ – Pôle tranquillité publique, prévention, commerce et réglementation.....	135
27.	Mairie de Metz – service hygiène et risques sanitaires.....	136
28.	Maison de santé Sainte Marguerite.....	137
29.	Maison des Adolescents 57.....	139
30.	Mission Locale du Pays Messin.....	140
31.	Permanence d'accès aux soins de santé (PASS).....	141
32.	Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ).....	142
33.	Point d'accès au droit de la ville de Metz – Mairie de METZ – Pôle politique de la ville – Cohésion territoriale et insertion.....	143
34.	Réseau de santé de Metz arrondissement (RSMA).....	144
35.	Service psychiatrique de l'hôpital Sainte-Blandine – HP de Metz.....	145
36.	Service Droits des Femmes et à l'Égalité (DDCS).....	146
37.	UNAFAM Moselle.....	148

II. FICHES DE PRESENTATION DETAILLEES

1. ASH (ADAPTATION ET SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP)



 03 87 38 64 53

 ce.ia57-ien-metz-ash@ac-nancy-metz.fr

 27 place Saint Thiébaut – METZ 57000

 <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ien57ash>

Accueil

Permanence téléphonique : lundi au vendredi de 9h à 11h30 et 13h30 à 16h30 et mercredi de 9h à 11h30.

Accueil physique du public : lundi au vendredi de 9h à 11h30 et 13h30 à 16h30 et mercredi de 9h à 11h30.

Accueil des professionnels : NC

Astreinte : NC

Fermeture : 15 juillet au 25 août.

Déplacement vers le(s) public(s) : visites dans les établissements scolaires ou médico-sociaux.

Public(s)

Enfants, Adolescents, Accompagnants humains pour les élèves en situation de handicap.

Condition(s) d'admission : sans conditions.

Territoire d'intervention

- Territoire messin.
- Département de la Moselle.

Missions

- Gérer les ressources humaines et éducatives.

- Élaborer le volet handicap du plan de formation.
- Concevoir et élaborer le tableau de bord départemental.
- Suivre, animer et évaluer les unités d'enseignement des établissements spécialisés.
- Coordonner le pôle handicap : animer, former et impulser l'équipe des référents, coordonner l'aide humaine.
- Expertiser, aider et conseiller pour assurer l'application effective de la loi de 2005 tout au long du parcours de formation des élèves en situation de handicap.

Activités

- Organisation de la formation des AVS.
- Suivi de la scolarisation en ULIS école et ULIS collège.
- Travail avec l'Agence Régionale de santé, le Département de la Moselle, les associations de parents.
- Collaboration avec les services de la MDPH pour l'orientation et la compensation des élèves en situation de handicap.
- Suivi des enseignements en unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux, les ITEP ou dispositifs spécialisés.
- Amélioration du suivi, de la formation, des compétences professionnelles et de l'inspection des personnels enseignants, conception d'outils de pilotage destinés à diffusion.
- Organisation de la formation continue des enseignants du département qui scolarisent un élève en situation de handicap en ordinaire, en dispositif ou établissement spécialisé.

Compétences mobilisables

- Formation des AVS.
- Accompagnement et formation des enseignants.
- Intervention ponctuelle auprès d'élèves présentant des troubles afin d'aider les enseignants dans la prise en charge.

2. ASSOCIATION ACTIVE : SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS



 03 87 62 97 11

 contact@active57.fr

 41 route de Plappeville – 57050 METZ

 <http://www.active57.fr>

Accueil

Permanence téléphonique : lundi au vendredi de 9h à 11h45 et 15h à 16h45.

Accueil physique du public : lundi au vendredi de 9h à 11h45 et 15h à 16h45.

Déplacement vers le(s) public(s) : visites sur le lieu de vie de la personne protégée.

Public(s)

Personnes âgées, Personnes handicapées, Personnes majeures vulnérables sous protection.

Condition(s) d'admission : personnes confiées par le magistrat (service de la protection des majeurs).

Territoire d'intervention

Département de la Moselle.

Missions

- Protection aux biens et/ou à la personne des usages qui lui sont confiés par les magistrats au titre de mesures de curatelle, tutelle ou sauvegarde de justice.

Activités

- Service-conseil.
- Assistance ou représentation des usagers dans le cadre de la mesure de protection.
- Information et soutien aux tuteurs familiaux (parent d'un proche vulnérable).

(Activités régies par le cadre de la Loi du 5 mars 2007).

Compétences mobilisables

5 comptables, 1 équipe administrative, 6 mandataires judiciaires.

3. ASSOCIATION PADEM BIPOLE



 09 51 89 53 39

 bipole@padem.org

 7 rue Clérisseau – 57070 Metz

 <http://bipole.padem.org/>

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Accueil physique du public : du lundi au vendredi de 9h à 16h (sur rendez-vous).

Déplacement vers le(s) public(s) : non

Public(s)

Familles, Adolescents, Jeunes adultes, Personnes âgées, Personnes handicapées, Personnes atteintes de troubles bipolaires et leurs proches.

Condition(s) d'admission : sans conditions.

Territoire d'intervention

- Territoire messin.
- France et Luxembourg : sans limites géographiques pour les personnes venant dans les locaux de l'association.
- Par téléphone au niveau national (écoute et accompagnement)

Missions

- Accompagner les personnes bipolaires et leur entourage, ainsi que toute personne confrontée à un problème ou une souffrance mentale ou psychique.

Activités

- Entretiens téléphoniques.
- Groupes de parole à Metz et Dudelange.
- Entretiens individuels ou en binôme (parent/enfant, couple ...).
- Conférences grand public et participation à des Journées mondiales.

Compétences mobilisables

1 chargée de projet, 4 personnes formées à l'écoute et à l'accompagnement (relation d'aide).

4. ASSOCIATION TUTELAIRE DE MOSELLE (AT57)



 03 87 37 88 65

 ati57@ati57.asso.fr

 38 avenue Foch - BP 70686 – 57011 METZ Cedex

 www.at57.fr

Accueil

Permanence téléphonique : tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h (sauf mardi après-midi).

Accueil physique du public : tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h (sauf mardi après-midi).

Accueil des professionnels : sur rendez-vous (selon les jours de permanence des mandataires judiciaires à la protection des majeurs).

Astreinte : pas d'astreinte.

Déplacement vers le(s) public(s) : visite à domicile et sur le lieu de travail.

Public(s)

Adultes déficients intellectuels, Adultes déficients sensoriels, Jeunes adultes, Familles, Personnes âgées, Personnes handicapées.

Condition(s) d'admission : sur ordonnance judiciaire du juge des tutelles (sous réserve d'un certificat médical d'un médecin expert concluant à une altération des facultés de la personne majeure, ne lui permettant plus de pourvoir seule à ses intérêts).

Territoire d'intervention

Département de la Moselle.

Missions

L'Association apporte des réponses adaptées et respectueuses du droit de la personne protégée dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne.

Ses missions sont :

- A - Garantir à la personne majeure protégée :
 - un soutien dans les différents actes de la vie ;
 - une protection sociale, patrimoniale et juridique ;
 - les droits à l'information et le recueil de son consentement ;
 - la préservation de ses droits strictement personnels.
- B - Apporter une aide aux familles en assurant une mission d'écoute, d'information et de conseil aux tuteurs et curateurs familiaux.

Activités

- Mise en œuvre des mesures de protection juridique.

Compétences mobilisables

1 directrice, 1 assistante de direction, 3 chefs de service, 5 comptables, 2 juristes, 13 assistantes administratives, 21 délégués MJPM, 1 accompagnatrice à la vie quotidienne.

5. BUREAU D'AIDE PSYCHOLOGIQUE POUR LES ETUDIANTS (BAPÉ)



 03 87 21 04 70

 bape@pep57.org

 Bâtiment Simone Veil - Ile du Saulcy - 57000 METZ

 www.bape-metz.com

Accueil

Permanence téléphonique : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 (jusqu'à 18h le mercredi) et vendredi de 9h à 12h.

Accueil physique du public : mêmes jours et horaires que la permanence téléphonique.

Accueil des professionnels : sur rendez-vous.

Fermeture : selon calendrier établi chaque année (généralement 2^e semaine des vacances scolaires. 2 semaines de fermeture entre Noël et Nouvel An. L'été à partir du 14 juillet jusqu'à fin août).

Public(s)

Jeunes adultes (précision : étudiants post-bac de 18 à 27 ans).

Condition(s) d'admission : sans condition (consultations prises en charge par l'Assurance maladie).

Territoire d'intervention

Territoire messin (pas de sectorisation).

Missions

- Lieu d'accueil et de traitement ambulatoire pour les étudiants.

Activités

- 1^{re} consultation sur rendez-vous (entretien d'accueil mené par un psychiatre ou un psychologue de formation psychanalytique).
- Élaboration d'un projet thérapeutique, selon les besoins, défini avec l'étudiant accompagné par un psychiatre ou un psychologue.

Compétences mobilisables

1 psychiatre, 4 psychologues.

6. CAFE DES AIDANTS - SERVICE ACTION SOCIALE PRO BTP GRAND EST



 03 83 95 39 92

 dr5asl@probtp.com

 38 rue des 5 piquets – CS 55415 – 54056 Nancy cedex

 www.probtp.com

Accueil

Permanence téléphonique : lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Accueil physique du public : lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Déplacement vers le(s) public(s) : Non

Public(s)

Enfants, Adolescents, Jeunes adultes, Familles, Personnes âgées, Personnes handicapées.

Condition(s) d'admission : ressortissants BTP.

Territoire d'intervention

Département de la Moselle.

Missions

- Activités sociales, lutte contre l'isolement.

Activités

- Animation d'un café des aidants à Metz.

Compétences mobilisables

Délégués sociaux.

Document utile

- Café des aidants à Metz : <https://goo.gl/B3Ge4t>

7. CCAS DE LA VILLE DE METZ – MAIRIE DE METZ -



 **0 800 891 891** (Allo Mairie)

 contact@ccas.mairie-metz.fr

 22/24 rue du Wad Billy – 57000 METZ

 <https://metz.fr>

Accueil

Permanence téléphonique : pas de permanence (accueil téléphonique en passant par Allo Mairie au 0800 891 891 aux horaires d'ouverture du CCAS).

Accueil physique du public : lundi au vendredi de 9H à 12H et 13H30 à 16H30.

Accueil des professionnels : sur rendez-vous dans le cadre d'un accompagnement et de la nécessité d'échanger sur une situation.

Déplacement vers le(s) public(s) : non

Public(s)

Familles, Jeunes adultes, Personnes âgées.

Condition(s) d'admission : sans conditions.

Territoire d'intervention

Ville de Metz.

Missions

- Mise en œuvre de la politique sociale de la ville de Metz avec comme principales missions :
- Actions de solidarité.
- Lutte contre l'exclusion.
- Développement du lien social.
- Intervention en particulier auprès des personnes en grande difficulté ainsi que des personnes âgées de tous les quartiers de Metz.
- Développement de l'inclusion sociale par une action partenariale et de proximité.

Activités

- Animation du dispositif Pass Avant'âges.
- Service d'appel de convivialité Ag'Écoute.
- Colis de fin d'année aux personnes âgées.
- Aide à l'accès aux droits sociaux des Messins.
- Développement d'actions de lutte contre la précarité, notamment énergétique.
- Animation des dispositifs Pass Metz Loisirs et Coup de Pouce Logement (publics jeunes).
- Aide à l'accès au logement et accompagnement des personnes en situation d'errance.
- Action en faveur du bien vieillir à Metz (amélioration de l'habitat senior à travers la gestion de 5 résidences autonomie, soutien à la vie active des aînés par l'animation des clubs seniors, information et accompagnement des personnes âgées les plus fragiles).

Compétences mobilisables

2 directions opérationnelles (de l'action sociale et de l'insertion ; des retraités et personnes âgées) composées toutes deux de travailleurs sociaux et d'assistants d'accueil sociaux.

Documents utiles

- Les tarifs sociaux : http://metz.fr/fichiers/2016/02/08/tarif_sociaux.pdf
- Metz Mutuelle Santé :
http://metz.fr/fichiers/2015/09/30/20150908_MutuelSante_web.pdf
- Le guide seniors à Metz :
http://metz.fr/fichiers/2014/12/02/Guide_Metz_seniors_WEB_1.pdf
- Guide de l'urgence sociale :
http://metz.fr/fichiers/2017/02/02/GuideUrgenceSociale_2017_BDef.pdf
- Le point d'accès aux droits : http://metz.fr/fichiers/2017/02/10/PAD2017_A5_BDef.pdf

Le guide du locataire à Metz : http://metz.fr/fichiers/2017/05/19/Guide_Metz_se_loger_2017.pdf

8. CENTRE D'EXAMENS DE SANTE ET DE MEDECINE PREVENTIVE DE MOSELLE



 03 87 31 31 31 (standard)

 examen.sante@cpam-moselle.cnamts.fr

 3 Place de la bibliothèque – BP 20512 – METZ Cedex 01

 www.ameli.fr

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 8h à 11h45 et 12h45 à 16h30.

Accueil physique du public : du lundi au vendredi de 8h à 11h45 et 12h45 à 16h30.

Déplacement vers le(s) public(s) : oui

Public(s)

Enfants, Familles, Adolescents, Jeunes adultes, Personnes âgées

Condition(s) d'admission : accueil de tous les assurés sociaux à l'Assurance maladie de plus de 6 ans (hors RSI, hors MSA), en priorité le public « vulnérable ».

Territoire d'intervention

- Territoire messin.
- Moselle.

Missions

- Centre de Vaccinations(CV).
- Examen personnalisé de santé (EPS).
- Éducation thérapeutique du patient atteint de broncho-pneumopathie chronique obstructive (ETP BPCO).
- Centre Gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD).

Activités

Examen personnalisé de santé :

- 1^{re} étape : réalisation d'un point de santé en individuel (approche globale, médicale et éducative).
- 2^e étape : consultation médicale possible comportant un examen clinique et des informations santé personnalisées.
- Une participation à des actions collectives d'ETP peut être proposée par le médecin.

Dépistage gratuit du VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles :
(secrétariat : 03 87 31 87 67) :

- Traitement des IST (chlamydia, gonocoque, syphilis...).
- Prescription de contraception et de contraception d'urgence.
- Vaccination contre les hépatites A et B et contre le Papillomavirus.
- Information sur la grossesse et orientation pour sa prise en charge.

Centre de Vaccinations :

(prise de rdv : 03 87 21 16 56)

- Mise à jour vaccinale et rattrapage si besoin.
- Réalisation d'un point sur le statut vaccinal des consultants.
- Démarche éducative autour de la vaccination (discussion, information, conseils).
- Tout public à partir de 3 ans (sauf vaccin BCG dès la naissance), étudiants, professionnels de santé. Public précaire sans couverture sociale. Migrants.

Compétences mobilisables

Équipes administratives, paramédicales et médicales pour les différents services.

9. CENTRE DE PSYCHOGERIATRIE



 03 87 69 15 77

 03 87 56 17 59

 psychogeriatrie-inf@ch-jury.fr

 25 bis rue Lafayette – 57000 METZ

 www.ch-jury.fr

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Accueil physique du public : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Déplacement vers le(s) public(s) : Visites à domicile pour évaluation, travail de liaison avec les équipes des EHPAD et partenariat avec le service de gériatrie du CHR de Mercy.

Public(s)

Familles, Personnes âgées.

Condition(s) d'admission : sans conditions.

Territoire d'intervention

Population de l'agglomération messine couvrant les 4 secteurs de psychiatrie adulte (voir carte du dépliant de présentation).

Missions

- Accueil et évaluation de toute personne de plus de 65 ans ayant des troubles liés au vieillissement, associés ou non, à une perte d'autonomie ou troubles cognitifs et qui présente une souffrance psychique.
- L' aide est proposée à la personne âgée ainsi qu'aux aidants naturels ou professionnels.

Activités

Accueil, évaluation, entretiens infirmiers, visites à domicile, consultations médicales, suivis psychologiques.

Compétences mobilisables

2 psychiatres, 1 cadre de santé, 7 infirmiers, 1 psychologue, 1 secrétaire.

10. CENTRE ÉDISON



☎ 03 87 66 41 50

✉ info@cdpa57.asso.fr

📍 5 rue Thomas Edison – 57070 METZ Technopôle

🌐 www.centre-edison.fr

📘 www.facebook.com/Centre-Edison-Metz-892374767477038/

Accueil

Permanence téléphonique : lundi de 13h30 à 17h30, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Accueil physique du public : lundi de 13h30 à 17h30, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Consultations sur rendez-vous.

Accueil des professionnels : sur rendez-vous.

Déplacement vers le(s) public(s) : visites à domicile possibles en fonction des indications et avec les partenaires.

Public(s)

Adolescents, Jeunes adultes, Familles, Personnes âgées, Personnes handicapées.

Condition(s) d'admission : Sans conditions.

Territoire d'intervention

Département: Metz, Thionville, Sarreguemines, Sarrebourg, Freyming-Merlebach, Charleville-sous-Bois.

Missions

- Accueil, évaluation, orientation, accompagnement ambulatoire en addictologie.

Activités

- Entretiens individuels, de couple et de famille, activités collectives (groupes, médiations sociothérapeutiques, ateliers...).

Compétences mobilisables

Infirmiers, travailleurs sociaux, médecins, psychologues.

11. CENTRE MEDICAL DES ADDICTIONS (CMA)



 03 87 76 97 32

 03 87 75 67 93

 cma-secretariat@ch-jury.fr

 22 rue de Tivoli – 57070 METZ

 www.saam57.fr

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Accueil physique du public : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 17h, mardi de 9h à 17h (et sur rdv de 17h à 18h) et jeudi de 9h à 14h et de 16h à 17h.

Fermeture : Une semaine entre Noël et Nouvel An.

Déplacement vers le(s) public(s) : non

Public(s)

Adolescents, Jeunes adultes, Familles, Personnes âgées, Personnes handicapées.

Condition(s) d'admission : Sans conditions.

Territoire d'intervention

Population du bassin messin.

Missions

- Accueil.
- Information.
- Évaluation médicale, psychologique, sociale et éducative.
- Consultation et prise en charge.
- Thérapeutiques médicamenteuses.
- Prise en charge jeunes consommateurs.
- Psychothérapies.

Activités

- Accueil et consultations.

Compétences mobilisables

1 médecin psychiatre addictologue, 1 cadre de santé, 4 infirmiers, 1 psychologue, 1 éducateur spécialisé et 1 secrétaire.

12. CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE (CMPP)



Centre Médico Psycho Pédagogique

 03 87 66 99 06 (standard CMPP)

 accueil@cmpp-metz.com

 8 rue des Dames de Metz - 57000 METZ

 www.pep57.org (rubrique social et médico-social)

Accueil

Permanence téléphonique : lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 18h (jusqu'à 19h le mardi).

Accueil physique du public : lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 18h (jusqu'à 19h le mardi).

Astreinte : non.

Fermeture : selon calendrier établi chaque année (généralement 2^e semaine des vacances scolaires. 2 semaines de fermeture entre Noël et Nouvel An. L'été à partir du 14 juillet jusqu'à fin août).

Public(s)

Enfants, Familles, Adolescents, Jeunes adultes (précision : enfants, adolescents et jeunes adultes entre 2 et 21 ans en séances individuelles ou groupales et leurs familles (thérapies familiales), porteurs ou non de handicap).

Condition(s) d'admission :

- Consultations libres et volontaires (sans autres conditions).
- Séances intégralement prises en charge par l'Assurance maladie.

Territoire d'intervention

Territoire messin (pas de sectorisation, mais pour une question pratique pour l'utilisateur, dans un rayon de 30 km environ de la structure).

Missions

- Établissement médico-social d'aide et de soins destiné aux enfants et adolescents de 2 à 21 ans.

Activités

- Bilans prescrits par un médecin psychiatre lors du 1er entretien à l'utilisateur et sa famille. Les bilans (psychologique, orthophonique, psychomoteur, ergothérapeutique ou psychopédagogique) sont réalisés généralement en interne.
- Élaboration d'un projet thérapeutique individuel à l'issue des bilans, établi avec la famille pour une durée variable, en fonction des besoins de l'utilisateur.

Compétences mobilisables

14 psychologues, 7 orthophonistes, 1 ergothérapeute, 1 assistante sociale, 2 psychopédagogues, 3 psychomotriciennes, 2 médecins-psychiatres.

13. CENTRE PIERRE JANET - UNIVERSITE DE LORRAINE



☎ 03 72 74 82 93 (Administration)

☎ 03 72 74 83 63 (rdv consultations)

✉ centrepierrejanet@univ-lorraine.fr

📍 Île du Saulcy - Bâtiment A (ISGMP) – 57000 METZ

🌐 www.centrepierrejanet.univ-lorraine.fr

📘 www.facebook.com/centrepierrejanet

Accueil

Permanence téléphonique :

- Administration : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Rendez-vous Consultation : 24h/24 et 7j/7.

Accueil physique du public :

- Administration : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Pôle Consultation : du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 14h00.

Fermeture : Période estivale (fin juillet à mi-août) et hivernale (fin décembre à début janvier).

Déplacement vers le(s) public(s) :

- Formations en entreprises.
- Consultations à distance par téléphone.
- Organisation de conférences grand public, de congrès et séminaires scientifiques.

Public(s)

Nourrissons, Enfants, Adolescents, Jeunes adultes, Familles, Personnes âgées, Personnes handicapées.

Autres :

- Pôle Formation : psychologues, psychothérapeutes, médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, pharmaciens, travailleurs sociaux, coachs, étudiants diplômés, salariés d'entreprises et demandeurs d'emploi (participants adultes aux formations pour les diplômés universitaires et les formations courtes et sur-mesure).
- Pôle Consultation : psychologues-psychothérapeutes et étudiants avancés, invités aux sessions de supervision, et professionnels utilisateurs de la testothèque.

Condition(s) d'admission :

- Prise de rendez-vous obligatoire par téléphone au 03 72 74 83 63 pour les patients du pôle Consultation.
- Accès sur invitation pour les professionnels et les étudiants participant aux sessions de supervision organisées par le pôle Consultation.
- Dépôt d'un dossier de candidature et règlement des frais d'inscription pour le public du pôle Formation.

Territoire d'intervention

Metz, département de la Moselle et départements limitrophes, Région Grand Est.

Missions

- Doté d'un pôle Consultation, d'un pôle Recherche et d'un pôle Formation en synergie constante, le Centre Pierre Janet est un lieu d'échange permettant de stimuler la réflexion théorique et pratique sur les psychothérapies. Implantée au cœur de l'Université de Lorraine, cette structure unique en France permet de développer des psychothérapies modernes et évolutives grâce à une recherche universitaire de pointe. Le Centre Pierre Janet s'attache à faire bénéficier ses patients des dernières innovations en psychothérapie tout en formant les professionnels qui les prennent en charge aux pratiques issues des avancées de la recherche.

Activités

- **Pôle Consultation** : consultations psychothérapeutiques (maladies chroniques, conséquences d'événements de vie, souffrance au travail, psychotraumatisme, potentialisation des ressources, etc.), réalisation de bilans psychologiques et psychotechniques, supervisions à destination des professionnels, testothèque à disposition des psychologues-psychothérapeutes et des services RH en entreprise, participation à des projets de recherche en psychothérapie, mise en place d'interventions d'urgence collectives (ex : débriefing collectif, accompagnement post-traumatique). Prise en charge psychothérapeutique uniquement.
- **Pôle Recherche** : contribution à la production de connaissances actualisées dans le domaine de la psychothérapie à travers des projets de recherche, plateforme d'aide méthodologique à disposition des scientifiques.
- **Pôle Formation** : parcours de formation à destination des professionnels, des jeunes diplômés et des personnes en reconversion professionnelle, en prise avec les exigences et les évolutions de leurs métiers. Deux types de dispositifs sont proposés : des formations diplômantes de type DU (diplôme universitaire) ou DIU (diplôme interuniversitaire) et des formations courtes dans les principaux domaines de la psychothérapie (EMDR, analyse systémique), de la psychologie clinique, de la psychologie de la santé ou de la sexologie. Notre compétence d'ingénierie de formation permet en outre la construction de dispositifs de formation "sur mesure" en direction des institutions, des associations et/ou des entreprises.

Compétences mobilisables

- Administration : 11 personnes (direction, communication, comptabilité-gestion).
- Pôle Consultation : équipe de 10 psychologues-psychothérapeutes.
- Pôle Recherche : selon les projets de recherche en cours.
- Pôle Formation : 7 responsables pédagogiques.

14. CLINIQUE TIVOLI



 03 87 52 32 60

 24 rue de Tivoli – 57070 METZ

 www.ch-jury.fr

Accueil

Permanence téléphonique : Continuité de service. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30.

Accueil physique du public : Accueil sur indication médicale.

Accueil des professionnels : non

Astreinte : non

Fermeture : non

Déplacement vers le(s) public(s) : non

Public(s)

Adultes, jeunes adultes.

Condition(s) d'admission : Sur indication d'un médecin.

Territoire d'intervention

Sur l'ensemble des pôles adultes du Ch de Jury et au-delà.

Missions

- Prise en charge des souffrances psychologiques

Activités

- Hospitalisations à temps complet, de jour et de nuit.

Compétences mobilisables

Médecins psychiatres, psychologue, sophrologue, musicothérapeute, infirmiers, aides-soignants.

15. CMP (POLE 3 – METZ-DEVANT-LES-PONTS)



 03 87 15 79 06

 spij2dlp-ecretariat@ch-jury.fr

 1 rue Nicolas JUNG – 57050 Metz

 www.ch-jury.fr

Accueil

Permanence téléphonique : tous les jours du lundi au vendredi 8h30 à 17h.

Accueil physique du public : tous les jours du lundi au vendredi 8h30 à 17h.

Accueil physique des professionnels : tous les jours du lundi au vendredi 8h30 à 17h.

Astreinte : si nécessaire gérée par les urgences psychiatriques.

Fermeture : 3 semaines en été et 1 semaine à Noël

Déplacement vers le(s) public(s) : en fonction des situations après évaluation.

Public(s)

Nourrissons, Enfants, Adolescents, Familles.

Condition(s) d'admission : Sans condition.

Territoire d'intervention

Cantons de Marange-Silvange, de Metz 1, de Woippy Hauconcourt.

Villes de Maizières-lès-Metz et Rombas.

Missions

- Établissement sanitaire dépendant du pôle de pédopsychiatrie de l'Hôpital de Jury. Le CMP accueille tous les enfants (0 à 18 ans) et leurs familles présentant des troubles psychologiques ou psychiatriques pouvant entraver leur développement. La diversité des pathologies rencontrées entraîne des modalités de soins variés et adaptés à l'âge des enfants, à la gravité de leurs troubles et à la prise en compte de leur environnement social et familial.

Activités

- Consultations médicales (pédopsychiatriques, infirmières, psychologiques).
- Bilan et évaluation clinique en lien avec un psychomotricien et une assistante sociale ainsi que les professionnels déjà cités.
- Prise en charge en suivi individuel ou en groupe.
- Liaison partenaires petite enfance (médico-social, médecins pédiatres, Éducation nationale ...).

Compétences mobilisables

1 pédopsychiatre, 2 psychologues, 3 infirmiers, 1 psychomotricien, 1 assistante sociale, 1 secrétaire et 1 cadre de santé.

16. CMP/CATTP (POLE 5, 1^{ER} SECTEUR, RUE GAMBETTA)



 03 87 65 34 26

 cmp1-secretariat@ch-jury.fr

 20 rue Gambetta – 57000 METZ

 www.ch-jury.fr

Accueil

Permanence téléphonique : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 17h. Le mardi de 9h à 18h.

Accueil physique du public : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 17h. Le mardi de 9h à 18h.

Déplacement vers le(s) public(s) : Visite à domicile. Missions précarité (AIEM) 1/2 sur deux structures et la maison de Trève (AMLI), Accueil du Pont des grilles, AMLI.

Public(s)

Adultes, jeunes adultes, familles, personnes âgées, personnes handicapées..

Condition(s) d'admission : Sans condition.

Territoire d'intervention

Voir carte de la sectorisation.

Missions

- Accueillir et accompagner les personnes en souffrance psychologique et/ou psychiatrique.

Activités

- Accueil du public, visites à domicile.

Compétences mobilisables

3 Psychiatres , 1 cadre de santé , 1 secrétaire, 8 infirmiers, 2 assistantes sociales et 2 psychologues.

17. CMP/CATTP (POLE 5, 2^E SECTEUR, ROUTE DE THIONVILLE)



 03 87 31 33 89

 cmp2-secretariat@ch-jury.fr

 100 route de Thionville - 57050 METZ

 www.ch-jury.fr

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Accueil physique du public : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Déplacement vers le(s) public(s) : Soins à domicile.

Public(s)

Familles, Jeunes adultes, Personnes âgées, Personnes handicapées.

Condition(s) d'admission : patient résidant sur le secteur géographique couvert par le Centre médico-psychologique (cf. carte de la sectorisation).

Territoire d'intervention

- Quartiers de la Ville de Metz (Metz Nord, Metz Patrotte, Plappeville et Metz Moselle).
- Autres territoires : Cantons de Marange-Silvange, Maizières-lès-Metz et Woippy.

Missions

- Accueil, diagnostic, orientation, prévention, suivi ambulatoire, aide et écoute, soutien aux familles.
- Continuité des soins en articulation avec les unités d'hospitalisation du Centre hospitalier de Jury.

Activités

- Visites à domicile.
- Entretiens infirmiers.
- Accompagnement social.
- Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP).
- Consultations médico-psychiatriques et/ou psychologiques.

Compétences mobilisables

8 infirmiers, 2 psychologues, 2 assistants sociaux, 1 secrétaire médicale et 4 médecins psychiatriques.

18. CMP (POLE 5, 3^E SECTEUR, MONTIGNY-LES-METZ)



 03 87 65 34 26

 cmp3-inf@ch-jury.fr

 26 rue Guynemer – 57950 MONTIGNY-LÈS-METZ

 www.ch-jury.fr

Accueil

Permanence téléphonique : lundi au vendredi de 9h à 17h.

Accueil physique du public : lundi au vendredi de 9h à 17h.

Accueil des professionnels : lundi au vendredi de 9h à 17h.

Déplacement vers le(s) public(s) : Visite à domicile.

Public(s)

Adultes, jeunes adultes, familles, personnes âgées, personnes handicapées.

Condition(s) d'admission : Sans condition.

Territoire d'intervention

Voir carte de la sectorisation.

Missions

Accueillir et accompagner les personnes en souffrance psychologique et/ou psychiatrique.

Activités

Activités à visées thérapeutiques, entretiens de premier accueil, entretiens infirmiers et psychothérapie.

Compétences mobilisables

Intervention de 3 médecins psychiatres. 1 secrétaire, 1 cadre de santé, 8 infirmiers, 2 psychologues, 2 assistantes sociales.

19. CMP - CENTRE DE SANTE MENTALE PAUL LANGEVIN (POLE 5, 4^E SECTEUR)



 03 87 65 62 15

 cmp4-secretariat@ch-jury.fr

 2 rue Paul Langevin - 57070 METZ

 www.ch-jury.fr

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 17h (jusqu'à 19h le jeudi).

Accueil physique du public : du lundi au vendredi de 9h à 17h (jusqu'à 19h le jeudi).

Déplacement vers le(s) public(s) : soins à domicile.

Public(s)

Familles, Jeunes adultes, Personnes âgées, Personnes handicapées.

Condition(s) d'admission : le patient doit résider sur le secteur géographique couvert par le Centre de Santé mentale Paul Langevin (cf. carte de la sectorisation).

Territoire d'intervention

- Quartiers messins de Magny, Borny, Grange-aux-Bois, Grigy, Sablon, Plantières et Queuleu.
- Communes du Canton de Verny, Marly village et Augny.

Missions

- Prévention, accueil, diagnostic, orientation, suivi ambulatoire, aide et écoute, soutien aux familles.
- Continuité des soins en articulation avec les unités d'hospitalisation du Centre hospitalier de Jury.

Activités

- Visites à domicile.
- Entretiens infirmiers.
- Accompagnement social.
- Centre d'activités thérapeutiques à temps partiel (CATTP).
- Consultations médico-psychiatriques et/ou psychologiques.

Compétences mobilisables

9 infirmier(e)s, 2 psychologues, 1 cadre de santé, 1 secrétaire médicale, 2 assistants sociaux, 3 médecins psychiatres.

20. CENTRE PSYCHOTHERAPEUTIQUE WINNICOTT



 03 87 69 02 21

 winnicott-secretariat@ch-jury.fr

 2 rue Paul Langevin – 57070 METZ

 www.ch-jury.fr

Accueil

Permanence téléphonique : tous les jours de 8h à 18h.

Accueil physique du public : tous les jours de 8h à 18h.

Fermeture : Période de vacances l'été (si absence de permanence des soins).

Déplacement vers le(s) public(s) : Visite à domicile.

Public(s) Nourrissons, enfants, adolescents, familles

Condition(s) d'admission : Demande de première consultation à formuler auprès de la secrétaire.

Territoire d'intervention

Metz Est et Sud, 110 communes aux environs.

Missions

- Consultations, prévention, soins, partenariat, formation recherche.

Activités

- **CMP** : consultations d'évaluation, de soutien, de guidance. Accompagnement de l'enfant dans son développement et/ou des parents dans leur parentalité. Thérapies individuelles, familiales, groupes à visée thérapeutique, suivis psychomotricité, accompagnement social, visites à domicile.
- **Hôpital de jour** : soins sous forme d'ateliers thérapeutiques, d'entretiens familiaux, de visites à domicile, d'accompagnement social, de temps de scolarisation, de repas thérapeutiques, et de séjours thérapeutiques.

Compétences mobilisables

- CMP : 7 infirmières, 2 psychologues, 3 praticiens hospitaliers, 1 interne de spécialité, 1 assistante administrative médicale, 1 assistante sociale, 1 cadre de santé et 1 psychomotricien.
- Hôpital de jour : 9 infirmiers, 1 psychologue, 1 psychomotricien, 1 assistante administrative médicale, 1 assistante sociale et 1 cadre de santé.

21. CSAPA / CAARUD LES WADS



☎ 03 87 74 41 58

✉ sasmetz@leswadscmsea.fr

📍 26 rue du Wads Billy - 57000 Metz

🌐 www.leswadscmsea.fr

Accueil

Permanence téléphonique : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 19h, mercredi de 8h30 à 18h et vendredi de 8h30 à 17h.

Accueil physique du public : mêmes jours et horaires que l'accueil téléphonique, plus le samedi de 14h à 17h (sauf juillet et août).

Accueil des professionnels : mêmes jours et horaires que l'accueil téléphonique.

Fermeture : pas de fermetures (sauf dimanche et jours fériés).

Déplacement vers le(s) public(s) : maraudes, permanences, visites à domicile, dans les squats, à la prison, dans les structures et à l'hôpital.

Public(s)

Familles, Adolescents, Jeunes adultes, Personnes âgées, Personnes handicapées.

Conditions d'admission : accueil anonyme et gratuit (sans conditions).

Territoire d'intervention

Metz et environ.

Autres territoires : Boulageois et Saulnois.

Missions

- Soins et réduction des risques pour toutes personnes en situation d'addiction.

Activités

- Accueil collectif.
- Accueil familial.
- Accueil individuel avec ou sans rendez-vous.
- Accueil, accompagnement, suivi et orientation dans le cadre d'une prise en charge en ambulatoire et/ou en hébergement.

Compétences mobilisables

Infirmières, 1 psychiatre, 1 pharmacien, psychologues, travailleurs sociaux, médecins généralistes, thérapeutes familiaux et médecins addictologues.

22. ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS



 03 87 69 04 56

 cafedesparents@epe57.fr

 1 rue du Coëtlosquet - 57000 Metz

 www.epe57.fr

Accueil

Permanence téléphonique : du mardi au samedi de 14h à 18h.

Accueil physique du public :

- Café des parents ouvert à tout parent sans rendez-vous du mardi au samedi de 14h à 18h (32 rue Dupont des Loges - 57000 METZ. Tél : 03 87 69 07 36).
- Service de consultation sur rendez-vous du mardi au vendredi matin et/ou après midi (1 rue du Coëtlosquet – 57000 METZ).

Accueil des professionnels : sur rdv.

Fermeture : en août et en fin d'année (2 à 3 semaines).

Public(s)

Adolescents, Jeunes adultes, Familles.

Condition(s) d'admission : sans conditions.

Territoire d'intervention

Consultations pour adolescents et jeunes adultes (10 à 25 ans) au centre-ville de Metz.

Autres lieux de consultations : Rombas, Boulay et CFA de Courcelles Chaussy.

Missions

- Agir dans la prévention des difficultés relationnelles et familiales.
- Développer les capacités des parents à assurer l'éducation de leurs enfants.
- Mettre à la disposition des parents, des bénévoles d'associations et des professionnels des formations en psychopédagogie familiale et sociale.

Activités

Information, sensibilisation

- Organisation tout au long de l'année de conférences et débats.
- Publication mensuelle d'une gazette résumant certains des débats entre parents.

Ateliers

- Atelier des aidants familiaux.
- « Ateliers de parents d'ADOS ».
- Atelier « signe avec moi » : langage préverbal (à destination des enfants âgés de moins de 2 ans et leurs parents).
- « Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent » (à destination des parents d'enfants de moins de 12 ans).

Espaces collectifs

- Café des parents ouvert du mardi au samedi de 14h à 18h (à destination des parents et grands-parents d'enfants et d'adolescents). Lieu d'échanges entre pairs et avec des professionnels sur les questions d'éducation. Les enfants sont les bienvenus, des espaces de jeux sont mis à leur disposition.

Espaces individuels

- Consultations pour les individus, couple et famille avec des tarifs adaptés aux revenus.
- Point Accueil Écoute jeunes et parents du lundi au vendredi de 14h à 18h (service gratuit pour les 10 à 25 ans et/ou leurs parents).
- Écoute téléphonique autour des questions relationnelles au sein des familles, joignable au 03 87 69 04 56 du mardi au samedi de 14h à 18h (à destination des familles). Service assuré par des psychologues ou des conseillères conjugales et familiales.
- Centre de médiation ouvert aux couples séparés ou divorcés. La médiation porte sur les questions des droits de visite et d'hébergement des enfants, et de la pension alimentaire (au moment de la séparation ou plus tard quand ces droits sont à revoir). Des médiations intergénérationnelles sont également possibles.

Compétences mobilisables

5 psychologues, 1 médiatrice familiale, 2 conseillères conjugales et familiales.

23. GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE « L'ALBATROS »

 03 54 62 05 20

 albatros.gem.l@numericable.fr

 28 rue Auguste Prost – 57000 METZ

 <https://albatros-gem.business.site>

Accueil

Permanence téléphonique : jeudi et vendredi de 9h à 12h.

Accueil physique du public : lundi de 14h à 18h, mardi de 10h à 17h, jeudi de 14h à 18h, vendredi de 14h à 18h et samedi de 9h à 12h et 14h à 18h.

Fermeture : dimanche et jours fériés. Vacances de Noël et d'été (dernière semaine d'août et première semaine de septembre).

Déplacement vers le(s) public(s) : Non

Public(s)

Jeunes adultes, personnes âgées et personnes handicapées.

Condition(s) d'admission : Sans condition.

Territoire d'intervention

Région Grand Est.

Missions

- Sortir de l'isolement social les personnes en situation de handicap psychique, les rendre acteurs au sein de leur association et membres à part entière dans la cité (grâce notamment aux sorties culturelles).

Activités

- Accueil des nouveaux adhérents les lundis après-midis. Atelier cuisine tous les mardis. Ateliers de créations artistiques les jeudis après-midis en alternance avec des séances de sports collectifs. Sorties culturelles tous les vendredis après-midis (visites d'expositions en tout genre). Marche et piscine en alternance les samedis matins. Sophrologie les samedis après-midis en alternance avec karaoké, anniversaires du mois et sorties culturelles sur la journée.

Compétences mobilisables

Animatrice (éducatrice spécialisée).

24. GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE CAMILLE CLAUDEL



 03 55 80 15 09

 c.lepage-gemcclaudel@espoir57.fr

 8 square Paille Maille – 57000 METZ

 www.gemcclaudel.org

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au samedi de 14h à 17h.

Accueil physique du public : lundi de 14h à 18h, mardi de 13h à 16h45, jeudi de 14h à 17h et vendredi de 11h à 17h30.

Déplacement vers le(s) public(s) : Non

Public(s)

Jeunes adultes, Personnes âgées, Personnes handicapées

Condition(s) d'admission : Adultes souffrant de troubles psychiques.

Territoire d'intervention

Metz et son agglomération.

Missions

- Le Groupe d'entraide mutuelle (GEM) accueille des adultes souffrant de troubles psychiques. L'objectif est l'entraide entre pairs, par l'organisation, avec l'aide de l'animatrice, de différentes sorties et activités au sein de l'association ou à l'extérieur.

Activités

- Des activités sont organisées au sein du GEM : ateliers initiation aux langues étrangères, relaxation, médiation animale, atelier collage, atelier pâtisserie, brunch, Qi-Gong...
- Des sorties sont également organisées régulièrement : cinéma, Thermapolis, visites de musées, bowling...
- Des séjours, weekends et excursions sont aussi organisés, comme un séjour en Bretagne, des excursions à Bruges, Amsterdam, Strasbourg, Nancy, Paris, Luxembourg...

Compétences mobilisables

Un seul professionnel à temps plein : l'animatrice du GEM.

25. INFORMELLES



 03 87 35 05 64

 informelles@association-aiem.fr

 10 rue Mazelle – 57000 METZ

 www.association-aiem.fr

Accueil

Permanence téléphonique : lundi 9h -12h et 14h -17h, mardi 9h – 12h, mercredi 9h – 11h, jeudi 14h - 17h et vendredi 14h – 17h.

Accueil physique du public : lundi 9h -12h et 14h -17h, mardi 9h – 12h, mercredi 9h – 11h, jeudi 14h - 17h et vendredi 14h – 17h.

Accueil des professionnels : lundi 9h -12h et 14h -17h, mardi 9h – 12h, mercredi 9h – 11h, jeudi 14h - 17h et vendredi 14h – 17h.

Déplacement vers le(s) public(s) : Non

Public(s)

Familles, femmes victimes de violences conjugales.

Condition(s) d'admission :

Territoire d'intervention

Moselle.

Missions

- Accueil et accompagnement. Lieu d'accueil départemental pour femmes victimes de violences conjugales.

Activités

- Écoute, aide à la prise de décision, accompagnement juridique pour sortir de la violence.

Compétences mobilisables

Éducatrice spécialisée et conseillère conjugale. Conseillère en économie sociale et familiale. Psychologue clinicienne. Juriste . Conseillère conjugale.

26. MAIRIE DE METZ – POLE TRANQUILLITE PUBLIQUE, PREVENTION,
COMMERCE ET REGLEMENTATION



 0 800 891 891 (Allo Mairie)

 alruvera@mairie-metz.fr

 1 place d'Armes J-F Blondel - BP 21025 – 57036 METZ Cedex 01

 <https://metz.fr>

 <https://www.facebook.com/VilledeMetzOfficiel>

 <https://twitter.com/MairiedeMetz>

Accueil

Permanence téléphonique : lundi au vendredi de 08h à 12h et 13h30 à 18h et samedi de 8h à 12h.

Accueil physique du public : lundi au vendredi de 08h à 12h et 13h30 à 18h et samedi de 8h à 12h.

Accueil des professionnels : sur rendez-vous.

Fermeture : Dimanche

Déplacement vers le(s) public(s) : oui

Public(s)

Nourrissons, Enfants, Adolescents, Jeunes adultes, Familles, Personnes âgées, Personnes handicapées.

Condition(s) d'admission : Oui

Territoire d'intervention

Ville de Metz.

Missions

- Missions de service public

Activités

- Service au public

27. MAIRIE DE METZ – SERVICE HYGIENE ET RISQUES SANITAIRES



 03 87 55 53 92

 hygiene@mairie-metz.fr

 1 place d'Armes - J. F. Blondel - BP 21025 57036 – METZ Cedex 01

 <https://metz.fr>

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 17h.

Accueil physique du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 17h.

Accueil des professionnels : du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 17h.

Astreinte : pas d'astreinte.

Fermeture : pas de fermeture.

Déplacement vers le(s) public(s) : oui (rendez-vous pris par les inspecteurs après étude des doléances écrites adressées à la mairie).

Public(s)

Familles.

Condition(s) d'admission : sans conditions.

Territoire d'intervention

Ville de Metz.

Missions

- Lutter contre l'habitat indigne.
- Garantir l'hygiène alimentaire.
- Lutter contre les bruits de voisinage.
- Assurer la lutte anti-vectorielle (insectes et rongeurs).

Activités

- Contrôle des restaurants.
- Contrôle des logements (conformités sanitaires).

Compétences mobilisables

1 contrôleur sanitaire et 4 inspecteurs de salubrité.

28. MAISON DE SANTE SAINTE MARGUERITE



☎ 03 87 52 83 22

☎ 03 87 69 94 28

✉ direction.stemarguerite@wanadoo.fr

📍 68, Grand rue - BP 222 – 57680 NOVÉANT-SUR-MOSELLE

🌐 www.cliniquestemarguerite.com

Accueil

Permanence téléphonique : tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Accueil physique du public : tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Astreinte : bureau infirmier 24h/24.

Déplacement vers le(s) public(s) : non

Public(s)

Adultes en démarche de soins volontaires, Jeunes adultes, Familles, Personnes âgées, Personnes handicapées.

Condition(s) d'admission : lettre du médecin prescrivant l'hospitalisation accompagnée de la fiche de demande d'admission et des traitements en cours (psychiatriques et somatiques).

Territoire d'intervention

- Territoire messin.
- Région Grand Est, plus spécifiquement le département de la Moselle, notamment Metz et périphérie, Thionville et périphérie, Montigny-lès-Metz, Hayange, Forbach, Sarrebourg, Sarreguemines, canton d'Ars-sur-Moselle et de Pagny-sur-Moselle, Nancy et périphérie.

Missions

- Prise en charge et traitement des pathologies de psychiatrie générale de l'adulte en hospitalisation libre à temps complet (démarche de soins volontaire).

Activités

- Prise en charge des troubles dépressifs, troubles anxieux, troubles obsessionnels-compulsifs, troubles liés à des facteurs de stress, troubles psychotiques en décompensation modérée, troubles des conduites alimentaires, épisodes dépressifs ou d'exaltation modérée de l'humeur des troubles bipolaires, conduites addictives.

Compétences mobilisables

3 médecins psychiatres, 2 médecins généralistes, 1 pharmacien gérant la pharmacie à usage intérieur, 1 cadre de santé, 1 éducateur sportif, 1 équipe infirmier(e)s et aide soignant(e)s, 1 tabacologue.

29. MAISON DES ADOLESCENTS 57



 03 87 18 44 22

 casa-secreariat@ch-jury.fr

 7 rue Harelle – 57000 METZ

 www.maisondesadolescents57.com

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Accueil physique du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Accueil des professionnels : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Fermeture : semaine 52 (sauf tous les 3 ans dans le cadre de la continuité des soins Pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent CH Jury).

Déplacement vers le(s) public(s) : accompagnement scolaire, intervention auprès d'une équipe éducative ou de formation, réunion de synthèse concernant un adolescent.

Public(s)

Adolescents, Jeunes adultes (de 13 à 20 ans pour les filles et de 14 ans à 20 ans pour les garçons).

Condition(s) d'admission : sans conditions.

Territoire d'intervention

Département de la Moselle.

Missions

- Lieu confidentiel et gratuit d'accueil, d'écoute, de consultations, de soins, d'orientation où les adolescents peuvent venir seuls ou accompagnés.

Activités

- Soutien psychologique et à la parentalité, soins et travail psychothérapeutique, ressources pour les professionnels de l'adolescence

Compétences mobilisables

7 infirmiers, 2 pédopsychiatres, 2 psychiatres, 3 psychologues, 1 assistante sociale, 1 cadre de santé coordinateur.

30. MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN



MISSION LOCALE
DU PAYS MESSIN

 03 87 74 56 40

 mlpm.sletondor@orange.fr

 Pôle des Lauriers - 3 bis, rue d'Anjou - 57070 Metz (siège)

 www.mlpm.fr

 <https://fr-fr.facebook.com/Mission-Locale-du-Pays-Messin-554081054749833>

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi 13h30 au vendredi 17h30.

Accueil physique du public : du lundi 13h30 au vendredi 17h30.

Accueil des professionnels : du lundi 13h30 au vendredi 17h30.

Fermeture : continuité du service.

Public(s)

Adolescents, Jeunes adultes.

Condition(s) d'admission : jeunes en insertion de 16 à 26 ans.

Territoire d'intervention

Territoire du pays messin (bassin d'emploi de Metz).

Missions

- Insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Activités

Accompagnement à l'orientation pro, à l'accès à la formation et à l'emploi, au logement, à la santé à la culture au sport et aux loisirs.

Antennes

- Metz : Pôle des Lauriers - 3 bis, rue d'Anjou 57070 Metz - 03.87.74.56.40
- Moulins : 41, Route de Jouy 57160 Moulins les Metz - 03.87.21.17.17
- Talange : 3, rue Paul Eluard 57525 Talange - 03.87.51.95.15
- Woippy : MEF - 3, rue du Chapitre 57140 Woippy - 03.87.31.95.87

31. PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE (PASS)



 03 87 55 77 60

 sec-pass-mz@chr-metz-thionville.fr

 Hôpital de Mercy (CHR-Metz-Thionville) - 1 allée du château – 57530 ARS-LAQUENEXY

 www.chr-metz-thionville.fr

Accueil

Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 17h. Mercredi de 9h à 13h30.

Accueil physique du public : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 17h. Mercredi de 9h à 13h30.

Fermeture : En fonction des congés des praticiens.

Déplacement vers le(s) public(s) : Non.

Public(s)

Uniquement les non-ayants droit ; tout âge

Condition(s) d'admission : Être non-ayants droit.

Territoire d'intervention

CHR Metz.

Missions

- Consultations médico-sociales et psychologiques.

Activités

- Activité de consultation médicale générale, assistante sociale, psychologue.

Compétences mobilisables

1 secrétaire. 1 assistante sociale. 1 psychologue à mi-temps. 2 médecins à temps partagé.

32. POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES (PAEJ)



 03 87 76 23 26

 karim.abdelli@cmsea.asso.fr

 33 bis boulevard Maginot - 57000 METZ

 <https://www.cmsea.asso.fr>

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Accueil physique du public : lundi au jeudi de 9h à 12h (sans rdv), mardi et mercredi de 14h à 16h30 (sans rdv). Sur rdv en dehors de ces horaires.

Déplacement vers le(s) public(s) :

- Travail de rue avec les partenaires.
- Travail de rue avec les membres de l'équipe.

Public(s)

Jeunes adultes.

Condition(s) d'admission : jeunes âgées de 18 à 25 ans.

Territoire d'intervention

Metz.

Missions

- Diagnostic social.
- Entretien individuel.
- Accompagnement adapté aux besoins.
- Accueil inconditionnel et une écoute sécurisée.
- Orientation auprès des professionnels spécialisés.

Activités

- Travail de rue.
- Travail partenarial.
- Actions de découvertes citoyennes.
- Ateliers de remobilisation par le travail.

Compétences mobilisables

1 secrétaire, 1 chef de service, 1 coordinateur, 2 éducateurs spécialisés.

33. POINT D'ACCES AU DROIT DE LA VILLE DE METZ – MAIRIE DE METZ –
POLE POLITIQUE DE LA VILLE – COHESION TERRITORIALE ET INSERTION



 03 87 55 55 98

 poledeslauriers@mairie-metz.fr

 3 bis rue d'Anjou – 57070 METZ

 www.metz.fr

Accueil

Permanence téléphonique : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Accueil physique du public : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Accueil des professionnels : sur rendez-vous au 03 87 55 55 98.

Déplacement vers le(s) public(s) : non

Public(s)

Familles, Jeunes adultes, Personnes âgées, Personnes handicapées.

Condition(s) d'admission : sans conditions.

Territoire d'intervention

Ville de Metz (toute personne peut être reçue sans distinction de territoire).

Missions

Coordonner le Point d'accès au droit (PAD) en partenariat avec le Conseil départemental d'accès aux droits de Moselle.

Activités

- Point d'accès au droit : il apporte à toute personne, une information de proximité sur les droits et devoirs lorsqu'elle rencontre des difficultés d'ordre juridique dans les activités de la vie quotidienne (écrire un courrier, demander une aide juridictionnelle, comprendre une convocation au tribunal, avoir un soutien si elle est victime d'une infraction ...).

Compétences mobilisables

- Le PAD réunit en un lieu unique des professionnels du droit capables d'informer, d'orienter et d'assister. Ils apportent des solutions concrètes en temps réels à toutes questions juridiques et en un seul lieu.

34. RESEAU DE SANTE DE METZ ARRONDISSEMENT (RSMA)



 03 87 52 14 94

 rsma.secretariat@gmail.com

 32 rue Lothaire - 57000 METZ

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

Accueil physique du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

Déplacement vers le(s) public(s) : visites à domicile par les infirmières.

Public(s)

Enfants, Familles, Adolescents, Personnes âgées, Personnes en situation de soins palliatifs, Enfants et personnes de plus de 60 ans en situation de handicap.

Condition(s) d'admission : sans conditions.

Territoire d'intervention

Metz arrondissement (cantons de Metz-1, Metz-2, Metz-3, des Coteaux de Moselle, de Montigny-lès-Metz, du Pays messin, de Rombas, du Sillon mosellan, de Faulquemont et du Saulnois).

Missions

- Favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité et l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires.
- Assurer une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins.

Activités

- Soins palliatifs à domicile.
- Maintien à domicile des personnes âgées fragiles de plus de 60 ans.
- Éducation thérapeutique du patient (ETP) orientée obésité et surpoids de l'enfant de 2 à 16 ans.

Compétences mobilisables

3 infirmières, 1 coordinatrice en ETP, 1 équipe multidisciplinaire libérale.

35. SERVICE PSYCHIATRIQUE DE L'HOPITAL SAINTE-BLANDINE – HP DE METZ



 **03 57 84 28 00** (standard HPMetz)

 3 rue du Cambout – 57045 METZ Cedex 1

 www.hpmetz.fr/fr/services-de-soins/specialites-medicales

 @HopitauxPrivesdeMetz

 @HPMetz

Linkedin : @company/5373305/

Accueil

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h.

Accueil physique du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h.

Accueil des professionnels : sur rendez-vous.

Astreinte : astreinte médicale : 03 57 84 28 00 (réservée aux professionnels : accès téléphonique au psychiatre d'astreinte 24h/24, 365j/an).

Fermeture : pas de fermeture.

Déplacement vers le(s) public(s) : non.

Public(s)

Autres : Adultes en autonomie psychique.

Condition(s) d'admission : sur lettre médicale adressée préalablement au service Droit sécurité sociale ouvert.

Territoire d'intervention

- Territoire messin.
- National.

Missions

- Soins hospitaliers de détresse psychique (dépression, addictions ...).

Activités

- Bilan diagnostic et thérapeutique de toute personne consentante aux soins psychiatriques.

Compétences mobilisables

13 infirmiers, 2 secrétaires, 1 sophrologue, 1 psychologue, 1 cadre infirmier, 1 professeur de sport, 3 médecins psychiatres.

36. SERVICE DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITE (DDCS)



 **03 87 75 41 55**

 ddcs@moselle.gouv.fr

 27 place Saint Thiébault – 57045 METZ Cedex 1

 www.moselle.gouv.fr

Accueil

Permanence téléphonique : lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h.

Accueil physique du public : lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h.

Public(s)

Femmes.

Condition(s) d'admission : sans conditions.

Territoire d'intervention

- Territoire messin.

- Département de la Moselle.

Missions

- Mettre en œuvre la politique de l'État en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Activités

- Information sur les structures d'écoute, d'accueil et d'accompagnement.
- Formation des professionnels sur les thématiques qui concernent les violences faites aux femmes.
- Travail en collaboration avec les partenaires chargés de l'accueil et de la prise en charge des victimes.
- Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes (violences conjugales, violences sexuelles, harcèlement sexuel, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés ...).

Compétences mobilisables

1 collaboratrice administrative et 1 déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

37. UNAFAM MOSELLE



 06 42 39 83 77

 57@unafam.org

 24 rue du Palais – 57000 METZ

 www.unafam.org

Accueil

Permanence téléphonique : tous les jours, de préférence la journée (répondeur en cas d'absence).

Accueil physique du public :

- Sur rendez-vous pour l'accueil individuel.
- Réunion mensuelle des familles le dernier jeudi du mois de 14h30 à 16h30 (ouvert à tous).
- Permanence à la MDPH (jours et horaires à demander à la MDPH : 03 87 21 83 00).
- Permanence à l'hôpital de Mercy, Maison des usagers, le dernier mardi du mois de 14h30 à 16h00.

Accueil des professionnels : sur rendez-vous.

Astreinte : pas d'astreinte.

Fermeture : pas de fermeture.

Déplacement vers le(s) public(s) :

Public(s)

Familles et proches d'une personne malade (tuteur, curateur, amis, etc.).

Condition(s) d'admission : sans conditions.

Territoire d'intervention

- Territoire messin.
- Autres territoires : Thionville et Sarreguemines.

Missions

- Informer.
- Lutter contre l'isolement.
- Aider et soutenir les proches de personnes malades et/ou handicapées psychiques.

Activités

- Réseau de bénévoles formés.
- Accueil collectif (groupe de parole, atelier d'entraide et formation).
- Accueil individuel (par téléphone et dans les locaux de l'association).
- Parrain d'un Groupe d'entraide mutuelle.

Compétences mobilisables

- Bénévoles formés à l'accueil et l'écoute.
- Présence ponctuelle de professionnels pour certaines formations.

Document utile

- Revue un autre regard : <http://www.unafam.org/-Un-autre-regard-.html>

Guide santé mentale du territoire messin

Le champ de la santé mentale est complexe. Il se situe au croisement de plusieurs politiques publiques. Le parcours de vie, de soins et de santé des personnes en souffrance psychique ou présentant des troubles mentaux mobilise des acteurs différents selon la nature des besoins.

Ce guide est destiné aux professionnels, aux élus et bénévoles d'association. Il a été conçu dans le cadre d'un groupe de travail du Conseil local de santé mentale. Il fournit des informations pratiques sur l'organisation territoriale et la ressource locale en santé mentale.

Conseil local de santé mentale du territoire messin

Centre hospitalier de Jury
BP 75088
57073 Metz Cedex 3
Téléphone : 03 87 56 27 68

www.sante-mentale-territoire-messin.fr